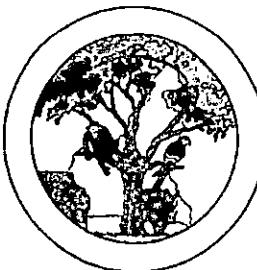


**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix - Travail - Patrie**

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace - Work - Fatherland**

MINISTRY OF ENVIRONMENT  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES**  
**SPECIAL TENDERS' BOARD**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)**  
**N° 00020 /AONR/MINEPDED/CSPM/2022 DU 15/6/2022**

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE  
L'ETUDE DES RESEAUX LAN ET D'INTERCONNEXION DU MINEPDED EN VUE DE  
LEURS REHABILITATION ET MISE A NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE  
D'HEBERGEMENT**

**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

**Tâche n° 5.2.4.1.1**

---

**EXERCICE 2022**

---

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (DAO)**



# PREFACE

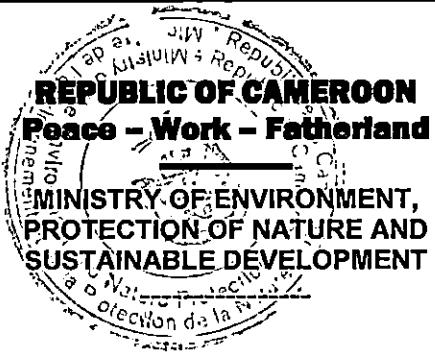
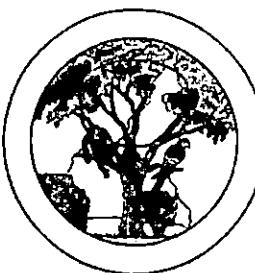


Le présent dossier d'appel d'offres comprend les pièces suivantes :

- Pièce n°1** : *Lettre d'invitation à soumissionner* ;
- Pièce n° 2** : *Avis d'appel d'offres(AAO)*;
- Pièce n° 3** : *Règlement général de l'appel d'offres (RGAO)*;
- Pièce n° 4** : *Règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO)*;
- Pièce n° 5** : *Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)*;
- Pièce n° 6** : *Termes de référence des prestations (TdR)* ;
- Pièce n° 7** : *Proposition technique-Tableaux types*;
- Pièce n° 8** : *Proposition financière-Tableaux types*;
- Pièce n°9** : *Modèle de marché* ;
- Pièce n°10** : *Modèles à utiliser par les soumissionnaires* ;
- Pièce n°11** : *Formulaires des études préalables*;
- Pièce n°12** : *Liste des établissements bancaires et organismes financiers de premier Rang agréés par le Ministre en charge des Finances, autorisés à émettre les cautions, dans le cadre des marchés publics, à insérer par l'Autorité contractante*.

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix - Travail - Patrie**

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES  
SPECIAL TENDERS' BOARD**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)**

**N°00020 /AONR/MINEPDED/CSPM/2022 DU 15/6/2022**

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE  
L'ETUDE DES RESEAUX LAN ET D'INTERCONNEXION DU MINEPDED EN VUE DE  
LEURS REHABILITATION ET MISE A NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE  
D'HEBERGEMENT**

**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

**Tâche n° 5.2.4.1.1**

---

**EXERCICE 2022**

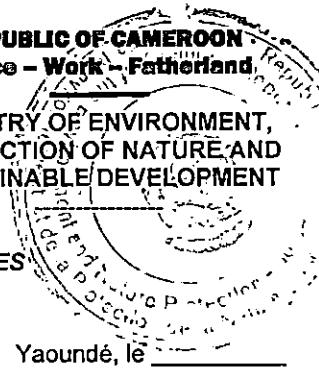
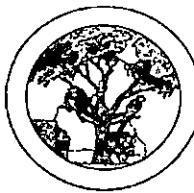
---

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (DAO)**



**Pièce n°1 :**  
**Lettre d'invitation à soumissionner**





COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES  
SPECIAL TENDERS' BOARD

N° \_\_\_\_\_ /L/MINEPDED/SG/DAG/SDBMM/SM

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

LE MINISTRE  
A  
Messieurs/Mesdames

Référence : FC-PSFE Tâche n° 5.2.4.1.1

**Objet** : Recrutement d'un consultant pour la réalisation de l'étude des réseaux LAN et d'interconnexion du MINEPDED en vue de leurs réhabilitation et mise à niveau de l'infrastructure d'hébergement

Messieurs/Mesdames,

J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été pré-qualifiés pour le projet cité ci-dessus en objet, et que vous êtes par conséquent admis à soumissionner pour le recrutement d'un consultant pour la réalisation de l'étude des réseaux LAN et d'interconnexion du MINEPDED en vue de leurs réhabilitation et mise à niveau de l'infrastructure d'hébergement.

Je vous invite dès lors, ainsi que les autres concurrents pré-qualifiés, à soumissionner pour l'exécution du marché relatif au projet susvisé.

Un jeu complet du dossier d'appel d'offres peut être consulté et retiré moyennant paiement des frais d'acquisition d'une somme non remboursable de vingt-cinq mille (25 000) francs CFA au trésor public.

Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission de trois cent mille (300 000) francs CFA. Les plis seront ouverts par la Commission Spéciale de Passation des Marchés, immédiatement après leur dépôt à l'adresse indiquée dans l'avis d'appel d'offres, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à cette ouverture des plis.

La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte ci-après :

N°	Noms	Adresses
1	Groupement ICCSOFT/RESYTAL	BP : 5937 Yaoundé, Tél. : 22 23 4126/
2	INFOGENIE	BP : 14960, Yaoundé, Tél. : 222205671
3	MEGATEC-NUMERIS SARL	BP 20706 Yaoundé, Tél. : 677520902

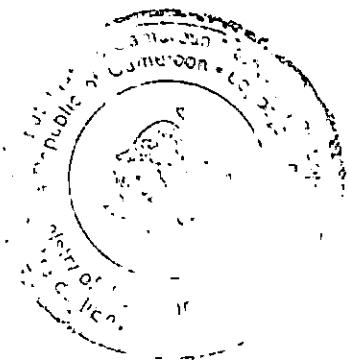
Les candidats de la liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement.

Je vous demande de bien vouloir me faire connaître à l'adresse mentionné sur l'avis d'appel d'offres, et dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la réception de la présente lettre d'invitation à soumissionner, que vous avez reçu cette lettre d'invitation, et si vous soumettrez ou non votre offre. Faute de quoi votre désistement sera constaté.

Veuillez agréer, Messieurs/Mesdames, l'expression de ma considération distinguée. /-

Copies :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- MINEPDED ;
- Président CIPM/MINEPDED ;
- Affichage.





COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES  
SPECIAL TENDERS' BOARD

00020

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N° /AONR/MINEPDED/CSPM/2022 DU 15 JUIN 2022

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE L'ETUDE  
DES RESEAUX LAN ET D'INTERCONNEXION DU MINEPDED EN VUE DE LEURS  
REHABILITATION ET MISE A NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE D'HEBERGEMENT

FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE

Tâche n° 5.2.4.1.1

1. Objet de l'appel d'offres

Dans le cadre de l'exécution du Plan de travail budgétisé annuel du Fonds Commun PSFE, il est prévu la réhabilitation des réseaux d'interconnexion et Lan du MINEPDED et mise à niveau des infrastructures d'hébergement haute disponibilité. Le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable(MINEPDED) lance à cet effet, un appel d'offres national restreint pour la mobilisation d'un cabinet d'étude en vue de la réalisation de la phase 1 de cette activité qui consiste à concevoir l'architecture détaillée de l'infrastructure technique du Système d'Information Environnementale (SIE) du Cameroun et à élaborer le cahier des charges en vue de son opérationnalisation.

2. Consistance des prestations

L'objectif est de concevoir l'architecture détaillée de l'infrastructure technique du Système d'Information Environnementale (SIE) du Cameroun et d'élaborer le cahier des charges en vue de son opérationnalisation. De façon spécifique l'étude vise à :

1. Prendre connaissance de l'existant et se l'approprier ;
2. Réaliser les visites de terrain (MINEPDED siège, CIDE, DNC, 10 Délégations régionales) ;
3. Concevoir l'architecture de référence détaillée (Nœuds, rôles, principes directeurs et services à implémenter, etc....) des principaux sites de l'infrastructure réseau et d'hébergement du MINEPDED (à savoir la Cellule Informatique et le CIDE) ;
4. Concevoir l'architecture globale de la solution Cloud à venir ;
5. Elaborer le protocole de test de qualité et de performance du système en vue de la réception définitive des travaux ;
6. Concevoir l'architecture détaillée (Nœuds, rôles, principes directeurs et services à implémenter, etc....) pour tous les autres sites à interconnecter afin de s'assurer que l'ensemble du réseau du MINEPDED puisse être fonctionnelle ;
7. Spécifier les orientations de sécurité de l'infrastructure ;
8. Identifier le matériel et les logicielles (en précisant les spécifications techniques) à acquérir pour sécuriser, réhabiliter le LAN et l'interconnexion de chaque site ainsi que pour implémenter le cloud;
9. Dresser la liste du matériel et des logicielles et/ou solutions nécessaires à acquérir ;
10. Élaborer pour chaque site, le cahier de charges pour la réhabilitation des réseaux LAN, de l'interconnexion et pour l'implémentation du cloud ;

11. Elaborer le syllabus du support de formation pour les cadres du MINEPDED ;
12. Elaborer le projet d'exécution de la réhabilitation des réseaux LAN, de l'interconnexion et de mise à niveau de l'infrastructure d'hébergement du MINEPDED ;

### 3. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation de la prestation objet du présent appel d'offres est de 90 jours, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.

### 4. Allotissement

Le présent Dossier d'appels d'offres est constitué d'un lot unique.

### 5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de treize millions sept cent trente mille (13 730 000 FCFA) francs CFA, hors TVA, soit seize millions trois cent soixante-quatorze mille trois quatre-vingt-dix-huit (16 374 398) francs CFA toutes taxes comprises.

### 6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est restreinte aux entreprises suivantes ayant été retenues après l'avis d'appel à manifestation d'intérêt N° 000008/AAMI/MINEPDED/DAG/SDBMM/SM/21 du 12 août 2021.

N°	Noms	Adresses
1	Groupement ICCSOFT/RESYTAL	BP : 5937 Yaoundé, Tél. : 22 23 4126/
2	INFOGENIE	BP : 14960, Yaoundé, Tél. : 222205671
3	MEGATEC-NUMERIS SARL	BP 20706 Yaoundé, Tél. : 677520902

### 7. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget du Fonds Commun PSFE, Tâche n° 5.2.4.1.1.

### 8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du présent DAO, d'un montant de trois cent mille (300 000) de francs CFA valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

### 9. Consultation du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable sis à l'Immeuble ministériel n°2, 7ème étage, portes 704 ou 708, dès publication du présent avis au Journal des marchés ou dans Cameron Tribune et COLEPS.

### 10. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier peut être obtenu au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable sis à l'Immeuble ministériel n°2, 7ème étage, portes 704 ou 708, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de vingt-cinq mille (25 000) francs CFA, payable au Trésor public.

### 11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (7) exemplaires, dont un (1) original et six (6) copies, marqués comme tels, devra parvenir au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable sis à l'Immeuble ministériel n°2, 7ème étage, portes 704 ou 708, au plus tard le 20/7/2022 à 13 heures précises et devra porter la mention :

**00020 APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT 15 JUIN 2022  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE  
L'ETUDE DES RESEAUX LAN ET D'INTERCONNEXION DU MINEPDED EN VUE DE  
LEURS REHABILITATION ET MISE A NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE  
D'HEBERGEMENT  
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

## 12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs compétents, conformément aux stipulations du règlement particulier de l'appel d'offres. Elles doivent dater de moins de trois (3) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier d'appel d'offres, sera déclarée irrecevable. Notamment, l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

## 13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en deux temps.

L'ouverture des pièces administratives et techniques des offres se fera le 20/7/2022 à 14 heures, par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du Fonds Commun/PSFE siégeant à l'occasion à la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dument mandatée de leur choix.

## 14. Critères d'évaluation

### 14.1 Critères éliminatoires

1. Absence de la caution de soumission ;
2. Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après le délai de 48 heures accordé par la Commission de Passation des Marchés ;
3. Fausse déclaration ou présence de pièce falsifiée dans les offres du Soumissionnaire ;
4. Absence de la déclaration sur l'honneur attestant que le Soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années ;
5. Absence d'un prix unitaire ;
6. Présence d'une information financière dans la proposition technique ;
7. Absence d'une attestation de visite des sites de la cellule informatique et de la section des systèmes d'information environnementales d'informations environnementales
8. Note technique (critères essentiels) inférieure à 70/100 ;
9. Absence de la déclaration d'engagement suivant le modèle du Fonds Commun – PSFE.

### 14.2 Critères essentiels

1. Compréhension de la mission, ..... 40  
a. Observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'ouvrage..... 15

b. Description de la méthodologie .....	15
c. Plan de travail .....	5
d. Adéquation du plan de travail, chronogramme de réalisation et organisation des experts dans leurs interventions.....	5
2. Expérience du cabinet (personne morale).....	10
3. Qualifications et expériences du personnel clé pour la mission.....	50

Le score technique minimum requis est de 70/100 points.

## 15 Méthode de sélection du Consultant

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité-coût, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

## 16 Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours, à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17 Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable, sis à l'Immeuble ministériel n°2, 7ème étage, portes 704 ou 708.

Yaoundé, le 15 VIII 2022

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA  
PROTECTION DE LA NATURE ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE  
(Autorité contractante)

Copies :

- MINMAP ;
- MINEPDED ;
- ARMP ;
- Président CSPM ;
- Coordination du Fonds Commun ;
- Affichage.



PELE Pierre



COMMISSION SPECIALEE DE PASSATION DES MARCHES  
SPECIAL TENDERS' BOARD

00020

RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER

No. \_\_\_\_\_ /AONR/MINEPDED/CSPM/2022 OF 15 JUIN 2022

FOR THE RECRUITMENT OF A CONSULTANT FOR THE STUDY OF THE LAN AND  
INTERCONNECTION NETWORK OF THE MINEPDED IN PERSPECTIVE OF THEIR  
REHABILITATION AND UPGRADE OF THE HOSTING INFRASTRUCTURE.

FUNDING: Common Basket Fund/PSFE  
Task No. 5.2.4.1.1

**1. Subject of the Invitation to Tender**

Within the framework of the execution of the annual budgeted work plan of the Common Basket Fund/PSFE, an activity is foreseen which consists in the studying of the lan and interconnection network of the MINEPDED in perspective of their rehabilitation and upgrade of the hosting infrastructure. The Minister of Environment, Protection of Nature and Sustainable Development (MINEPDED) hereby launches a restricted international invitation to tender for the mobilisation of a consultancy firm to carry this activity, which consists in designing the detailed architecture of the technical infrastructure of Cameroon's Environmental Information System (EIS) and drawing up the specifications for its operationalisation.

**2. Nature of services**

The objective is to design the detailed architecture of the technical infrastructure of Cameroon's Environmental Information System (EIS) and to draw up the specifications for its operationalisation. Specifically, the study is aimed at:

1. making getting acquainted with the existing system and enhancing ownership;
2. carrying out field visits (MINEPDED headquarters, CIDE, DNC, 10 regional delegations);
3. designing the detailed reference architecture (nodes, roles, guidelines and services to be implemented, etc....) of the main sites of MINEPDED's network and hosting infrastructure (i.e. the Data Processing Unit and CIDE);
4. designing the global architecture of the future Cloud solution;
5. drafting the quality and performance test protocol of the system in view of the final acceptance of the work;
6. designing the detailed architecture (nodes, roles, guidelines and services to be implemented, etc.) for all other sites to be interconnected in order to ensure that the entire MINEPDED network can be functional;
7. specifying the security guidelines for the infrastructure;
8. identifying hardware and software (specifying the technical specifications) to be acquired to secure and rehabilitate the LAN and interconnection of each site and to implement the cloud;
9. drawing up a list of hardware and software and/or solutions to be acquired;

10. drawing up the specifications for each site for the rehabilitation of the LAN and interconnection and for the implementation of the cloud;
11. drafting a course syllabus for the training of MINEPDED's staff;
12. drafting the project execution for the rehabilitation of the LAN networks, the interconnection and the upgrading of MINEPDED's hosting infrastructure.

### **3. Delivery deadline**

The maximum period provided for by the Contracting Authority for services in this Invitation to tender shall be 90 days from the date of notification of the service order to start works.

### **4. Allotment**

This Tender file constitutes the single lot of the activity.

### **5. Estimated cost**

The estimated cost of the operation at the end of the preliminary studies is **thirteen million seven hundred and thirty thousand (13,730,000) CFA francs** excluding VAT, i.e. **sixteen million three hundred and seventy-four thousand three hundred and ninety-eight (16,374,398) CFA francs** all taxes included.

### **5. Participation and origin**

Participation in this Invitation to Tender is restricted to the following companies that were selected after the invitation to expression of interest No.000008/AAMI/MINEPDED/DAG/SDBMM/SM/21 of 12 August 2021:

<b>No</b>	<b>Names</b>	<b>Address Lines</b>
1	Groupement ICCSOFT/RESYTAL	PO Box: 5937 Yaounde, Phone: 22 23 41 26/
2	INFOGENIE	PO Box: 14960 , Yaounde, Phone: 222205671
3	MEGATEC-NUMERIS SARL	P.O. BOX: 20706, Yaounde, Phone: 677520902

### **6. Funding**

The services covered by this Invitation to Tender shall be financed by the Budget of the Common Basket Fund/PSFE, under Task **No.5.2.4.1.1**.

### **7. Bid bond**

Each tenderer shall attach to his/her administrative documents a bid bond issued by a first class bank approved by the Ministry of Finance and of which the list features in document 12 of the Consultation File, in the amount of **three hundred (300,000) CFA francs**, valid for thirty (30) days after the original validity date of tenders.

### **8. Consultation of Tender file**

The Tender file is available for consultation, during working hours, at the Ministry of Environment, Protection of Nature and Sustainable Development located at the Ministerial Building No.2, 7th Floor, Room 704 or 708, once this Tender Notice is published in the Contract Logbook or in Cameroon Tribune and COLEPS.

### **9. Acquisition of Tender file**

The Tender file can be obtained from the Ministry of Environment, Protection of Nature and Sustainable Development located at the Ministerial Building No.2, 7th Floor, Room 704 or 708, as soon as this Tender Notice is published, upon payment of a non-refundable amount of twenty

five (25,000) CFA francs, payable to the Public Treasury.

#### 10. Submission of tenders

Each file, drafted in English or in French in seven (7) copies, including one (1) original and six (6) copies marked as such, should be submitted to the Ministry of Environment, Protection of Nature and Sustainable Development located at the Ministerial Building No. 2, 7th Floor, Room 704 or 708, not later than 20/7/2022 at 1.00 p.m. prompt and shall bear the following inscription:

15 JUIN 2022

00020 RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER  
FOR THE RECRUITMENT OF A CONSULTANT FOR THE STUDY OF THE LAN AND  
INTERCONNECTION NETWORK OF THE MINEPDED IN PERSPECTIVE OF THEIR  
REHABILITATION AND UPGRADE OF THE HOSTING INFRASTRUCTURE.

*"To be opened only during the tender evaluation session"*

#### 11. Admissibility of tenders

On pain of being rejected, the required administrative documents should be produced in originals or in certified true copies certified by the competent issuing service, in compliance with the provisions of the Special Regulations of the Invitation to Tender. These documents must be less than three (3) months old or they must be issued after the date of signature of the Invitation to tender.

Any offer not in conformity with the prescriptions of this Tender File shall be declared inadmissible. Especially, the absence of a bid bond issued by a first-rate banking establishment or an insurance company approved by the Ministry of Finance or failure to comply with the models of the tender file documents shall lead to a pure and simple rejection of the offer.

#### 12. Opening of bids

The opening of bids will take place in two (2) stages.

The opening of administrative documents and technical offers will take place on 20/7/2022 at 2.00 p.m. prompt, by the Special Commission for the Award of Contracts of the Common Basket Fund/PSFE sitting at the Regional Delegation of Forestry and Wildlife.

Only bidders may attend this opening session or be duly represented therein by an authorized person of their choice.

#### 13. Evaluation criteria

##### 13.1 Eliminatory criteria

1. Absence of the bid bond ;
2. Absence or non-compliance with an administrative document after the 48-hour deadline granted by the Committee Tender's Board ;
3. False declaration or presence of falsified documents in the Bidder's offers ;
4. Absence of the signed statement attesting that the Tenderer has not abandoned any contract over the past three years ;
5. Absence of unit price ;
6. Presence of financial information in the technical offer ;
7. Absence of a site visit certificate from the Data Processing Unit and the Environmental Information Systems Unit.
8. Technical score (essential criteria) below 70/100;
9. Absence of the declaration of commitment according to the Common Basket Fund– PSFE model.

### **13.2 Essential criteria**

1.Understanding of the mission.....	40
b. Any comments or suggestions on the Terms of reference and the data, services and facilities to be provided by the Contracting Authority.....	15
c. Methodological Approach.....	15
d. Work plan .....	5
e. Adequacy of the Work Plan, execution timetable and organization of experts in their interventions.....	5
2.Consultants' experience (legal entity).....	10
3.Qualifications and experience of key personnel for the mission.....	50

The minimum technical score required shall be 70/100.

### **14 Method of selection of the Consultant**

The Consultant shall be selected under quality and cost-based selection method, in compliance with the procedures described in this Invitation to tender.

### **15 Duration of Validity of bids**

Bidders shall remain committed to their bids for a period of ninety (90) days from the deadline set for submission of tenders.

### **16 Complementary information**

Complementary information are available, during working hours, at the Ministry of Environment, Protection of Nature and Sustainable Development, located in the Ministerial Building No.2, 7th Floor, Room 704 or 708.

Yaounde, the 15 JUIN 2022

#### Copies to

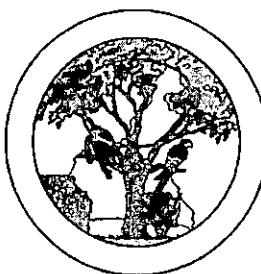
- MINMAP
- MINEPDED
- ARMP
- CSPM Chairperson
- Posting



HELE Pierre

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix – Travail – Patrie**

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace – Work – Fatherland**

MINISTRY OF ENVIRONMENT,  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHÉS**  
**SPECIAL TENDERS' BOARD**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)**

N° 00020 /AONR/MINEPDED/CSPM/2022 DU 15/6/2022

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE  
L'ETUDE DES RESEAUX LAN ET D'INTERCONNEXION DU MINEPDED EN VUE  
DE LEURS REHABILITATION ET MISE A NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE  
D'HEBERGEMENT

**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

**Tâche n° 5.2.4.1.1**

---

**EXERCICE 2022**

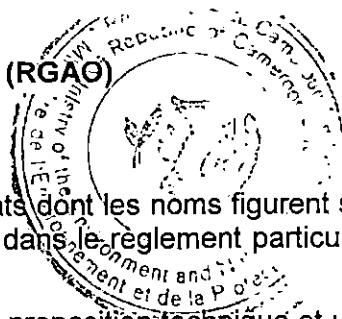
---

**Pièce n°3 :**  
**Règlement général de l'appel d'offres**  
**(RGAO)**

## TABLE DES MATIERES



1. Introduction . . . . .
2. Eclaircissements, modifications apportés au DAO être cours. . . . .
3. Etablissement des propositions . . . . .
Proposition technique . . . . .
Proposition financière . . . . .
4. Soumission, réception et ouverture des propositions. . . . .
5. Evaluation des propositions . . . . .
Généralités . . . . .
Evaluation des propositions techniques . . . . .
Ouverture et évaluation des propositions financières et recours. . . . .
6. Négociations . . . . .
7. Attribution du contrat . . . . .
8. Publication des résultats d'attribution et recours . . . . .
9. Confidentialité . . . . .
10. Signature du marché . . . . .
11. Cautionnement définitif . . . . .



## 1. Généralités

1.1. L'Autorité contractante sélectionne un Prestataire parmi les candidats dont les noms figurent sur la lettre d'invitation, conformément à la méthode de sélection spécifiée dans le règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO).

1.2. Les candidats sont invités à soumettre un dossier administratif, une proposition technique et une proposition financière pour la prestation des services nécessaires à la mission désignée dans les termes de référence. La proposition servira de base aux négociations du contrat et, à terme, au contrat signé avec le Candidat retenu.

1.3. La mission sera accomplie conformément au calendrier indiqué dans les termes de référence. Lorsque la mission comporte plusieurs phases, la performance du Prestataire durant une phase donnée devra donner satisfaction au Maître d'ouvrage avant que la phase suivante ne débute.

1.4. Les candidats doivent s'informer des conditions locales et en tenir compte dans l'établissement de leur proposition. Pour obtenir des informations de première main sur la mission et les conditions locales, il est recommandé aux candidats, avant de soumettre une proposition, d'assister à la conférence préparatoire aux propositions, si le RPAO en prévoit une. Mais participer à ce genre de réunion n'est pas obligatoire. Les représentants des candidats doivent contacter les responsables mentionnés dans le RPAO pour organiser une visite ou obtenir des renseignements complémentaires sur la conférence préparatoire. Les candidats doivent faire en sorte que ces responsables soient avisés de leur visite en temps voulu pour pouvoir prendre les dispositions appropriées.

1.5. Le Maître d'ouvrage fournit les informations spécifiées dans les termes de référence, aide le Prestataire à obtenir les licences et permis nécessaires à la prestation des services, et fournit les données et rapports afférents aux projets pertinents.

1.6. Veuillez noter que :

i. Les coûts de l'établissement de la proposition et de la négociation du contrat, y compris de la visite au maître d'ouvrage, ne sont pas considérés comme des coûts directs de la mission et ne sont donc pas remboursables ; et que

ii. L'Autorité contractante n'est nullement tenue d'accepter l'une quelconque des propositions qui auront été soumises.

1.7. Les Prestataires fournissent des conseils professionnels objectifs et impartiaux. En toutes circonstances ils défendent avant tout les intérêts du Maître d'ouvrage, sans faire entrer en ligne de compte l'éventualité d'une mission ultérieure, et qu'ils évitent scrupuleusement toute possibilité de conflit avec d'autres activités ou avec les intérêts de leur société. Les Prestataires ne doivent pas être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres maîtres d'ouvrages, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité d'exécuter leur tâche au mieux des intérêts du Maître d'ouvrage.

1.7.1. Sans préjudice du caractère général de cette règle, les Prestataires ne sont pas engagés dans les circonstances stipulées ci-après :

a. Aucune entreprise engagée par l'Autorité contractante pour fournir des biens ou réaliser des prestations pour un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admise à fournir des services de conseil pour le même projet. De la même manière, aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue de la préparation ou de l'exécution d'un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, réaliser des prestations, ou assurer des services liés à sa mission initiale pour le même projet (à moins qu'il ne s'agisse d'une continuation de cette mission) ;

b. Ni les Prestataires ni aucune des entreprises qui leur sont affiliées ne peuvent être engagés pour une mission qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec une autre de leurs missions.

1.7.2. Comme indiqué à l'alinéa (a) de la clause

1.7.1. Ci-dessus, des Prestataires peuvent être engagés pour assurer des activités en aval lorsqu'il est essentiel d'assurer une certaine continuité, auquel cas le RPAO doit faire état de cette possibilité et les critères utilisés dans la sélection du Prestataire doivent prendre en compte la probabilité d'une reconduction. Il appartiendra exclusivement au Maître d'ouvrage de décider de faire exécuter ou non

des activités en aval et, dans l'affirmative, de déterminer quel Prestataire sera engagé à cette fin.

1.8. L'Autorité contractante exige des soumissionnaires et de ses cocontractants qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, l'Autorité contractante :

Définit aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;

ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;

iii. "Pratiques collusives" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l'Autorité contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;

iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusives ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

1.9. Les candidats communiquent les renseignements sur les commissions et primes éventuellement réglées ou devant être réglées à des agents en rapport avec la présente proposition, et l'exécution du contrat s'il est attribué au candidat, comme demandé sur le formulaire de proposition financière (lettre de soumission).

1.10. Les candidats ne doivent pas avoir été déclarés exclus de toutes attributions de contrats pour corruption ou manœuvres frauduleuses.

## **2. Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours**

2.1. Les candidats ont jusqu'à une date limite précisée dans le RPAO pour demander des éclaircissements sur l'un quelconque des documents du DAO. Toute demande d'éclaircissement doit être formulée par écrit, et expédiée par courrier, télécopie, ou courrier électronique à l'adresse de l'Autorité contractante avec copie au Maître d'ouvrage figurant sur le RPAO. L'Autorité contractante donne sa réponse par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats destinataires de la lettre d'invitation et envoie des copies de la réponse (en y joignant une explication de la demande d'éclaircissement, sans en identifier l'origine) à tous ceux d'entre eux qui entendent soumettre des propositions.

2.2. A tout moment, avant la soumission des propositions, l'Autorité contractante peut, pour n'importe quelle raison, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'un Candidat inviter à soumissionner, modifier l'un des documents du DAO au moyen d'un additif. Tout additif est publié par écrit sous la forme d'un addendum. Les

+addenda sont communiqués par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats sollicités, et ont force obligatoire pour eux. L'Autorité contractante avec copie au Maître d'ouvrage peut, à sa convenance, reporter la date limite de remise des propositions.

2.3. Entre la publication de l'avis d'appel d'offres y compris la phase de pré-qualification des candidats, et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès de l'Autorité contractante.

2.4. Le recours doit être adressé au Ministre chargé des marchés publics avec copies à l'Autorité contractante, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission.

Il doit parvenir au plus tard Cinq (5) jours avant la date d'ouverture des offres.

2.5. L'Autorité contractante dispose de cinq (5) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

## **3. Etablissement des propositions**

3.1. Les candidats sont tenus de soumettre une proposition rédigée dans la (les) langue(s) spécifiée(s)

dans le RPAO.

### Proposition technique

3.2. Lors de l'établissement de la proposition technique, les candidats sont censés examiner les documents constituant le présent dossier de Consultation en détail. L'insuffisance patente des renseignements fournis peut entraîner le rejet d'une proposition.

En établissant la proposition technique, les candidats doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :

i. Le Candidat qui estime ne pas posséder toutes les compétences nécessaires à la mission peut les procurer en s'associant avec un ou plusieurs Candidat(s) individuel(s) et/ou d'autres candidats sous forme de co-entreprise ou de sous-traitance, en tant que de besoin. Les candidats ne peuvent s'associer avec les autres candidats sollicités en vue de cette mission qu'avec l'approbation de l'Autorité contractante, comme indiqué dans le RPAO. Les candidats sont encouragés à rechercher la participation de candidats nationaux en concluant des actes de coentreprise (actes notariés) avec eux ou en leur sous-traitant une partie de la mission ;

ii. Pour les missions reposant sur le temps de travail, l'estimation du temps de travail du personnel est fournie dans le RPAO. Cependant, la proposition doit se fonder sur l'estimation du temps de travail du personnel qui est faite par le Candidat ;

iii. Il est souhaitable que le personnel spécialisé proposé soit composé en majorité de salariés permanents du Candidat ou entretienne avec lui, de longue date une relation de travail stable ;

iv. Le personnel spécialisé proposé doit posséder au minimum l'expérience indiquée dans le RPAO, qu'il aura de préférence acquise dans des conditions de travail analogues à celles du pays où doit se dérouler la mission ;

v. Il ne peut être proposé un choix de personnel spécialisé, et il n'est autorisé de soumettre qu'un curriculum vitae (CV) par poste.

3.3. Les rapports que doivent produire les candidats dans le cadre de la présente mission doivent être rédigés dans la (les) langue(s) stipulée(s) dans le RPAO. Il est souhaitable que le personnel du Candidat ait une bonne connaissance pratique des langues française et anglaise ;

3.4. La proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des Tableaux joints

(Pièce 4) :

i. Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le Candidat ;

ii. Toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité contractante (Tableau 4C) ;

iii. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 4D) ;

iv. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 4E) ;

v. Des curricula vitæ récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 4F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années ;

vi. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps) nécessaire à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 4E et 4G) ;

vii. Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;

viii. Toute autre information demandée dans le RPAO.

3.5 La proposition technique ne doit comporter aucune information financière.



## **Proposition financière**

3.6. La proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux types (Pièce 5). Elle énumère tous les coûts afférents à la mission. Si besoin est, toutes les charges peuvent être ventilées par activité.

3.7. La proposition financière doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les candidats, les sous-traitants et leur personnel (autre que les ressortissants ou résidents permanents du Cameroun), sauf indication contraire dans le RPAO.

3.8. Les candidats libelleront les prix de leurs services dans la (les)monnaie(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

3.9. Les commissions et primes, éventuellement réglées ou devant être réglées par les candidats en rapport avec la mission, sont précisées dans la lettre de soumission de la proposition financière (Section 5.A).

3.10. Le RPAO indique combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les candidats doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. L'Autorité contractante en rapport avec le Maître d'ouvrage fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. Si celui-ci souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les candidats qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation

## **4. Soumission, réception et ouverture des propositions**

4.1. L'original de la proposition doit être rédigé à l'encre indélébile. Il ne doit comporter aucun ajout entre les lignes ou surcharge sur le texte même, si ce n'est pour corriger les éventuelles erreurs du Candidat lui-même, toute correction de ce type devant alors être paraphée par le (les) signataire(s) des propositions.

4.2. Un représentant habilité du Candidat doit parapher toutes les pages de la proposition. Son habilitation est confirmée par une procuration écrite jointe aux propositions.

4.3. Pour chaque proposition, les candidats doivent préparer le nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO. Chaque proposition technique et financière doit porter la mention " ORIGINAL " ou " COPIE ", selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.

4.4. Les candidats doivent placer l'original et toutes les copies des pièces administratives énumérées dans le RPAO, dans une enveloppe portant la mention " DOSSIER ADMINISTRATIF ", l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention " PROPOSITION TECHNIQUE ", et l'original et toutes les copies de la proposition financière, dans une enveloppe scellée portant clairement la mention " PROPOSITION FINANCIERE " et l'avertissement " NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE ". Les candidats placent ensuite ces trois enveloppes dans une même enveloppe cachetée, laquelle porte l'adresse du lieu de dépôt des soumissions et les renseignements indiqués dans le RPAO, ainsi que la mention " A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ".

4.5. La Caution de Soumission peut être saisie :

- a. Si le Soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;
- b. Si, le soumissionnaire retenu :
  - i. manque à son obligation de souscrire le marché, ou
  - ii. manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 11 du RGAO ;
  - iii. refuse de recevoir notification du marché

4.6. Le dossier administratif, la proposition technique et la proposition financière dûment établis doivent être remis à l'adresse indiquée au plus tard à la date et à l'heure figurant dans le RPAO. Toute proposition reçue après l'heure limite de soumission des propositions est retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

4.7. Dès que l'heure limite de remise des propositions est passée, les dossiers administratif et technique sont ouverts par la Commission de passation des marchés. La proposition financière reste cachetée et est confiée au Président de la Commission de passation des marchés compétente qui la

conserve jusqu'à la séance d'ouverture des propositions financières.

## 5. Evaluation des propositions

### Généralités

5.1. Les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la Sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

5.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer les propositions de la Commission des marchés, relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou les décisions de l'Autorité contractante vue de l'attribution d'un marché, pourra entraîner le rejet de son offre.

### Evaluation des propositions techniques

5.3. La Sous-commission d'analyse mise en place par la Commission de passation des marchés évalue les propositions techniques sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation, des sous-critères (en règle générale, pas plus de trois par critère) et du système de points spécifiés dans le RPAO. Chaque proposition conforme se voit attribuer un score technique (St). Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum spécifié dans le RPAO.

5.4. A l'issue de l'évaluation de la qualité technique, l'Autorité contractante avise les candidats dont les propositions n'ont pas obtenu la note de qualification minimum, que leurs offres n'ont pas été retenues ; leurs propositions financières leur seront donc restituées sur demande, sans avoir été ouvertes à l'issue du processus de sélection. L'Autorité contractante dans le même temps, avise les candidats qui ont obtenu la note de qualification minimum, et leur indique la date, l'heure et le lieu d'ouverture des propositions financières. Cette notification peut être adressée par courrier recommandé, télécopie ou courrier électronique.

### Ouverture et évaluation des propositions financières et recours

5.6. Les propositions financières sont ouvertes par la Commission de passation des marchés, en présence des représentants des candidats qui désirent y assister. Le nom du Candidat et les prix proposés sont lus à haute voix et consignés par écrit lors de l'ouverture des propositions financières. L'Autorité contractante dresse un procès-verbal de la séance.

5.7. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.

5.8. En cas de recours, il doit être adressé au Ministre chargé des marchés publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Maître d'ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (3) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de passation des marchés.

L'Observateur indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

5.9. La Sous-commission d'analyse établit si les propositions financières sont complètes (c'est-à-dire si tous les éléments de la proposition technique correspondante ont été chiffrés ; corrige toute erreur de calcul, et convertit les prix exprimés en diverses monnaies en francs CFA. Les cours de vente officiels utilisés à cet effet, fournis par la BEAC, sont ceux en vigueur à la date limite de dépôt des propositions. L'évaluation est faite sans tenir compte des impôts, droits, taxes et autres charges fiscales tels que définis au paragraphe 3.7.

5.10. En cas de sélection qualité coût, la proposition financière conforme la moins disante (Fm) reçoit un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres propositions financières sont calculés comme indiqué dans le RPAO. Les propositions sont classées en fonction de leurs Scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la proposition technique et P le poids accordé à la proposition financière ; T + P étant égal à 100, comme indiqué dans le RPAO. Le Candidat ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé est invité à des négociations comme potentiel attributaire du marché



5.11. En cas de sélection dans le cadre d'un budget déterminé, la Sous-commission d'analyse retient le Consultant ayant remis la proposition technique la mieux classée dans les limites du budget (« prix évalué »). Les propositions dépassant ce budget sont rejetées. En cas de sélection au moindre coût, l'Autorité contractante retient la proposition la moins disante (« prix évalué ») parmi celles qui ont obtenu le score technique minimum requis. Dans les deux cas, le Consultant sélectionné est invité à des négociations.

## 6. Négociations

6.1. Les négociations auront lieu à l'adresse indiquée dans le RPAO, entre l'Autorité contractante et/ou le Maître d'ouvrage et le Candidat dont la proposition est retenue, l'objectif étant de parvenir à un accord sur tous les points et de signer un contrat.

En aucun cas des négociations ne peuvent être conduites avec plus d'un Candidat à la fois.

Ces négociations, qui ne doivent pas porter sur les prix unitaires, sont sanctionnées par un procès-verbal signé par les deux parties.

6.2. Les négociations comportent une discussion de la proposition technique, de la méthodologie proposée (plan de travail), de la dotation en personnel et de toute suggestion faite par le Candidat pour améliorer les termes de référence. L'Autorité contractante et/ou le Maître d'ouvrage et le Candidat mettent ensuite au point les termes de référence finaux, la dotation en personnel, et les diagrammes à barres indiquant les activités, le personnel utilisé, et le temps passé sur le terrain et au siège, le temps de travail en mois, les aspects logistiques et les conditions d'établissement des rapports. Le plan de travail et les termes de référence finaux qui ont été convenus sont ensuite intégrés à la « description des services », qui fait partie du contrat. Il faut veiller tout particulièrement à obtenir du Candidat retenu le maximum qu'il puisse offrir dans les limites du budget disponible, et à définir clairement les informations que le Maître d'ouvrage doit fournir pour assurer la bonne exécution de la mission.

6.3. Les négociations financières visent notamment à préciser (le cas échéant) les obligations fiscales du Candidat en République du Cameroun, et la manière dont elles sont prises en compte dans le contrat ; elles intègrent aussi les modifications techniques convenues au coût des services. Sauf circonstances exceptionnelles, les négociations financières ne portent ni sur les taux de rémunération du personnel (pas de décomposition de ces taux), ni sur d'autres taux unitaires quel que soit le mode de sélection.

6.4. Ayant fondé son choix du Candidat, entre autres, sur une évaluation du personnel spécialisé proposé, l'Autorité contractante entend négocier le contrat sur la base des experts dont le nom figure dans la proposition. Préalablement à la négociation du contrat, l'Autorité contractante exige l'assurance que ces experts soient effectivement disponibles. Elle ne prend en considération aucun remplacement de ce personnel durant les négociations, à moins que les deux parties ne conviennent que ce remplacement a été rendu inévitable par un trop grand retard du processus de sélection, ou que ces remplacements sont indispensables à la réalisation des objectifs de la mission. Si tel n'est pas le cas, et s'il est établi que le Candidat a proposé une personne clé sans s'être assuré de sa disponibilité, la société peut être disqualifiée.

6.5. Les négociations s'achèvent par un examen du projet de contrat. En conclusion des négociations, l'Autorité contractante et le Candidat parapent le contrat convenu. Si les négociations échouent, l'Autorité contractante invite le Candidat dont la proposition a été classée en deuxième position à des négociations.

## 7. Attributions du contrat

7.1 Une fois les négociations menées à bien, L'Autorité contractante attribue et publie les résultats.

7.2 Le Candidat est censé commencer sa mission à la date et au lieu spécifiés dans le RPAO.

## 8. Publication des résultats d'attribution et recours

8.1. L'Autorité contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'Observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

8.2. L'Autorité contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

8.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

8.4. En cas de recours tel que prévu par le Code des marchés publics, il doit être adressé au Ministre en charge des marchés publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Maître d'ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué et au Président de la Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de six (6) jours ouvrables après la publication des résultats.

## **9. Confidentialité**

Aucun renseignement concernant l'évaluation des propositions et les recommandations d'attribution ne doit être communiqué aux candidats ayant soumis une proposition ou à toute autre personne n'ayant pas qualité pour participer à la procédure de sélection, tant que l'attribution du contrat n'a pas été notifiée au Candidat gagnant.

## **10. Signature du marché**

10.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de passation des marchés concernée pour examen et adoption.

10.2. L'Autorité contractante dispose d'un délai de sept (7) jours pour la signature du marché, à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

10.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

## **11. Cautionnement définitif**

11.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité contractante le Prestataire fournira au Maître d'ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le dossier d'appel d'offres.

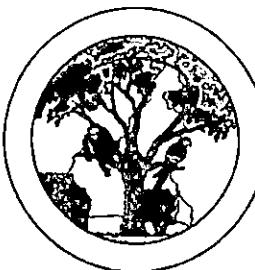
11.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

11.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

11.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix – Travail – Patrie**

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
LA PROTECTION DE LA NATURE ET  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace – Work – Fatherland**

MINISTRY OF ENVIRONMENT,  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES**  
**SPECIAL TENDERS' BOARD**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)**

N° AD02D /AONR/MINEPDED/CSPM/2022 DU 15/11/2022

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA RÉALISATION DE  
L'ETUDE DES RESEAUX LAN ET D'INTERCONNEXION DU MINEPDED EN VUE DE  
LEURS REHABILITATION ET MISE A NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE  
D'HEBERGEMENT

**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

Tâche n° 5.2.4.1.1

EXERCICE 2022

**Pièce n°4 :**  
**Règlement Particulier de l'Appel d'Offres**  
**(RPAO)**

## REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

REFEREN CES DU RGAO	DONNEES PARTICULIERES
1.1	<p><b>Nom du Maître d'ouvrage bénéficiaire des prestations :</b> Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable.</p> <p><b>Mode de sélection:</b> Qualité–coût</p>
1.2	<p><b>Nom, objectifs et description de la mission :</b> L'objectif est de concevoir l'architecture détaillée de l'infrastructure technique du Système d'Information Environnementale (SIE) du Cameroun et d'élaborer le cahier des charges en vue de son opérationnalisation.</p> <p>De façon spécifique, l'étude consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Prendre connaissance de l'existant et se l'approprier ;</li> <li>b. Réaliser les visites de terrain (MINEPDED siège, CIDE, DNC, 10 Délégations régionales) ;</li> <li>c. Concevoir l'architecture de référence détaillée (Nœuds, rôles, principes directeurs et services à implémenter, etc....) des principaux sites de l'infrastructure réseau et d'hébergement du MINEPDED (à savoir la Cellule Informatique et le CIDE) ;</li> <li>d. Concevoir l'architecture globale de la solution Cloud à venir ;</li> <li>e. Elaborer le protocole de test de qualité et de performance du système en vue de la réception définitive des travaux ;</li> <li>f. Concevoir l'architecture de référence détaillée (Nœuds, rôles, principes directeurs et services à implémenter, etc....) pour tous les autres sites à interconnecter afin de s'assurer que l'ensemble du réseau du MINEPDED puisse être fonctionnelle ;</li> <li>g. Spécifier les orientations de sécurité de l'infrastructure ;</li> <li>h. Identifier le matériel et les logicielles (en précisant les spécifications techniques) à acquérir pour réhabiliter le LAN et l'interconnexion de chaque site ainsi que pour implémenter le cloud ;</li> <li>i. Dresser la liste du matériel et des logicielles et/ou solutions nécessaires pour implémenter les différentes architectures ;</li> <li>j. Élaborer pour chaque site, le cahier de charges pour la réhabilitation des réseaux LAN, de l'interconnexion et pour l'implémentation du cloud ;</li> <li>k. Elaborer le syllabus du support de formation pour les cadres du MINEPDED ;</li> <li>l. Elaborer le projet d'exécution de la réhabilitation des réseaux LAN, de l'interconnexion et de mise à niveau de l'infrastructure d'hébergement du MINEPDED ;</li> </ul> <p><b>Le détail des prestations figure dans les termes de référence du présent dossier d'appel d'offres (DAO).</b></p>
2.1	<p><b>Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées à l'adresse suivante :</b> Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable, 7<sup>ème</sup> étage de l'Immeuble ministériel n°2, porte 734 avec copie avancée au Chef de service des marchés situé au 7<sup>ème</sup> étage du même bâtiment, porte 704.</p>
3.1	<p><b>Les propositions doivent être soumises dans l'une des langues suivantes :</b> Le français ou l'anglais</p>

	<p>Le Soumissionnaire doit établir qu'il dispose des personnel/experts requis pour les postes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un Ingénieur réseau et télécommunication (bac+5) et 15ans d'expériences générale minimum, Expert en réseau informatique et disposant au moins d'une certification Mikrotik KMTGINE active, ayant une expérience avérée dans la formation des adultes ; Chef de l'équipe</li> <li>• Un Ingénieur informaticien (bac+5) et 10ans d'expérience générale minimum, Expert en sécurité informatique et disposant en priorité d'une certification CISSP et éventuellement de certifications dans le domaine (Certified Ethical Hacker Master, Certifie Network Defender, Lead Auditor, etc....) et d'une bonne maîtrise des techniques et protocole de sécurisation d'un réseau informatique ;</li> </ul>
3.2.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un Ingénieur informaticien (bac+5) et 10ans d'expérience générale minimum, Expert en administration système ayant une bonne maîtrise des technologies Dockers, Cluster, virtualisation et des politiques de sécurité informatique et notamment certifié Cluster Kubernetes administrator ;</li> <li>• Un Ingénieur informaticien (bac+5) et 10ans d'expérience générale minimum ayant une certification active LPI de niveau trois (03) ou équivalente ;</li> </ul> <p>Les soumissionnaires sont tenus de produire les curricula vitae actualisés de chaque expert dûment signé par les intéressés, les copies certifiées conformes des diplômes datant de moins de trois (3) mois à partir de la date de publication de l'avis d'appel d'offres. Les diplômes devront être légalisés par les autorités compétentes.</p>
3.3	<b>Langue (s) de rédaction des rapports afférents à la mission:</b> le français ou l'anglais.
3.4	<p><b>La proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des tableaux joints (Pièce7) :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Une brève description du Soumissionnaire et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau7B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le Soumissionnaire ;</li> <li>2) Toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité contractante (Tableau7C) ;</li> <li>3) Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau7D) ;</li> <li>4) La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau7E) ;</li> <li>5) Des curricula vitæ signés à une date postérieure à la date de publication de l'avis d'appel d'offres par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Soumissionnaire habilité à soumettre la proposition (Tableau 7F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Soumissionnaire et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années.</li> <li>6) Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps) nécessaire à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux7E et 7G).</li> </ol>
3.5	La proposition technique ne doit comporter aucune information financière.
	<b>Proposition financière</b>
3.6	<p>La proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux de la pièce n°8 composée des pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La soumission proprement dite, en original, rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat récapitulatif des coûts ;</li> <li>- Ventilation des coûts par activité ;</li> <li>- Coût Unitaire du Personnel Clé ;</li> <li>- Ventilation de la rémunération par activité ;</li> <li>- Cadre du bordereau des prix unitaires ;</li> <li>- Cadre du détail estimatif ;</li> </ul>
3.8	Les soumissionnaires libelleront les prix de leurs services en francs CFA
3.10	Les propositions doivent demeurer valides quatre-vingt-dix (90) jours après la date de soumission.
4.2	Le représentant habilité de la structure devra parapher toutes les pages de la proposition financière. Son habilitation devra être confirmée par une procuration écrite et jointe dans la proposition.
4.3	<p>Les soumissionnaires doivent soumettre un (1) original et six (6) copies de chaque proposition.</p> <p>Chaque proposition (technique, financière et administrative) doit porter la mention "ORIGINAL" sur le document comportant les pièces originales et "COPIE" sur les copies du document concerné. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, l'original fera foi.</p> <p>Les termes de références, les propositions techniques et financières doivent être paraphées sur toutes les pages et signées à leur dernière page</p>
4.4	<p><b>Adresse de soumission des propositions à porter sur l'enveloppe extérieure :</b>  Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable</p> <p style="text-align: center;"><b>APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT</b></p> <p style="text-align: center;"><b>N°000201/AONR/MINEPDED/CSPM/2022 DU 15/6/2022</b></p> <p style="text-align: center;"><b>POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA RÉALISATION DE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>L'ETUDE DES RESEAUX LAN ET D'INTERCONNEXION DU MINEPDED EN VUE DE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>LEURS REHABILITATION ET MISE A NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>D'HEBERGEMENT</b></p> <p style="text-align: center;"><b>« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</b></p> <p><b>Volume1 : Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) L'accord de groupement, le cas échéant ;</li> <li>2) Le pouvoir de signature, le cas échéant ;</li> <li>3) Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de première instance datant de moins de trois (3) mois précédent la date de remise des offres ;</li> <li>4) Une attestation de domiciliation bancaire du Soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère chargé des Finances ;</li> <li>5) La quittance d'achat du dossier d'appel d'offres ;</li> <li>6) La caution de soumission (suivant modèle joint) de trois cent mille (300 000) francs CFA et d'une durée de validité de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour de dépôt des offres ;</li> <li>7) Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP) ;</li> <li>8) Une attestation en cours de validité délivrée par la Caisse nationale de prévoyance sociale certifiant que le Soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;</li> <li>9) L'attestation de non redevance délivrée par l'autorité compétente de l'administration fiscale, certifiant que le Soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois mois.</li> </ol> <p>En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet ; les pièces 4, 5 et 6 étant uniquement présentées par le mandataire</p>

du groupement.

**Volume 2 : Le dossier technique contiendra les pièces ci-après :**

- 1) Une brève description du Soumissionnaire et un aperçu de son expérience dans le cadre de missions similaires (Tableau3B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le Soumissionnaire ;
- 2) Toutes observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'ouvrage (Tableau3C) ;
- 3) Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau3D) ;
- 4) La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau3E) ;
- 5) Des curricula vitæ signés, à une date postérieure à la date de publication de l'avis d'appel d'offres, par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Soumissionnaire habilité à soumettre la proposition (Tableau3F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions effectuées.
- 6) Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps nécessaire à l'accomplissement de la mission) justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 3E et 3G) ;
- 7) Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation ;
- 8) Toute autre information demandée dans le cadre du présent RPAO.

*NB : La proposition technique ne doit comporter aucune information financière.*

**Volume 3 : La proposition financière contiendra les pièces ci-après :**

- 1) La soumission proprement dite, en original, rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
- 2) La soumission proprement dite, en original, rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
- 3) Etat récapitulatif des coûts ;
- 4) Ventilation des coûts par activité ;
- 5) Coût Unitaire du Personnel Clé ;
- 6) Ventilation de la rémunération par activité ;
- 7) Cadre du bordereau des prix unitaires ;
- 8) Cadre du détail estimatif ;

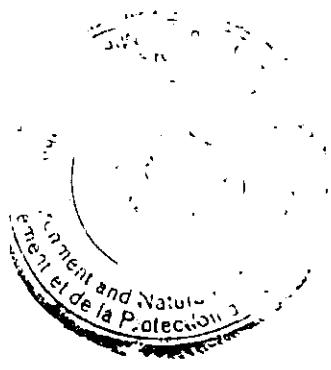
*Le soumissionnaire soumettra en plus du nombre d'offres financières requises une offre financière témoin scellée qui sera remis à l'organisme chargé de la Régulation des Marchés Publics le jour de l'ouverture des offres techniques.*

*N.B. : Les différentes parties d'un même dossier ou offre doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc, aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à en faciliter l'examen.*

Les offres doivent être soumises au plus tard le 20/12/2022 à 13 heures précises au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable sis à l'Immeuble ministériel n°2, 7ème étage, portes 704 ou 708, dès publication de l'avis d'appel d'offres au Journal des marchés ou dans Cameroon Tribune et COLEPS.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques se fera le 20/12/2022 à 14 heures, par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du

	<p>Fonds Commun/PSFE siégeant à l'occasion à la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune.</p> <p>Tout complément d'information à l'Autorité contractante doit être envoyé à l'adresse suivante : <b>Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable sis à l'Immeuble ministériel n°2, 7ème étage, portes 704 ou 708.</b></p> <p style="text-align: right;"></p>														
	<p><b>LES CRITERES D'EVALUATION SONT LES SUIVANTS :</b></p> <p><b>Critères éliminatoires</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Absence de la caution de soumission ;</li> <li>2. Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après le délai de 48 heures accordé par la Commission de Passation des Marchés ;</li> <li>3. Non-conformité de la lettre de soumission de l'offre financière ;</li> <li>4. Fausse déclaration ou présence de pièce falsifiée dans les offres du Soumissionnaire ;</li> <li>5. Absence de la déclaration sur l'honneur attestant que le Soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années ;</li> <li>6. Absence d'un prix unitaire non quantifié ;</li> <li>7. Présence d'une information financière dans la proposition technique ;</li> <li>8. Absence d'une attestation de visite des sites de la cellule informatique et de la section des systèmes d'information environnementales d'informations environnementales</li> <li>9. Note technique (critères essentiels) inférieure à 70/100 ;</li> <li>10. Absence de la déclaration d'engagement suivant le modèle du Fonds Commun – PSFE.</li> </ol> <p><b>Critères essentiels</b></p> <p>5</p> <table> <tr> <td>1) Compréhension de la mission, .....</td> <td>40</td> </tr> <tr> <td>    a) Observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'ouvrage.....</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>    b) Description de la méthodologie .....</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>    c) Plan de travail .....</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>    d) Adéquation du plan de travail, chronogramme de réalisation et organisation des experts dans leurs interventions.....</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>2) Expérience des consultants (personne morale). ....</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>3) Qualifications et expériences du personnel clé pour la mission.....</td> <td>50</td> </tr> </table> <p><b>NB : Les détails des qualifications et expériences requises sont contenus dans les termes de référence de la mission.</b></p> <p>Le score technique (St) minimum requis est de 70/100.</p> <p>La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante :</p> <p>Soit :</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>Sf</b> = score financier ;</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>Fm</b> = proposition la moins disante ;</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>F</b> = montant de la proposition considérée (c'est-à-dire de l'entreprise dont on est entrain de faire le calcul)</p> <p>La formule pour la combinaison des scores technique et financier est :</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>S</b> = <b>St</b> x <b>T</b> + <b>Sf</b> x <b>F</b></p> <p style="padding-left: 40px;">Où <b>Sf</b> = 100 x <b>Fm</b>/<b>F</b>.</p> <p>Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont :</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>T</b> = 0,7 et <b>F</b> = 0,3</p> <p><b>La sous-commission procédera aux rectifications des erreurs de calcul éventuelles conformément au point 5 du règlement général de l'appel d'offres (RGAO).</b></p>	1) Compréhension de la mission, .....	40	a) Observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'ouvrage.....	15	b) Description de la méthodologie .....	15	c) Plan de travail .....	5	d) Adéquation du plan de travail, chronogramme de réalisation et organisation des experts dans leurs interventions.....	5	2) Expérience des consultants (personne morale). ....	10	3) Qualifications et expériences du personnel clé pour la mission.....	50
1) Compréhension de la mission, .....	40														
a) Observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'ouvrage.....	15														
b) Description de la méthodologie .....	15														
c) Plan de travail .....	5														
d) Adéquation du plan de travail, chronogramme de réalisation et organisation des experts dans leurs interventions.....	5														
2) Expérience des consultants (personne morale). ....	10														
3) Qualifications et expériences du personnel clé pour la mission.....	50														



dans le RPAO.

### **Proposition technique**

3.2. Lors de l'établissement de la proposition technique, les candidats sont censés examiner les documents constituant le présent dossier de Consultation en détail. L'insuffisance patente des renseignements fournis peut entraîner le rejet d'une proposition.

En établissant la proposition technique, les candidats doivent porter particulièrement attention aux considérations suivantes :

i. Le Candidat qui estime ne pas posséder toutes les compétences nécessaires à la mission peut les procurer en s'associant avec un ou plusieurs Candidat(s) individuel(s) et/ou d'autres candidats sous forme de co-entreprise ou de sous-traitance, en tant que de besoin. Les candidats ne peuvent s'associer avec les autres candidats sollicités en vue de cette mission qu'avec l'approbation de l'Autorité contractante, comme indiqué dans le RPAO. Les candidats sont encouragés à rechercher la participation de candidats nationaux en concluant des actes de coentreprise (actes notariés) avec eux ou en leur sous-traitant une partie de la mission ;

ii. Pour les missions reposant sur le temps de travail, l'estimation du temps de travail du personnel est fournie dans le RPAO. Cependant, la proposition doit se fonder sur l'estimation du temps de travail du personnel qui est faite par le Candidat ;

iii. Il est souhaitable que le personnel spécialisé proposé soit composé en majorité de salariés permanents du Candidat ou entretienne avec lui, de longue date une relation de travail stable ;

iv. Le personnel spécialisé proposé doit posséder au minimum l'expérience indiquée dans le RPAO, qu'il aura de préférence acquise dans des conditions de travail analogues à celles du pays où doit se dérouler la mission ;

v. Il ne peut être proposé un choix de personnel spécialisé, et il n'est autorisé de soumettre qu'un curriculum vitae (CV) par poste.

3.3. Les rapports que doivent produire les candidats dans le cadre de la présente mission doivent être rédigés dans la (les) langue(s) stipulée(s) dans le RPAO. Il est souhaitable que le personnel du Candidat ait une bonne connaissance pratique des langues française et anglaise ;

3.4. La proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des Tableaux joints

(Pièce 4) :

i. Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le Candidat ;

ii. Toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité contractante (Tableau 4C) ;

iii. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 4D) ;

iv. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 4E) ;

v. Des curricula vitæ récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 4F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années ;

vi. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps) nécessaire à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 4E et 4G) ;

vii. Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;

viii. Toute autre information demandée dans le RPAO.

3.5 La proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

## **Proposition financière**

3.6. La proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux types (Pièce 5). Elle énumère tous les coûts afférents à la mission. Si besoin est, toutes les charges peuvent être ventilées par activité.

3.7. La proposition financière doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les candidats, les sous-traitants et leur personnel (autre que les ressortissants ou résidents permanents du Cameroun), sauf indication contraire dans le RPAO.

3.8. Les candidats libelleront les prix de leurs services dans la (les) monnaie(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

3.9. Les commissions et primes, éventuellement réglées ou devant être réglées par les candidats en rapport avec la mission, sont précisées dans la lettre de soumission de la proposition financière (Section 5.A).

3.10. Le RPAO indique combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les candidats doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. L'Autorité contractante en rapport avec le Maître d'ouvrage fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. Si celui-ci souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les candidats qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation

## **4. Soumission, réception et ouverture des propositions**

4.1. L'original de la proposition doit être rédigé à l'encre indélébile. Il ne doit comporter aucun ajout entre les lignes ou surcharge sur le texte même, si ce n'est pour corriger les éventuelles erreurs du Candidat lui-même, toute correction de ce type devant alors être paraphée par le (les) signataire(s) des propositions.

4.2. Un représentant habilité du Candidat doit parapher toutes les pages de la proposition. Son habilitation est confirmée par une procuration écrite jointe aux propositions.

4.3. Pour chaque proposition, les candidats doivent préparer le nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO. Chaque proposition technique et financière doit porter la mention " ORIGINAL " ou " COPIE ", selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.

4.4. Les candidats doivent placer l'original et toutes les copies des pièces administratives énumérées dans le RPAO, dans une enveloppe portant la mention " DOSSIER ADMINISTRATIF ", l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention " PROPOSITION TECHNIQUE ", et l'original et toutes les copies de la proposition financière, dans une enveloppe scellée portant clairement la mention " PROPOSITION FINANCIERE " et l'avertissement " NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE ". Les candidats placent ensuite ces trois enveloppes dans une même enveloppe cachetée, laquelle porte l'adresse du lieu de dépôt des soumissions et les renseignements indiqués dans le RPAO, ainsi que la mention " A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ".

4.5. La Caution de Soumission peut être saisie :

- a. Si le Soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;
- b. Si, le soumissionnaire retenu :
  - i. manque à son obligation de souscrire le marché, ou
  - ii. manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 11 du RGAO ;
  - iii. refuse de recevoir notification du marché

4.6. Le dossier administratif, la proposition technique et la proposition financière dûment établis doivent être remis à l'adresse indiquée au plus tard à la date et à l'heure figurant dans le RPAO. Toute proposition reçue après l'heure limite de soumission des propositions est retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

4.7. Dès que l'heure limite de remise des propositions est passée, les dossiers administratif et technique sont ouverts par la Commission de passation des marchés. La proposition financière reste cachetée et est confiée au Président de la Commission de passation des marchés compétente qui la

conserve jusqu'à la séance d'ouverture des propositions financières.

## 5. Evaluation des propositions

### Généralités

5.1. Les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la Sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

5.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer les propositions de la Commission des marchés, relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou les décisions de l'Autorité contractante vue de l'attribution d'un marché, pourra entraîner le rejet de son offre.

### Evaluation des propositions techniques

5.3. La Sous-commission d'analyse mise en place par la Commission de passation des marchés évalue les propositions techniques sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation, des sous-critères (en règle générale, pas plus de trois par critère) et du système de points spécifiés dans le RPAO. Chaque proposition conforme se voit attribuer un score technique (St). Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum spécifié dans le RPAO.

5.4. A l'issue de l'évaluation de la qualité technique, l'Autorité contractante avise les candidats dont les propositions n'ont pas obtenu la note de qualification minimum, que leurs offres n'ont pas été retenues ; leurs propositions financières leur seront donc restituées sur demande, sans avoir été ouvertes à l'issue du processus de sélection. L'Autorité contractante dans le même temps, avise les candidats qui ont obtenu la note de qualification minimum, et leur indique la date, l'heure et le lieu d'ouverture des propositions financières. Cette notification peut être adressée par courrier recommandé, télécopie ou courrier électronique.

### Ouverture et évaluation des propositions financières et recours

5.6. Les propositions financières sont ouvertes par la Commission de passation des marchés, en présence des représentants des candidats qui désirent y assister. Le nom du Candidat et les prix proposés sont lus à haute voix et consignés par écrit lors de l'ouverture des propositions financières. L'Autorité contractante dresse un procès-verbal de la séance.

5.7. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.

5.8. En cas de recours, il doit être adressé au Ministre chargé des marchés publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Maître d'ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (3) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de passation des marchés.

L'Observateur indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

5.9. La Sous-commission d'analyse établit si les propositions financières sont complètes (c'est-à-dire si tous les éléments de la proposition technique correspondante ont été chiffrés ; corrige toute erreur de calcul, et convertit les prix exprimés en diverses monnaies en francs CFA. Les cours de vente officiels utilisés à cet effet, fournis par la BEAC, sont ceux en vigueur à la date limite de dépôt des propositions. L'évaluation est faite sans tenir compte des impôts, droits, taxes et autres charges fiscales tels que définis au paragraphe 3.7.

5.10. En cas de sélection qualité coût, la proposition financière conforme la moins disante (Fm) reçoit un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres propositions financières sont calculés comme indiqué dans le RPAO. Les propositions sont classées en fonction de leurs Scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la proposition technique et P le poids accordé à la proposition financière ; T + P étant égal à 100, comme indiqué dans le RPAO. Le Candidat ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé est invité à des négociations comme potentiel attributaire du marché



5.11. En cas de sélection dans le cadre d'un budget déterminé, la Sous-commission d'analyse retient le Consultant ayant remis la proposition technique la mieux classée dans les limites du budget (« prix évalué »). Les propositions dépassant ce budget sont rejetées. En cas de sélection au moindre coût, l'Autorité contractante retient la proposition la moins disante (« prix évalué ») parmi celles qui ont obtenu le score technique minimum requis. Dans les deux cas, le Consultant sélectionné est invité à des négociations.

## 6. Négociations

6.1. Les négociations auront lieu à l'adresse indiquée dans le RPAO, entre l'Autorité contractante et/ou le Maître d'ouvrage et le Candidat dont la proposition est retenue, l'objectif étant de parvenir à un accord sur tous les points et de signer un contrat.

En aucun cas des négociations ne peuvent être conduites avec plus d'un Candidat à la fois.

Ces négociations, qui ne doivent pas porter sur les prix unitaires, sont sanctionnées par un procès-verbal signé par les deux parties.

6.2. Les négociations comportent une discussion de la proposition technique, de la méthodologie proposée (plan de travail), de la dotation en personnel et de toute suggestion faite par le Candidat pour améliorer les termes de référence. L'Autorité contractante et/ou le Maître d'ouvrage et le Candidat mettent ensuite au point les termes de référence finaux, la dotation en personnel, et les diagrammes à barres indiquant les activités, le personnel utilisé, et le temps passé sur le terrain et au siège, le temps de travail en mois, les aspects logistiques et les conditions d'établissement des rapports. Le plan de travail et les termes de référence finaux qui ont été convenus sont ensuite intégrés à la « description des services », qui fait partie du contrat. Il faut veiller tout particulièrement à obtenir du Candidat retenu le maximum qu'il puisse offrir dans les limites du budget disponible, et à définir clairement les informations que le Maître d'ouvrage doit fournir pour assurer la bonne exécution de la mission.

6.3. Les négociations financières visent notamment à préciser (le cas échéant) les obligations fiscales du Candidat en République du Cameroun, et la manière dont elles sont prises en compte dans le contrat ; elles intègrent aussi les modifications techniques convenues au coût des services. Sauf circonstances exceptionnelles, les négociations financières ne portent ni sur les taux de rémunération du personnel (pas de décomposition de ces taux), ni sur d'autres taux unitaires quel que soit le mode de sélection.

6.4. Ayant fondé son choix du Candidat, entre autres, sur une évaluation du personnel spécialisé proposé, l'Autorité contractante entend négocier le contrat sur la base des experts dont le nom figure dans la proposition. Préalablement à la négociation du contrat, l'Autorité contractante exige l'assurance que ces experts soient effectivement disponibles. Elle ne prend en considération aucun remplacement de ce personnel durant les négociations, à moins que les deux parties ne conviennent que ce remplacement a été rendu inévitable par un trop grand retard du processus de sélection, ou que ces remplacements sont indispensables à la réalisation des objectifs de la mission. Si tel n'est pas le cas, et s'il est établi que le Candidat a proposé une personne clé sans s'être assuré de sa disponibilité, la société peut être disqualifiée.

6.5. Les négociations s'achèvent par un examen du projet de contrat. En conclusion des négociations, l'Autorité contractante et le Candidat parquent le contrat convenu. Si les négociations échouent, l'Autorité contractante invite le Candidat dont la proposition a été classée en deuxième position à des négociations.

## 7. Attributions du contrat

7.1 Une fois les négociations menées à bien, L'Autorité contractante attribue et publie les résultats.

7.2 Le Candidat est censé commencer sa mission à la date et au lieu spécifiés dans le RPAO.

## 8. Publication des résultats d'attribution et recours

8.1. L'Autorité contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'Observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

8.2. L'Autorité contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

8.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

8.4. En cas de recours tel que prévu par le Code des marchés publics, il doit être adressé au Ministre en charge des marchés publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Maître d'ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué et au Président de la Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de six (6) jours ouvrables après la publication des résultats.

## **9. Confidentialité**

Aucun renseignement concernant l'évaluation des propositions et les recommandations d'attribution ne doit être communiqué aux candidats ayant soumis une proposition ou à toute autre personne n'ayant pas qualité pour participer à la procédure de sélection, tant que l'attribution du contrat n'a pas été notifiée au Candidat gagnant.

## **10. Signature du marché**

10.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de passation des marchés concernée pour examen et adoption.

10.2. L'Autorité contractante dispose d'un délai de sept (7) jours pour la signature du marché, à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

10.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

## **11. Cautionnement définitif**

11.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité contractante le Prestataire fournira au Maître d'ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le dossier d'appel d'offres.

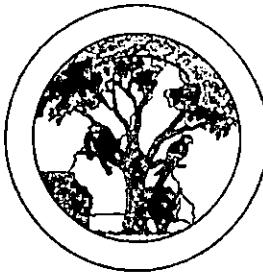
11.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

11.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

11.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix – Travail – Patrie**

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
LA PROTECTION DE LA NATURE ET  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace – Work – Fatherland**

MINISTRY OF ENVIRONMENT,  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES**  
**SPECIAL TENDERS' BOARD**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)**

N° 20020 /AONR/MINEPDED/CSPM/2022 DU 13/6/2022  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE  
L'ETUDE DES RESEAUX LAN ET D'INTERCONNEXION DU MINEPDED EN VUE DE  
LEURS REHABILITATION ET MISE A NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE  
D'HEBERGEMENT

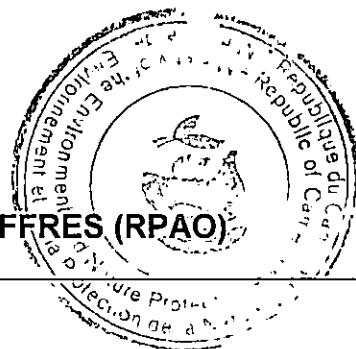
**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

**Tâche n° 5.2.4.1.1**

**EXERCICE 2022**

**Pièce n°4 :**  
**Règlement Particulier de l'Appel d'Offres**  
**(RPAO)**

## REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)



REFEREN CES DU RGAO	DONNEES PARTICULIERES
1.1	<p><b>Nom du Maître d'ouvrage bénéficiaire des prestations :</b> Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable.</p> <p><b>Mode de sélection:</b> Qualité–coût</p>
1.2	<p><b>Nom, objectifs et description de la mission :</b> L'objectif est de concevoir l'architecture détaillée de l'infrastructure technique du Système d'Information Environnementale (SIE) du Cameroun et d'élaborer le cahier des charges en vue de son opérationnalisation.</p> <p>De façon spécifique, l'étude consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Prendre connaissance de l'existant et se l'approprier ;</li> <li>b. Réaliser les visites de terrain (MINEPDED siège, CIDE, DNC, 10 Délégations régionales) ;</li> <li>c. Concevoir l'architecture de référence détaillée (Nœuds, rôles, principes directeurs et services à implémenter, etc....) des principaux sites de l'infrastructure réseau et d'hébergement du MINEPDED (à savoir la Cellule Informatique et le CIDE) ;</li> <li>d. Concevoir l'architecture globale de la solution Cloud à venir ;</li> <li>e. Elaborer le protocole de test de qualité et de performance du système en vue de la réception définitive des travaux ;</li> <li>f. Concevoir l'architecture de référence détaillée (Nœuds, rôles, principes directeurs et services à implémenter, etc....) pour tous les autres sites à interconnecter afin de s'assurer que l'ensemble du réseau du MINEPDED puisse être fonctionnelle ;</li> <li>g. Spécifier les orientations de sécurité de l'infrastructure ;</li> <li>h. Identifier le matériel et les logicielles (en précisant les spécifications techniques) à acquérir pour réhabiliter le LAN et l'interconnexion de chaque site ainsi que pour implémenter le cloud ;</li> <li>i. Dresser la liste du matériel et des logicielles et/ou solutions nécessaires pour implémenter les différentes architectures ;</li> <li>j. Élaborer pour chaque site, le cahier de charges pour la réhabilitation des réseaux LAN, de l'interconnexion et pour l'implémentation du cloud ;</li> <li>k. Elaborer le syllabus du support de formation pour les cadres du MINEPDED ;</li> <li>l. Elaborer le projet d'exécution de la réhabilitation des réseaux LAN, de l'interconnexion et de mise à niveau de l'infrastructure d'hébergement du MINEPDED ;</li> </ul> <p><b>Le détail des prestations figure dans les termes de référence du présent dossier d'appel d'offres (DAO).</b></p>
2.1	<p><b>Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées à l'adresse suivante :</b> Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable, 7<sup>ème</sup> étage de l'Immeuble ministériel n°2, porte 734 avec copie avancée au Chef de service des marchés situé au 7<sup>ème</sup> étage du même bâtiment, porte 704.</p>
3.1	<p><b>Les propositions doivent être soumises dans l'une des langues suivantes :</b> Le français ou l'anglais</p>

	<p>Le Soumissionnaire doit établir qu'il dispose des personnel/experts requis pour les postes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un Ingénieur réseau et télécommunication (bac+5) et 15ans d'expériences générale minimum, Expert en réseau informatique et disposant au moins d'une certification Mikrotik MTCINEN active, ayant une expérience avérée dans la formation des adultes. Chef de l'équipe ;</li> <li>• Un Ingénieur informaticien (bac+5) et 10ans d'expérience générale minimum, Expert en sécurité informatique et disposant en priorité d'une certification CISSP et éventuellement de certifications dans le domaine (Certified Ethical Hacker Master, Certifie Network Defender, Lead Auditor, etc....) et d'une bonne maîtrise des techniques et protocole de sécurisation d'un réseau informatique ;</li> </ul>
3.2.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un Ingénieur informaticien (bac+5) et 10ans d'expérience générale minimum, Expert en administration système ayant une bonne maîtrise des technologies Dockers, Cluster, virtualisation et des politiques de sécurité informatique et notamment certifié Cluster Kubernetes administrator ;</li> <li>• Un Ingénieur informaticien (bac+5) et 10ans d'expérience générale minimum ayant une certification active LPI de niveau trois (03) ou équivalente ;</li> </ul> <p>Les soumissionnaires sont tenus de produire les curricula vitae actualisés de chaque expert dûment signé par les intéressés, les copies certifiées conformes des diplômes datant de moins de trois (3) mois à partir de la date de publication de l'avis d'appel d'offres. Les diplômes devront être légalisés par les autorités compétentes.</p>
3.3	<b>Langue (s) de rédaction des rapports afférents à la mission:</b> le français ou l'anglais.
3.4	<p><b>La proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des tableaux joints (Pièce7) :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Une brève description du Soumissionnaire et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau7B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le Soumissionnaire ;</li> <li>2) Toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité contractante (Tableau7C) ;</li> <li>3) Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau7D) ;</li> <li>4) La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau7E) ;</li> <li>5) Des curricula vitæ signés à une date postérieure à la date de publication de l'avis d'appel d'offres par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Soumissionnaire habilité à soumettre la proposition (Tableau 7F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Soumissionnaire et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années.</li> <li>6) Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps) nécessaire à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux7E et 7G).</li> </ol>
3.5	La proposition technique ne doit comporter aucune information financière.
	<b>Proposition financière</b>
3.6	<p>La proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux de la pièce n°8 composée des pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La soumission proprement dite, en original, rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat récapitulatif des coûts ;</li> <li>- Ventilation des coûts par activité ;</li> <li>- Coût Unitaire du Personnel Clé ;</li> <li>- Ventilation de la rémunération par activité ;</li> <li>- Cadre du bordereau des prix unitaires ;</li> <li>- Cadre du détail estimatif ;</li> </ul>
3.8	Les soumissionnaires libelleront les prix de leurs services en francs CFA
3.10	Les propositions doivent demeurer valides quatre-vingt-dix (90) jours après la date de soumission.
4.2	Le représentant habilité de la structure devra parapher toutes les pages de la proposition financière. Son habilitation devra être confirmée par une procuration écrite et jointe dans la proposition.
4.3	<p>Les soumissionnaires doivent soumettre un (1) original et six (6) copies de chaque proposition.</p> <p>Chaque proposition (technique, financière et administrative) doit porter la mention "ORIGINAL" sur le document comportant les pièces originales et "COPIE" sur les copies du document concerné. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, l'original fera foi.</p> <p>Les termes de références, les propositions techniques et financières doivent être paraphées sur toutes les pages et signées à leur dernière page</p>
4.4	<p><b>Adresse de soumission des propositions à porter sur l'enveloppe extérieure :</b>          Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable</p> <p style="text-align: center;"><b>APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT</b></p> <p style="text-align: center;"><b>N° <u>000020</u> /AONR/MINEPDED/CSPM/2022 DU <u>15/6/2022</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE          L'ETUDE DES RESEAUX LAN ET D'INTERCONNEXION DU MINEPDED EN VUE DE          LEURS REHABILITATION ET MISE A NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE          D'HEBERGEMENT</b></p> <p style="text-align: center;"><b>« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</b></p> <p><b>Volume1 : Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) L'accord de groupement, le cas échéant ;</li> <li>2) Le pouvoir de signature, le cas échéant ;</li> <li>3) Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de première instance datant de moins de trois (3) mois précédent la date de remise des offres ;</li> <li>4) Une attestation de domiciliation bancaire du Soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère chargé des Finances ;</li> <li>5) La quittance d'achat du dossier d'appel d'offres ;</li> <li>6) La caution de soumission (suivant modèle joint) de trois cent mille (300 000) francs CFA et d'une durée de validité de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour de dépôt des offres ;</li> <li>7) Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP) ;</li> <li>8) Une attestation en cours de validité délivrée par la Caisse nationale de prévoyance sociale certifiant que le Soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;</li> <li>9) L'attestation de non redevance délivrée par l'autorité compétente de l'administration fiscale, certifiant que le Soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois mois.</li> </ol> <p>En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet ; les pièces 4, 5 et 6 étant uniquement présentées par le mandataire</p>

du groupement.

**Volume 2 : Le dossier technique contiendra les pièces ci-après :**

- 1) Une brève description du Soumissionnaire et un aperçu de son expérience dans le cadre de missions similaires (Tableau3B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le Soumissionnaire ;
- 2) Toutes observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'ouvrage (Tableau3C) ;
- 3) Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau3D) ;
- 4) La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau3E) ;
- 5) Des curricula vitæ signés, à une date postérieure à la date de publication de l'avis d'appel d'offres, par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Soumissionnaire habilité à soumettre la proposition (Tableau3F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions effectuées.
- 6) Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps nécessaire à l'accomplissement de la mission) justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 3E et 3G) ;
- 7) Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation ;
- 8) Toute autre information demandée dans le cadre du présent RPAO.

**NB : La proposition technique ne doit comporter aucune information financière.**

**Volume 3 : La proposition financière contiendra les pièces ci-après :**

- 1) La soumission proprement dite, en original, rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
- 2) La soumission proprement dite, en original, rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
- 3) Etat récapitulatif des coûts ;
- 4) Ventilation des coûts par activité ;
- 5) Coût Unitaire du Personnel Clé ;
- 6) Ventilation de la rémunération par activité ;
- 7) Cadre du bordereau des prix unitaires ;
- 8) Cadre du détail estimatif ;

***Le soumissionnaire soumettra en plus du nombre d'offres financières requises une offre financière témoin scellée qui sera remis à l'organisme chargé de la Régulation des Marchés Publics le jour de l'ouverture des offres techniques.***

***N.B. : Les différentes parties d'un même dossier ou offre doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc, aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à en faciliter l'examen.***

Les offres doivent être soumises au plus tard le 20/7/2022, à 12 heures précises au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable sis à l'Immeuble ministériel n°2, 7ème étage, portes 704 ou 708, dès publication de l'avis d'appel d'offres au Journal des marchés ou dans Cameroon Tribune et COLEPS.

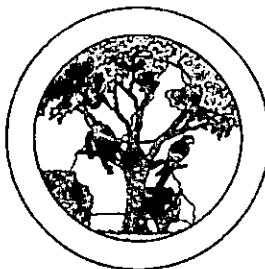
L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques se fera le 26/7/2022 à 14 heures, par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du

	<p>Fonds Commun/PSFE siégeant à l'occasion à la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune.</p> <p>Tout complément d'information à l'Autorité contractante doit être envoyé à l'adresse suivante : <b>Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable sis à l'Immeuble ministériel n°2, 7ème étage, portes 704 ou 708.</b></p>														
	<p><b>LES CRITERES D'EVALUATION SONT LES SUIVANTS :</b></p> <p><b>Critères éliminatoires</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Absence de la caution de soumission ;</li> <li>2. Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après le délai de 48 heures accordé par la Commission de Passation des Marchés ;</li> <li>3. Non-conformité de la lettre de soumission de l'offre financière ;</li> <li>4. Fausse déclaration ou présence de pièce falsifiée dans les offres du Soumissionnaire ;</li> <li>5. Absence de la déclaration sur l'honneur attestant que le Soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années ;</li> <li>6. Absence d'un prix unitaire non quantifié ;</li> <li>7. Présence d'une information financière dans la proposition technique ;</li> <li>8. Absence d'une attestation de visite des sites de la cellule informatique et de la section des systèmes d'information environnementales d'informations environnementales</li> <li>9. Note technique (critères essentiels) inférieure à 70/100 ;</li> <li>10. Absence de la déclaration d'engagement suivant le modèle du Fonds Commun – PSFE.</li> </ol> <p><b>Critères essentiels</b></p> <p>5</p> <table> <tr> <td>1) Compréhension de la mission, .....</td> <td>40</td> </tr> <tr> <td>    a) Observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'ouvrage.....</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>    b) Description de la méthodologie .....</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>    c) Plan de travail .....</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>    d) Adéquation du plan de travail, chronogramme de réalisation et organisation des experts dans leurs interventions.....</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>2) Expérience des consultants (personne morale).....</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>3) Qualifications et expériences du personnel clé pour la mission.....</td> <td>50</td> </tr> </table> <p><b>NB : Les détails des qualifications et expériences requises sont contenus dans les termes de référence de la mission.</b></p> <p>Le score technique (St) minimum requis est de 70/100.</p> <p>La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante :</p> <p>Soit :</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>Sf</b> = score financier ;</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>Fm</b> = proposition la moins disante ;</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>F</b> = montant de la proposition considérée (c'est-à-dire de l'entreprise dont on est entrain de faire le calcul)</p> <p>La formule pour la combinaison des scores technique et financier est :</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>S</b> = <b>St</b> x <b>T</b> + <b>Sf</b> x <b>F</b></p> <p style="padding-left: 40px;">Où <b>Sf</b> = 100 x <b>Fm</b>/<b>F</b>.</p> <p>Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont :</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>T</b> = 0,7 et <b>F</b> = 0,3</p> <p><b>La sous-commission procédera aux rectifications des erreurs de calcul éventuelles conformément au point 5 du règlement général de l'appel d'offres (RGAO).</b></p>	1) Compréhension de la mission, .....	40	a) Observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'ouvrage.....	15	b) Description de la méthodologie .....	15	c) Plan de travail .....	5	d) Adéquation du plan de travail, chronogramme de réalisation et organisation des experts dans leurs interventions.....	5	2) Expérience des consultants (personne morale).....	10	3) Qualifications et expériences du personnel clé pour la mission.....	50
1) Compréhension de la mission, .....	40														
a) Observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'ouvrage.....	15														
b) Description de la méthodologie .....	15														
c) Plan de travail .....	5														
d) Adéquation du plan de travail, chronogramme de réalisation et organisation des experts dans leurs interventions.....	5														
2) Expérience des consultants (personne morale).....	10														
3) Qualifications et expériences du personnel clé pour la mission.....	50														

	<b><u>ATTRIBUTION DU CONTRAT</u></b>
7	7.1 Une fois les négociations menées à bien, le Maître d'ouvrage attribue et publie les résultats.
	7.2 Le Soumissionnaire est censé commencer sa mission dès notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix – Travail – Patrie**

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
LA PROTECTION DE LA NATURE ET  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace – Work – Fatherland**

MINISTRY OF ENVIRONMENT,  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES**  
**SPECIAL TENDERS' BOARD**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)**

N° 000.77 /AONR/MINEPDED/CSPM/2022 DU 15/6/2022

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA RÉALISATION DE  
L'ETUDE DES RESEAUX LAN ET D'INTERCONNEXION DU MINEPDED EN VUE DE  
LEURS REHABILITATION ET MISE A NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE  
D'HEBERGEMENT

**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

**Tâche n° 5.2.4.1.1**

---

**EXERCICE 2022**

---

**Pièce n°5 :**  
**Cahier des clauses administratives**  
**particulières (CCAP)**

## TABLE DES MATIERES

<b>Chapitre I : Généralités.....</b>	<b>34</b>
Article 1 : Objet du marché .....	34
Article2: Procédure du marché .....	34
Article3: Définitions et attributions .....	34
3.1.Définitions générales .....	34
3.2. Nantissement .....	35
Article4: Langue,loietréglementation applicables .....	35
Article5: Pièces constitutives du marché .....	35
Article 6:Textes généraux applicables .....	35
Article7: Communication .....	35
Article8:Ordres de service .....	37
Article9: Matériel et personnel du Prestataire .....	37
<b>ChapitreII:Clauses financières.....</b>	<b>37</b>
Article 10 : Cautionnement Définitif.....	37
Article 11 : Montant du marché.....	37
Article12: Lieu et mode de paiement .....	38
Article 13 : Variation des prix .....	38
Article14:Intérêts moratoires .....	38
Article15: Pénalités de retard .....	38
Article 17 : Timbres et enregistrement du marché .....	38
<b>ChapitreIII:Exécution des prestations.....</b>	<b>38</b>
Article 18 : Délais d'exécution du marché .....	38
Article 19 : Obligations du Maître d'ouvrage.....	39
Article 20 : Obligations du Prestataire .....	39
Article 21 : Assurances.....	39
Article 22 : Programme d'exécution.....	39
Article 23 : Agréments du personnel .....	40
Article 24 : Sous-traitance .....	40
<b>Chapitre IV : De la réception .....</b>	<b>40</b>
Article 25 : Recette technique .....	40
Article 26 : Réception .....	40
Article 27 : Cas de force majeure .....	42
27.1. Définition du terme <i>force majeure</i> .....	42
27.2. Responsabilité du fournisseur .....	42
27.3. Notification à l'Administration en cas de force majeure .....	42
Article 28 : Résiliation du marché .....	42
Article 29 : Différends et litiges.....	42
Article 30 : Edition et diffusion du marché .....	42
Article 31 et dernier : Entrée en vigueur du marché .....	42



## **Chapitre I : Généralités**

### **Article 1 : Objet du marché**

Le présent marché fait suite à l'Avis d'Appel à Manifestation d'intérêt N°000008 /AAMI/MINEPDED/DAG/SDBMM/SM/21 du 28 août 2021 en vue de la constitution de la liste restreinte des cabinets d'Etudes devant participer à l'appel d'offres national restreint pour la réhabilitation des réseaux d'interconnexion et LAN du MINEPDED et mise à niveau des infrastructures d'hébergement.

Les prestations attendues consistent à :

1. Prendre connaissance de l'existant et se l'approprier ;
2. Réaliser les visites de terrain (MINEPDED siège, CIDE, DNC, 10 Délégations régionales) ;
3. Concevoir l'architecture de référence détaillée (Nœuds, rôles, principes directeurs et services à implémenter, etc....) des principaux sites de l'infrastructure réseau et d'hébergement du MINEPDED (à savoir la Cellule Informatique et le CIDE) ;
4. Concevoir l'architecture globale de la solution Cloud à venir ;
5. Elaborer le protocole de test de qualité et de performance du système en vue de la réception définitive des travaux ;
6. Concevoir l'architecture de référence détaillée (Nœuds, rôles, principes directeurs et services à implémenter, etc....) pour tous les autres sites à interconnecter afin de s'assurer que l'ensemble du réseau du MINEPDED puisse être fonctionnelle ;
7. Spécifier les orientations de sécurité de l'infrastructure ;
8. Identifier le matériel et les logicielles (en précisant les spécifications techniques) à acquérir pour réhabiliter le LAN et l'interconnexion de chaque site ainsi que pour implémenter le cloud ;
9. Dresser la liste du matériel et des logicielles et/ou solutions nécessaires pour implémenter les différentes architectures ;
10. Élaborer pour chaque site, le cahier de charges pour la réhabilitation des réseaux LAN, de l'interconnexion et pour l'implémentation du cloud ;
11. Élaborer le syllabus du support de formation pour les cadres du MINEPDED ;
12. Élaborer le projet d'exécution de la réhabilitation des réseaux LAN, de l'interconnexion et de mise à niveau de l'infrastructure d'hébergement du MINEPDED ;

### **Article 2 : Définitions et attributions**

#### **2.1. Définitions générales**

L'Autorité contractante est le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable.

L'Autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la réalisation des prestations est le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés publics.

Le Maître d'ouvrage est le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable.

Le Chef de service du marché est le Chef du Centre d'Information et de Documentation sur l'Environnement.

L'Ingénieur du marché est le Chef de la Section des Systèmes d'Informations Environnementales ;

L'Ingénieur de Taches est le Chef de Service des Systèmes d'Informations et des Bases de Données Environnementales.

Le Cocontractant a pour mission d'assurer sous sa responsabilité, les prestations conformément aux règles et normes en vigueur en République du Cameroun. Il est responsable de l'ensemble des prestations relatives au contrat.



## 2.2. Nantissement

Le responsable chargé de l'ordonnancement et de la liquidation des dépenses est le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable.

Le responsable chargé de l'ordonnancement est le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable.

Le responsable chargé du paiement est l'unité de gestion du Fonds Commun PSFE ;

Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le Chef de la Section des Systèmes d'Informations Environnementales.

## Article 3 : Langue, loi et réglementation applicables

3.1. La langue utilisée est le français ou l'anglais.

3.2. Le Cocontractant s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans l'exécution du marché.

Si ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après sa signature, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

## Article 5: Pièces constitutives de la Lettre Commande

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre Commande sont, par ordre de priorité :

- 1) La lettre de soumission ;
- 2) La soumission du Cocontractant et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et aux termes de références (TdR) ;
- 3) Le cahier des clauses administratives particulières(CCAP);
- 4) Les termes de références ;
- 5) Les éléments propres à la détermination du montant du marché tel que, par ordre de priorité, les bordereaux des prix unitaires, le détail quantitatif et estimatif, et le sous-détail des prix unitaires ;
- 6) Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles mis en vigueur par arrêté n° 033 du 13 février 2007 ;
- 7) Les normes en vigueurs.

## Article 6: Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

- Loi N°096/12 du 5 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques;
- Loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022
- Loi 74/18 du 05 décembre 1974 relative au contrôle des ordonnateurs, gestionnaires et gérant des crédits publics et des entreprises d'Etat telle que modifiée et complétée par la loi N°76/4 du 08 juillet 1976 ;
- Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime Fiscal et douanier des marchés publics ;
- Décret n°2018/336 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- Décret n°2005/577 du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impacts environnementales ;
- Décret n°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés publics ;
- Décret n°2012/075 du 8 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

- Décret n°2012/076 du 8 mars 2012 modifiant et complément certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés publics ;
- Décret n°2018/9387/CAB/PM du 30 novembre 2018 fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des comités et groupes de travail interministériel et ministériels ;
- Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Décret n°2019/02 du 4 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Décret N°2012/431 du 1er octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable ;
- Arrêté n°70/MINEP du 20 avril 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à l'étude d'impact environnementale ;
- Arrêté N°038/CAB/PM du 15 mai 2014 mettant en vigueur les Dossiers Types d'Appels d'Offres pour la Passation des Marchés Publics ;
- Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
- Circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du Système des Marchés publics ;
- Circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;
- Circulaire 001/CAB/PR/ du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Les textes régissant le Fonds Commun PSFE
- Normes techniques en vigueur au Cameroun.

## Article 7: Communication

7.1. Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre de la présente Lettre Commande devront être faites aux adresses suivantes :

a. Dans le cas où le Cocontractant est le destinataire,

*M/Mme* \_\_\_\_\_

*B.P:* \_\_\_\_\_ *Yaoundé – Cameroun*

b. Dans le cas où le Maître d'ouvrage en est le destinataire,

*Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable*

*Immeuble ministériel n°2, 6ème étage, Tél : 222 23 34 23/222 23 60 51*

*BP 320 Yaoundé- Cameroun*

Passé le délai de quinze (15) jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'ouvrage et au Chef de service du marché son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie du chef-lieu de la région dont relèvent les travaux.

#### **Article 8 : Ordres de service**

8.1. L'ordre de service de commencer l'exécution du contrat est signé par le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable et notifié par le Chef de service du marché.

8.2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable et notifié par le Chef de service du marché.

8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal de l'étude et sans incidence financière seront directement signés par l'Ingénieur du marché avec copie au Chef de service du marché.

8.4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable et notifié par le Chef de service du marché.

8.5. Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

#### **Article 9 : Matériel et personnel du Cocontractant**

9.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Maître d'ouvrage. En cas de modification, le Cocontractant fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins.

9.2. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en personnel d'encadrement de l'offre technique avant et pendant les prestations constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 28 ci-dessous, ou d'application de pénalités.

### **Chapitre II : Clauses financières**

#### **Article 10 : Cautionnement Définitif**

Le cautionnement définitif est fixé à deux pour cent (3%) du montant TTC du marché. Ce dernier est produit dans les vingt (20) jours suivant la date de notification de l'attribution du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un (1) mois suivant la date d'approbation des prestations, conformément à la réglementation en vigueur, à la suite d'une mainlevée livrée par le Maître d'ouvrage après demande du Cocontractant.

#### **Article 11 : Montant du marché**

Le montant du marché, tel qu'il ressort du détail ou devis estimatif ci-joint, est de \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ ) francs CFA toutes taxes comprises; soit :

- Montant HTVA : \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ ) francs CFA
- Montant de la TVA : \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ ) francs CFA ;
- Montant net à percevoir : \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ ) francs CFA.

## **Article 12 : Lieu et mode de paiement**

12.1. Conformément aux dispositions du présent marché, le Cocontractant s'engage par les présentes à exécuter les prestations en contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'ouvrage.

12.2. Le Maître d'ouvrage se libérera des sommes dues, par règlements en francs CFA et par virement au compte bancaire dont les coordonnées sont les suivantes :

CODE BANQUE	CODE D'AGENCE	N°DE COMPTE	CLÉ RIB

Ouvert au nom de \_\_\_\_\_ à la banque \_\_\_\_\_, Agence de \_\_\_\_\_.

12.3. le décompte définitif sera soumis au visa préalable du Ministre délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés publics.

12.4. Le paiement sera subordonné à la présentation des justificatifs (fiches de décharge, factures etc.) par le Cocontractant.

## **Article 13 : Variation des prix**

13.1. Les prix sont fermes et non révisables.

## **Article 14 : Intérêts moratoires**

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 167 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics et la circulaire n°005/LC/MINMAP du 3 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature du décret n° 2018/336 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics.

## **Article 15: Pénalités de retard**

15.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- un deux millième (1/2000<sup>e</sup>) du montant TTC de la Lettre Commande de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché;
- un millième (1/1000<sup>e</sup>) du montant TTC de la Lettre Commande de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

15.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC de la Lettre Commande de base avec ses avenants éventuels.

## **Article 16 : Régime fiscal et douanier**

Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des marchés publics.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

## **Article 17 : Timbres et enregistrement de la Lettre Commande**

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre Commande seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du Cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur.

## **Chapitre III: Exécution des prestations**

### **Article 18 : Délais d'exécution du marché**

18.1. Le délai maximal d'exécution des prestations, objet du présent marché est de quatre-vingt-dix (90) jours.

18.2. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer l'exécution du marché.

## **Article 19 : Obligations du Maître d'ouvrage**

19.1. Le Maître d'ouvrage est tenu de fournir au Cocontractant les informations nécessaires à l'exécution de sa mission.

19.2. Le Maître d'ouvrage assure au Cocontractant protection contre les menaces / outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il pourrait être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.

## **Article 20 : Obligations du Cocontractant**

20.1. Le Cocontractant exécute les prestations et remplit ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux normes, techniques et pratiques généralement acceptées dans son domaine d'activité.

20.2. En cas de conflit d'intérêt du fait d'un membre de l'équipe de la mission, le Cocontractant doit le signaler par écrit au Maître d'ouvrage et remplacer l'expert en question, impliqué dans le projet ou le marché.

Le conflit d'intérêt s'entend comme toute situation dans laquelle le Cocontractant pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un marché passé par le Maître d'ouvrage auprès duquel il est consulté ou toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisants pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions ou de nature à affecter défavorablement son jugement.

20.3. Le Cocontractant est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du marché.

A ce titre, les documents établis par le Cocontractant au cours de l'exécution du marché ne peuvent être publiés ou communiqués qu'avec l'accord écrit du Maître d'ouvrage.

20.4. Le Cocontractant est tenu lors du dépôt du rapport final, de restituer tous les documents empruntés au Maître d'ouvrage.

20.5. Le Cocontractant ainsi que ses associés s'interdisent pendant la durée du marché, et à son issue pendant six (6) mois, de fournir des biens, prestations ou services destinés au Maître d'ouvrage découlant des prestations ou ayant un rapport étroit avec elles (à l'exception de l'exécution des prestations ou de leur continuation).

20.7. Le Cocontractant doit prendre en charge des frais professionnels et de la couverture de tous risques de maladie et d'accident dans le cadre de sa mission.

20.8. Le Cocontractant ne peut pas modifier la composition de l'équipe proposée dans son offre technique sans l'accord écrit du Maître d'ouvrage.

## **Article 21 : Assurances**

Les polices d'assurances requises au titre de l'exécution de la présente Lettre Commande, sont celles relatives aux risques causés à des tiers par le personnel salarié en activité du Cocontractant, par le matériel qu'il utilise, du fait des prestations.

## **Article 22 : Programme d'exécution**

Dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations, le Cocontractant soumettra, en cinq (5) exemplaires, à l'approbation de l'Ingénieur du marché, le programme d'exécution des prestations et son calendrier d'exécution.

Deux (2) exemplaires de ces pièces lui seront retournés dans un délai de dix (10) jours à partir de leur réception avec :

- soit la mention d'approbation « BON POUR EXECUTION » ;
- soit la mention de leur « REJET » accompagnée des motifs dudit rejet.

Le Cocontractant disposera alors de huit (8) jours pour présenter un nouveau projet. L'Ingénieur du marché disposera alors d'un délai de cinq (5) jours pour donner son approbation ou faire d'éventuelles remarques. Les délais d'approbation du projet d'exécution sont suspensifs du délai d'exécution.

L'approbation donnée par L'Ingénieur du marché n'atténuerà en rien la responsabilité du Cocontractant. Cependant les prestations exécutées avant l'approbation du programme ne seront ni constatées ni rémunérées. Le planning actualisé et approuvé deviendra le planning contractuel.

Le Cocontractant tiendra constamment à jour, un planning des prestations prenant en compte l'avancement réel des prestations. Des modifications importantes ne pourront être apportées au programme contractuel qu'après avoir reçu l'accord de l'Ingénieur du marché. Après approbation du programme d'exécution par l'Ingénieur du marché, celui-ci le transmettra dans un délai de cinq (5) jours au Maître d'ouvrage, sans effet suspensif de son exécution. Toutefois, si l'est constaté des modifications importantes dénaturant l'objectif du marché ou la consistance des prestations, le Maître d'ouvrage retournera le programme d'exécution accompagné des réserves à lever dans un délai de quinze (15) jours, à compter de sa date de réception.

### **Article 23 : Agréments du personnel**

Si le Maître d'ouvrage demande le remplacement d'un membre de l'équipe pour faute grave dûment constatée ou pour incompétence, le remplacement se fera aux frais du Cocontractant, dans un délai maximum de quinze (15) jours.

Le Maître d'ouvrage se réserve la possibilité de refuser son agrément à une personne proposée par le Cocontractant dont la qualification serait insuffisante.

### **Article 24 : Sous-traitance**

Il n'aura pas de sous-traitance pour cette Lettre Commande.

## **Chapitre IV : De la recette**

### **Article 25 : Commission de suivi et de recette**

Avant la réception, le prestataire demande par écrit au Maître d'ouvrage avec copie au Chef de service du marché, et à l'ingénieur du marché.

La Commission de suivi et de recette sera composée des membres suivant à titre indicatif :

- Le MINEPDED ou son représentant, Président;
- L'ingénieur du Marché : Rapporteur ;
- Le Chef du Programme 5 du PSFE, membre ;
- Le Chef de Service des marchés : membre ;
- Représentant du MINMAP : membre ;
- Le Chef de Service des Gestion des Systèmes, Ingénieur de tâche, membre ;
- 02 représentants de la MATCO : membres ;

Les membres de la commission sont convoqués à la réception par courrier huit (8) jours au moins avant la date de réception.

### **Article 26 : Recette des prestations**

**26.1** La recette technique consiste en l'examen et la validation, sur le plan technique, des différents rapports et documents issus de la prestation.

**26.2** La Commission de recette technique est chargée de suivre l'exécution technique de la prestation. Elle dispose d'un délai maximal de deux (2) semaines pour émettre son avis technique sur les différents rapports transmis par le Cocontractant.

Elle produira à chaque étape, un rapport de validation.

**26.3. Modalités de la réception :** La Commission de réception procèdera, sur la base des rapports de la commission de recette technique, à la réception du rapport final. Elle dressera un procès-verbal de réception signé par les membres de ladite commission et par le consultant.

La Commission de réception sera composée des membres suivant :

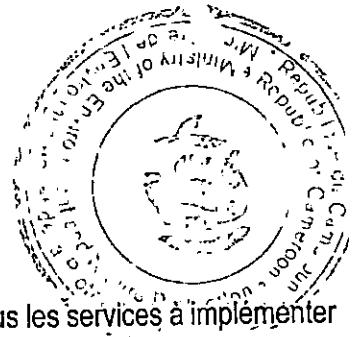
1. Le Maître d'Ouvrage ou son représentant : **Président** ;
2. Le Chef de Service des Marchés : **Membre** ;
3. L'Ingénieur du Marché : **Rapporteur** ;
4. L'Ingénieur de tâche : **Membre** ;
5. Le représentant de la MATCO : **Membre** ;
6. Le Chef de Service du Marché : **Membre** ;

7. Le Comptable Matière : **Membre** ;
8. Représentant du MINMAP : **Observateur** ;
9. Toute autre personne en raison de ses compétences.

#### 26.4. Livrable :

Le prestataire produira pendant les travaux :

1. Le document contenant les différentes architectures, les spécifications de tous les services à implémenter ainsi que les mesures de sécurités à mettre en œuvre :
  - a. Architecture générale de l'interconnexion
  - b. Architecture de chaque réseau LAN (MINEPDED siège, CIDE, Montée Anne rouge, et les 10 délégations régionales)
  - c. Architecture globale de la solution Cloud ;
  - d. Architecture détaillée de la solution cloud ;
  - e. Architecture détaillée (Nœuds, rôles, principes directeurs et services à implémenter, etc....) de la Cellule Informatique et du CIDE ;
  - f. Architecture détaillée (Nœuds, rôles, principes directeurs et services à implémenter, etc....) pour tous les autres sites à interconnecter afin de s'assurer que l'ensemble du réseau du MINEPDED puisse être fonctionnelle ;
2. Le document contenant le cahier de charges consolidé pour :
  - a. La réhabilitation des réseaux LAN (MINEPDED siège, CIDE, Montée Anne rouge, et les 10 délégations régionales)
  - b. La réhabilitation de l'interconnexion de tous les différents sites du MINEPDED ;
  - c. La mise à niveau de l'infrastructure d'hébergement et/ou l'implémentation du cloud ;
3. Le document contenant la liste du matériel et des logicielles (noms et spécifications techniques) à acquérir pour chaque site en vue de la mise en œuvre des différents cahiers de charges ;
4. Le document contenant le syllabus du support de formation pour les cadres du MINEPDED ;
5. Le projet d'exécution de la réhabilitation des réseaux LAN, de l'interconnexion et de mise à niveau de l'infrastructure d'hébergement du MINEPDED incluant :
  - a. Le profil du cabinet à recruter ;
  - b. Le protocole de tests de qualité et de performance du système en vue de la réception définitive des travaux ;
  - c. Une déclinaison de la logique/méthodologie d'intervention ;



## **Chapitre V : Dispositions diverses**

### **Article 27 : Cas de force majeure**

#### **27.1. Définition du terme force majeure**

Aux fins de la présente clause, le terme « force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du Cocontractant et qui ne lui est pas imputable, qui est imprévisible. De tels événements peuvent inclure, sans que la liste soit limitative : les actes de l'Administration, soit au titre de la souveraineté de l'Etat, soit au titre du marché ; les guerres ; les révolutions ; les incendies ; les inondations ; les cyclones ; les épidémies ; les mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret ; les tremblements de terre et autres faits analogues.

#### **27.2. Responsabilité du prestataire**

En cas de force majeure, le prestataire ne verra sa responsabilité dégagée que s'il a averti par écrit l'Administration dans les vingt (20) jours qui suivent l'événement. En tout état de cause, il appartient à l'Administration d'apprécier cette force majeure et les preuves fournies.

#### **27.3. Notification à l'Administration en cas de force majeure**

Le Cocontractant notifiera rapidement par écrit à l'Administration l'existence de la force majeure et ses motifs. Sauf s'il reçoit des instructions contraires de la part de l'Administration, le Cocontractant continuera à exécuter les obligations qui sont les siennes dans le cadre du marché et s'efforcera de trouver tout autre moyen raisonnable d'exécuter les obligations entravées par la force majeure.

### **Article 28 : Résiliation du marché**

Le marché peut être résilié comme prévu à la section I du décret n° 2018/336 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics et la circulaire n°005/LC/MINMAP du 3 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature du décret n°2018/336 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics ; notamment dans l'un des cas de :

- retard de plus de vingt et un (21) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service après une mise en demeure préalable ;
- retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de dix pour cent (10%) du montant des travaux ;
- défaillance du cocontractant.

### **Article 29 : Différends et litiges**

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. A défaut, il sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

### **Article 30 : Edition et diffusion de la Lettre Commande**

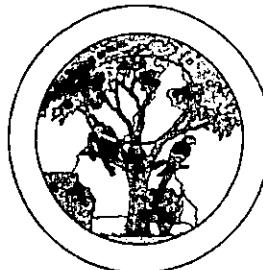
Vingt (20) exemplaires de la présente Lettre Commande seront édités par les soins du Cocontractant et fournis au Chef de service du marché.

### **Article 31 et dernier : Entrée en vigueur de la Lettre Commande**

La présente Lettre Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maître d'ouvrage, et entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant.

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix – Travail – Patrie**

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
LA PROTECTION DE LA NATURE ET  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace – Work – Fatherland**

MINISTRY OF ENVIRONMENT,  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES**  
**SPECIAL TENDERS' BOARD**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)**

N° /AONR/MINEPDED/CSPM/2022 DU

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA REHABILITATION  
DES RESEAUX D'INTERCONNEXION ET LAN DU MINEPDED ET MISE A NIVEAU  
DES INFRASTRUCTURES D'HEBERGEMENT HAUTE DISPONIBILITE**

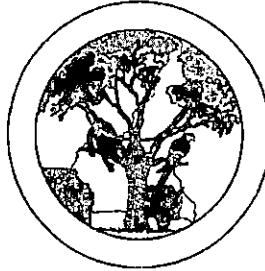
**LOT 1 : Etude des réseaux LAN et d'interconnexion du MINEPDED en vue de leur réhabilitation et la  
mise à niveau de l'infrastructure d'hébergement**

**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

**Tâche n° 5.2.4.1.1**

**EXERCICE 2022**

**Pièce n°6 :  
Termes de références (TdR)**



## TERMES DE REFERENCES

### 1. Contexte

**« Un saut qualitatif majeur vers la modernité est indispensable pour la mise en place d'un véritable système d'information environnementale »**

L'information environnementale est aujourd'hui plus que jamais à la croisée de toutes les thématiques. Qu'il s'agisse des questions de développement durable, des changements climatiques et de leurs conséquences, des ressources naturelles et des biens communs de l'humanité ou encore de nos modes de consommation et de production, elle constitue la pierre angulaire indispensable à toute prise de décision en faveur aussi bien pour les pouvoirs publics que pour le secteur privé et les organisations de la société civil. D'ailleurs, la loi cadre de 1996 relative à la gestion de l'environnement au Cameroun disposait déjà en son article 15 que l'Administration chargée de l'environnement est tenue de (...) mettre en place un système d'information environnementale (SIE) comportant une base de données sur les différents aspects de l'environnement, au niveau national et international.

C'est donc conscient de cette considération pour l'information environnementale que le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, appuyé par les partenaires au développement, avait entrepris d'acquérir les outils technologiques de synthèse en matière de gestion et d'utilisation de l'information environnementale. Ce SIE camerounais ambitionne donc être un système fédérateur qui vise d'une part à promouvoir la recherche et la transparence, à travers la disponibilité et l'accessibilité de l'information, dans les domaines de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable. D'autre part, il vise à promouvoir la culture de la prise de décision basée sur des faits réels et documentés permettant de suivre la situation et les performances en matière d'environnement.

Depuis 2009, le SIE a peu à peu densifié son infrastructure matérielle et logicielle. Ces équipements et d'applicatifs sont allés croissants, interagissant avec une cible de plus en plus importante.

Ce système fédérateur et ses applications sous-jacentes d'une importance capitale dans la gestion de l'information environnementale au Cameroun doivent être hébergés à travers l'infrastructure du MINEPDED afin que les usagers puissent y accéder. Les bénéficiaires de ces applications, de plus en plus croissants et exigeants souhaitent que le déploiement de celles-ci soit réalisé de manière à garantir :

- L'accessibilité optimale à travers le réseau interconnecté du MINEPDED (interne) et/ou à travers le réseau internet (externe) ;
- La disponibilité en ligne 24/24h ;
- La mise à jour des applications, la possibilité de former les utilisateurs ou d'intégrer de nouveau modules sans qu'il n'y ait d'impact sur les systèmes en ligne ;
- La Tolérance aux pannes (possibilité de remplacer des équipements sans qu'il n'y ait interruption des services) ;
- La sécurité et l'intégrité des données ;
- L'évolutivité du système d'hébergement et sa haute disponibilité ;

Par ailleurs, le contexte actuel de la crise sanitaire due à la COVID-19 exige pour les administrations et le MINEPDED en particulier d'accentuer l'utilisation des NTIC afin de pouvoir réaliser au quotidien ses missions régaliennes tout en préservant au mieux la santé du personnel et des usagers. Cette exigence intervient quelques temps seulement après que le Président de la République son Excellence Paul BIYA ait invité les Camerounais et

le Gouvernement à accentuer d'avantage l'utilisation du numérique dans des domaines comme l'économie, l'administration, l'éducation et bien d'autres.

En conséquence, une profonde réflexion engagée en interne il y a deux années environ a permis de d'envisager une architecture moderne pour le réseau informatique au MINEPDED et particulièrement pour son infrastructure d'hébergement. Cette nouvelle vision a d'ailleurs conforté par les conclusions du schéma directeur informatique du MINEPDED élaboré et validé en 2020 avec l'appui du fonds communs PSFE. Les principes fondateurs qui sous-tendent cette architecture sont :

- ✓ Absorber un volume de trafic très élevé,
- ✓ Traiter plus de sessions en parallèle, et faire face à des pics de trafic exceptionnels,
- ✓ Garantir une haute performance en évitant la saturation des équipements,
- ✓ Assurer un temps de réponse rapide et une navigation fluide même avec un contenu riche,
- ✓ Garantir la continuité de service en h24, 7j/7,
- ✓ Assurer la continuité des services grâce à une architecture redondée et sécurisée en PCA pour une disponibilité maximum,
- ✓ Sécuriser contre les attaques à tous les niveaux,
- ✓ Assurer la modularité et la scalabilité,
- ✓ Garantir l'adaptation des ressources face à l'ajout de nouvelles fonctionnalités et à la croissance du trafic et aux monté en charges ponctuelles,
- ✓ Faciliter le déploiement de nouveaux services et applications,
- ✓ Garantir un déploiement régulier et sécurisé des nouvelles versions et/ou des mises à jour.

Cette vision de digitalisation et d'amélioration du traitement de l'information de la communication passe aussi par une forte implication des services déconcentrés du MINEPDED d'où le besoin de corriger les défaillances de l'infrastructure des délégations régionales interconnectés à travers un VPN MPLS du Ministère

## ***b. Niveau d'avancement***

Afin d'opérationnaliser le SIE, le MINEPDED grâce à l'appui du fonds communs PSFE, a pu faire plusieurs réalisations fortes. A titre de mémoire, il s'agit entre autres de :

- La construction d'un bâtiment de quatre niveaux abritant aujourd'hui le CIDE et comportant une bibliothèque publique et une médiathèque ;
- L'aménagement des mini-cide au sein de 7 de délégations régionales ;
- La réalisation d'un réseau interconnecté entre le MINEPDED, le CIDE, la brigade nationale et les 10 délégations régionales ;
- L'acquisition des équipements informatiques et de vidéosurveillance pour mettre en place un Datacenter, mieux, un cloud au MINEPDED. Un bilan de son utilisation actuelle est disponible tant en termes d'applicatif que de ressources ;
- L'élaboration d'un schéma directeur informatique suite à un diagnostic minutieux de l'état des lieux sur l'ensemble des structures centrales et déconcentrées MINEPDED ;

Ces investissements colossaux ont été réalisés sur une période d'environ 11 ans maintenant. A titre d'exemple l'interconnexion qui représente le socle de la collaboration avec les services déconcentrés du MINEPDED date de plus de neuf (09) ans maintenant. En conséquence, les équipements utilisés pour l'implémenter à l'époque sont aujourd'hui pour ceux qui fonctionnent encore, désuets. De même, les Lans des différents sites du MINEPDED, au regard de l'augmentation important du personnel et de la vétusté des équipements, sont totalement à refaire.

Néanmoins, grâce à ces investissements et au BIP du MINEPDED, une infrastructure d'hébergement tel que prôné par le Schéma Directeur Informatique du MINEPDED a commencé à être mise en œuvre au CIDE. En effet, dans le souci de rendre accessible même médiocrement les applicatifs qui composent déjà le SIE, une configuration préalable a été faite.

En l'état actuel, l'infrastructure d'hébergement déployé au CIDE se décline comme suit :

- Une salle serveur aménagé selon les règles de l'art (plancher et milieu bandothèque) ;
- Huit (08) serveurs de génération acceptable ;
- Des routeurs professionnels acquis pour le CIDE et la cellule informatique ;
- 01 NAS disposant de 04 baies pour disques, 01 switch de 04 ports 10 Gb et d'autres équipements informatiques ;
- 01 NAS disposant de 16 baies pour disques avec une capacité totale de 96 TB sur un raid 6 hotspare ;
- Un cluster kubernetes paramétré en haute disponibilité ;
- Un système de vidéosurveillance pour le bâtiment du CIDE ;
- Plusieurs services déployés (DHCP, Proxy et reverse proxy, DMZ, pare-feu frontal, QoS, etc....) ;
- L'acquisition des noms de domaines :
  - Sie.cm
  - Sie.gov.cm
  - Sie-cameroun.cm
- Une dizaine d'applicatifs et de bases de données accessibles ou à rendre accessibles sous le nom de domaine <http://sie.cm> ; notamment :
  - IRIS, la plateforme de reporting environnementale développé par le PNUE ;
  - SISPGES : le système d'information et de suivi des plans de gestions environnementaux ;
  - CANBIS : l'application de monitoring des OVMs renseignés par plusieurs administrations dont le MINEPDED, le MINADER, le MINEPIA, etc. ...
  - PCB-IMPORT-EPORT : qui est la plateforme de délivrance des notifications pour l'exportation des PCB. Elle est en interopérabilité avec la plateforme nationale du Guichet unique du commerce extérieur E-GUCE et CAMCIS de la Douane.
  - Le SIE : le cœur du système d'information environnementale du Cameroun dans sa forme désuète. Un marché est en cours pour l'actualiser ;
  - Le portail des CHM : 10 sites web pour les échanges d'informations relatifs aux conventions portant sur l'environnement et ratifié par le Cameroun ;
  - Un système d'inventaire des gaz à effet de serres ;
  - Une application de monitoring et géolocalisation des déchets ;
  - Une bibliothèque virtuelle contenant environ 3 000 documents numériques ;
  - Un atlas géographique ;
  - Un serveur interne de vidéo-conférences ;
  - Un intranet collaboratif pour le partage des documents, un système de stockage de données dans le cloud, gestion des taches, partage de calendrier etc.... ;
  - Un système de messagerie professionnel ;
  - Un cloud privé ;
  - Un annuaire professionnel LDAP
  - Un système de redondance solaire d'une puissance de 5Kw présent au CIDE.

En outre il faut préciser que le Ministère a souscrit à une offre VPN MPLS par fibre optique auprès de l'opérateur Camtel pour les bandes passantes suivantes :

SITE	BANDE PASSANTE INTERCONNEXION	BANDE PASSANTE INTERNET DEDIE
MINEPDED-SIEGE	4 Mbps	20 Mbps
MINEPDED-CIDE	4 Mbps	15 Mbps
MINEPDED-YAOUNDE	4 Mbps	1 Mbps
MINEPDED-BAFOUSSAM	4 Mbps	1 Mbps
MINEPDED-BAMENDA	4 Mbps	1 Mbps
MINEPDED-EBOLOWA	4 Mbps	1 Mbps
MINEPDED-BUEA	4 Mbps	1 Mbps
MINEPDED-DOUALA	4 Mbps	1 Mbps
MINEPDED-BERTOUA	4 Mbps	1 Mbps
MINEPDED-GAROUA	4 Mbps	1 Mbps
MINEPDED-MAROUA	4 Mbps	1 Mbps
MINEPDED-NGAOUNDERE	4 Mbps	1 Mbps

De même dans le cadre des activités de commerce extérieur une interconnexion par faisceaux hertzien auprès de l'opérateur de téléphonie MTN est disponible pour les sites suivants :

- Le site du guichet unique du commerce extérieur : 4 Mbps interconnexion ;
- Le site du guichet unique du commerce extérieur : 4 Mbps internet ;
- La brigade nationale des inspections et du contrôle : 512 Kbps interconnexion ;
- Le centre d'information et de documentation sur l'environnement ; 512 Kbps d'interconnexion ;
- La délégation départementale de l'Océan : 512 Kbps interconnexion ;
- La délégation départementale du Wouri : 512 Kbps interconnexion ;
- La délégation départementale du Fako : 512 Kbps interconnexion ;
- La délégation départementale de la Manyu : 512 Kbps interconnexion ;
- La délégation départementale du mayo-sava : 512 Kbps interconnexion ;

On peut constater que la jonction de ces deux sites s'opère au niveau du centre d'information de documentation sur l'environnement (CIDE)

Cette infrastructure d'hébergement du MINEPDED qui, il faut l'avouer, a connu une nette amélioration grâce à l'appui du fonds communs PSFE, regorge encore de manquements pour prétendre à un fonctionnement optimal. Il s'agit notamment :

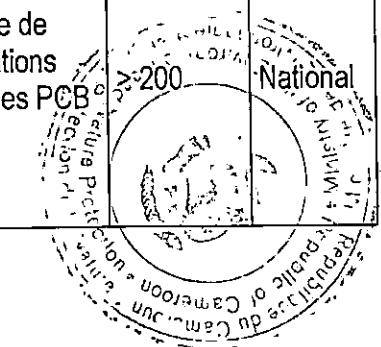
- Absence d'un système de redondance de ces installations sur un autre site notamment la cellule informatique ;
- La faible interaction avec les services déconcentrés du fait de la dégradation de l'infrastructure informatique dans les régions
- Sécurisation optimale des investissements par la finalisation du système de vidéosurveillance dans les deux sites d'hébergement
- Sécurisation des investissements à améliorer : le bâtiment du CIDE se présente comme le hub par excellence de collaboration avec le public et les partenaires, toutefois cela induit aussi des enjeux de sécurisation du bâtiment et de son accès à travers la mise en place d'un système de vidéosurveillance complet ;
- Acquisition de licences pour les services critiques : Plusieurs services critiques sont déployés sur des solutions open source gratuites et sans support du fournisseur l'achat de certaines licences de solution « one time paid » seraient un atout ;
- Le personnel du MINEPDED a connu très peu de renforcement de capacités tandis que les techniques, méthodes et technologies ont connu des mutations importantes au fil du temps.

La mise en œuvre des présents TDR permettra donc non seulement au MINEPDED de s'arrimer : aux hautes instructions du Chef de l'Etat ; à la donne actuelle imposée par la COVID-19 ; aux recommandations du SDI. En outre, réaliser ces TDR permettra au MINEPDED de d'enclencher la finalisation d'un véritable système automatisé de collecte, de traitement et de diffusion de l'information environnementale afin, in fine, de créer des outils de reporting, d'analyse de données, de datamining, d'aide à la décision et même de prévisions.

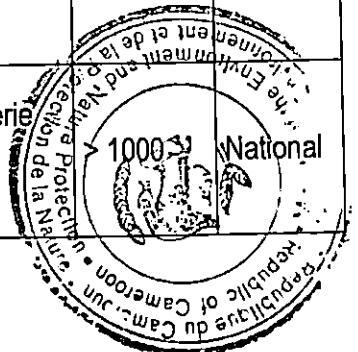
En outre la structure d'hébergement actuel dispose déjà de plusieurs applications métiers et supports dont l'utilisation se veut de plus en plus grandissante

N o	Nom	Lieu d'hébergement	Mode de fonctionnemen t	Intervenants	URL	Description Fonctionnalités	Volumetru e Utilisatio n journalier	Spectre d'utilisation
							Volumetru e Utilisatio n journalier	Spectre d'utilisation
1	Site internet du Ministère de l'environnement	Cellule informatique	Consultatif	MINEPDED, Public	<a href="https://www.minepded.gov.cm/">https://www.minepded.gov.cm/</a>	C'est le site internet du MINEDPED	> 700	National
2	Site internet du projet sur la gestion des polluants organiques persistants	Cellule informatique	Consultatif	MINEPDED, Public	<a href="https://www.minepded.gov.cm/popminep">https://www.minepded.gov.cm/popminep</a>	C'est un sous site pour les communications relatives à l'élimination des POPS au Cameroun	> 100	National
3	Portail de la bourse des déchets	Cellule informatique, CIDE	Transactionnel	MINEPDED, Opérateurs économiques, Détenteurs de déchets	<a href="https://bourse-des-dechets.minepded.gov.cm/">https://bourse-des-dechets.minepded.gov.cm/</a>	Il s'agit de plateforme de transaction des déchets électroniques qui met en relation des acheteurs et des vendeurs	> 1000	National
4	SIG d'Information géographique de gestion des PCB au Cameroun	CIDE	Transactionnel	MINEPDED, Détenteurs de PCB, Experts en PCB, Point focaux internationaux	<a href="https://pcbgis.sie.cm/client/">https://pcbgis.sie.cm/client/</a>	Application de recensement et inventaire des détenteurs de PCB au Cameroun	> 300	National
5	Site internet BCH Cameroun	CHM Belgique	Transactionnel	MINEPDED, Public	<a href="http://cm.chm-cbd.net">http://cm.chm-cbd.net</a>	C'est le Centre d'Echange d'Information sur la Biodiversité du CAMEROUN	> 200	National
6	Base de données sur la résilience au changement climatique	CIDE	Transactionnel	MINEPDED, CTD, Experts, Public	<a href="https://repecc.sie.cm/client/index.html">https://repecc.sie.cm/client/index.html</a>	Carte de la Résilience des Populations aux Effets du Changement Climatique	> 200	National

7	Portail des centres d'échanges d'informations	CIDE	Transactionnel	MINEPDED, Points focaux, Universitaires, Experts, Public	<a href="https://portailchm.sie.cm/">https://portailchm.sie.cm/</a>	C'est le Centre d'Echange d'Information sur les 12 conventions relatives à la biodiversité	> 300	National
8	Système d'Information sur la Biodiversité (SIB)	CIDE	Transactionnel	MINEPDED, Points focaux, Universitaires, Experts, Public	<a href="https://sib.sie.cm/">https://sib.sie.cm/</a>	C'est le système d'information sur les espèces au Cameroun, recensement de la biodiversité sur un SIG	> 400	National
9	Système d'information des administrations techniques dans le cadre du commerce extérieur	GUCE déploiement au CIDE en cours)	Transactionnel	MINEPDED, Points focaux, Opérateurs économiques, laboratoires, Experts, Bureaux Ozone	<a href="https://siat.guichetunique.cm/siat-ct-web/pages/unsecure/login.xhtml">https://siat.guichetunique.cm/siat-ct-web/pages/unsecure/login.xhtml</a>	C'est le système d'information des administrations techniques qui dématérialisent les procédures du commerce extérieur pour le MINEPDED	> 300	National
10	Système d'information environnementale	CIDE	Transactionnel	MINEPDED, Points focaux, Opérateurs économiques, laboratoires, Experts, Bureaux Ozone, Public	<a href="https://sie.cm/">https://sie.cm/</a>	C'est la plateforme fédératrice du système d'information environnementale (en cours de migration)	> 500	National
11	Base de données import/export des PCB au Cameroun	CIDE	Transactionnel	MINEPDED, Points focaux, Opérateurs économiques, GUCE, Experts, Bureaux Ozone, Public	<a href="https://pcbieis.sie.cm/">https://pcbieis.sie.cm/</a>	C'est la plateforme de gestion des opérations d'imports export des PCB au Cameroun	> 200	National



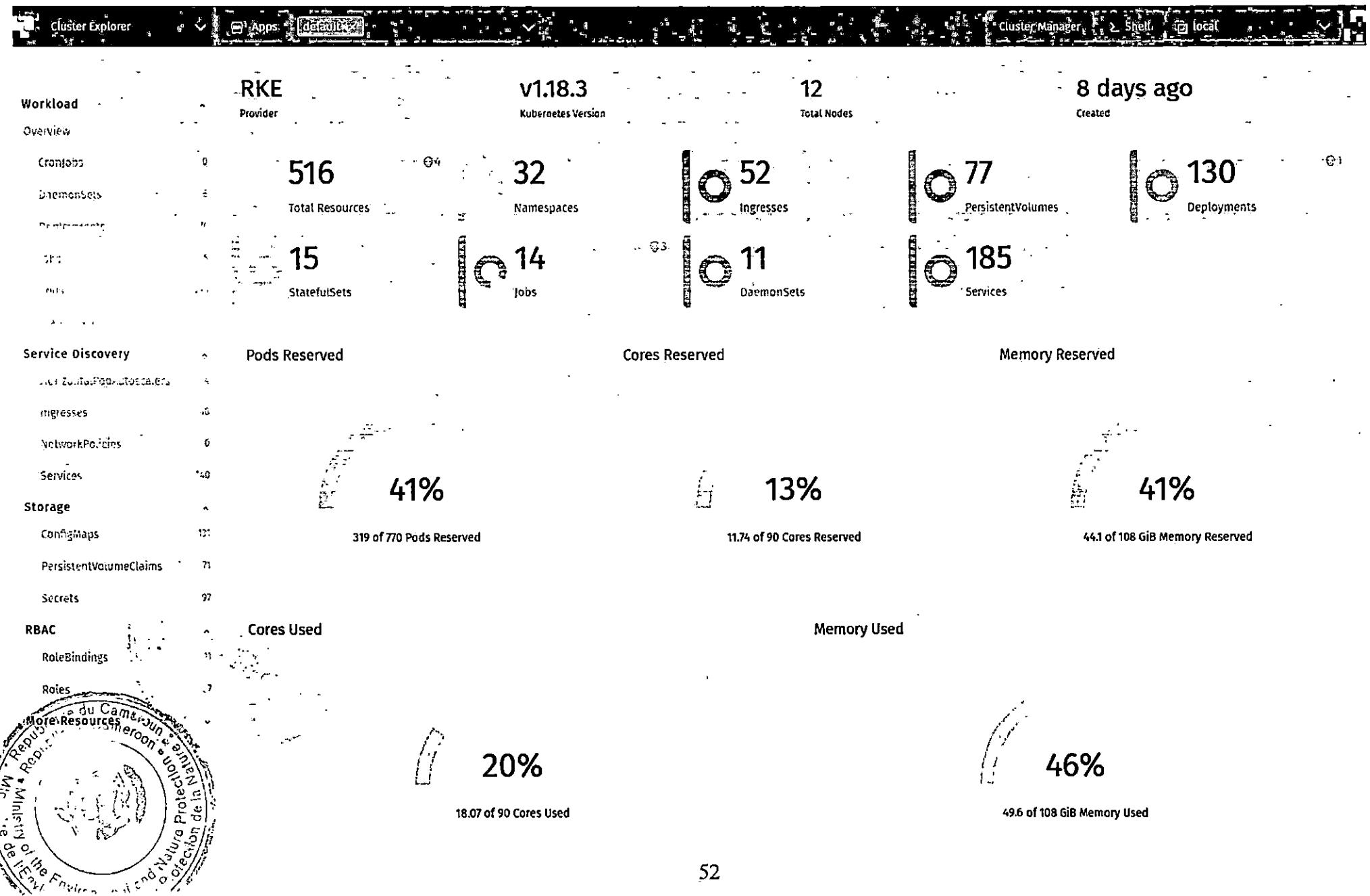
12	Plateforme de gestion des PGEs au Cameroun	CIDE	Transactionnel	MINEPDED, Opérateurs économiques, Experts, Comité départementaux	<a href="https://sispges.sie.cm/">https://sispges.sie.cm/</a>	C'est la plateforme de recensement et de suivi des plans de gestion environnementaux au Cameroun	> 400	National
13	Plateforme de reporting environnemental IRIS	CIDE	Transactionnel	MINEDPED, Autres administrations, points focaux	<a href="https://iris.sie.cm/iris/">https://iris.sie.cm/iris/</a>	Plateforme permettant la génération des rapports environnementaux sur la base du modèle DEPSIR	> 200	National
14	Système d'information des opérations de biosécurité au Cameroun	CIDE	Transactionnel	MINEDPED, Autres administrations, points focaux, Postes de contrôle	<a href="https://canbis.sie.cm/">https://canbis.sie.cm/</a>	C'est une plateforme d'enregistrement des opérations de biosécurité au Cameroun	> 400	National
15	Base de données des espèces envahissantes	CIDE	Transactionnel	MINEPDED, Points focaux, Universitaires, Experts, Public	<a href="https://ias.sie.cm/">https://ias.sie.cm/</a>	C'est une plateforme de recensement des espèces envahissantes au Cameroun	> 100	National
16	Solution complète de Travail Collaboratif	CIDE	Transactionnel	MINEPDED, Points focaux, Universitaires, Experts	<a href="https://intranet.sie.cm/">https://intranet.sie.cm/</a>	C'est la plateforme collaborative de travail pour les employés du MINEPDED	> 1000	National
17	Solution de web conférence	CIDE	Transactionnel	MINEPDED, Points focaux, Universitaires, Experts, Public	<a href="https://videoconf.sie.cm/">https://videoconf.sie.cm/</a>	Solution de web conférence privé du MINEPDED	> 100	National
18	Solution complète de messagerie électronique	CIDE	Transactionnel	MINEPDED, Points focaux, Universitaires, Experts	<a href="https://mail.sie.cm/">https://mail.sie.cm/</a>	Solution de messagerie professionnelle du MINEPDED	1000	National

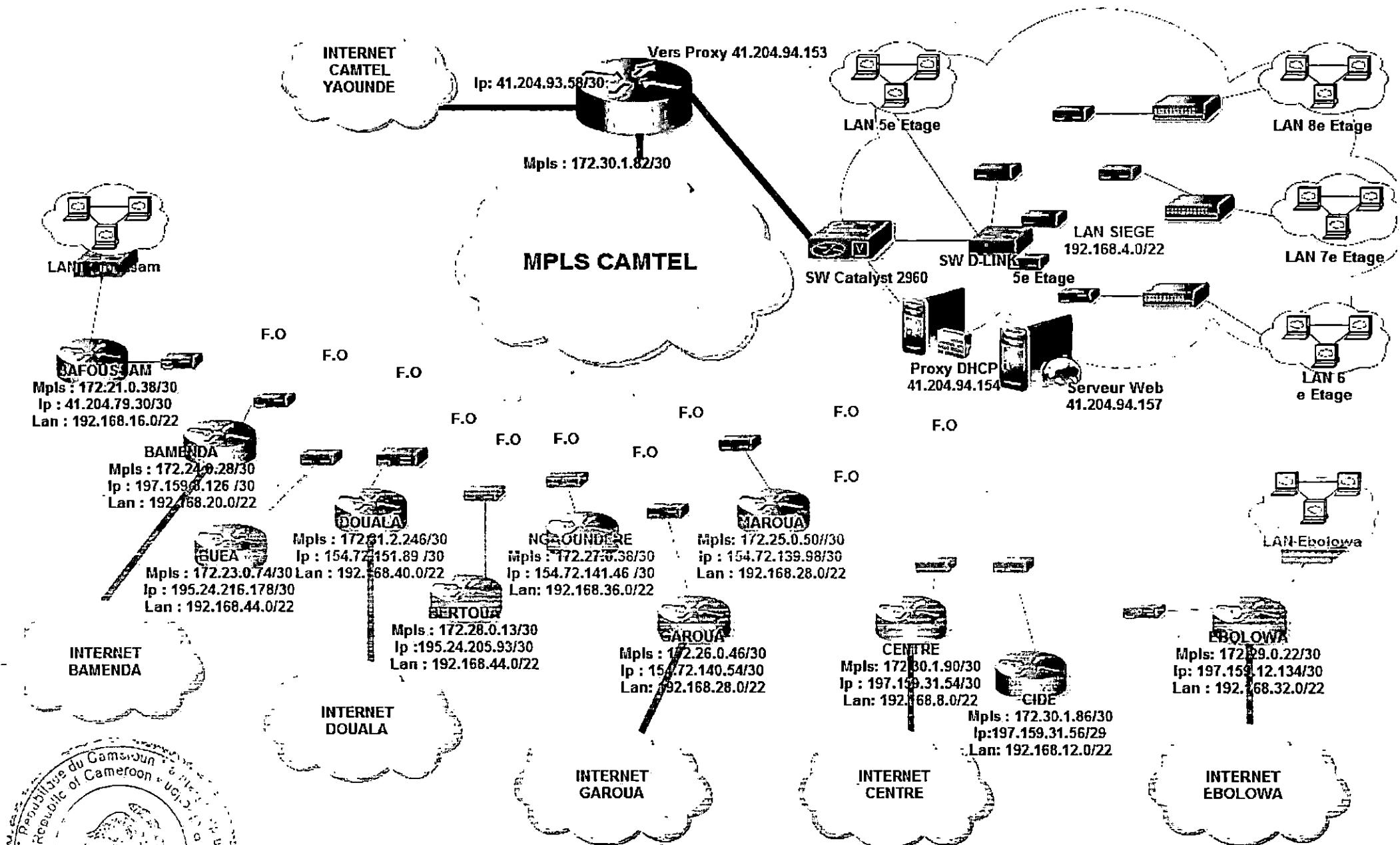




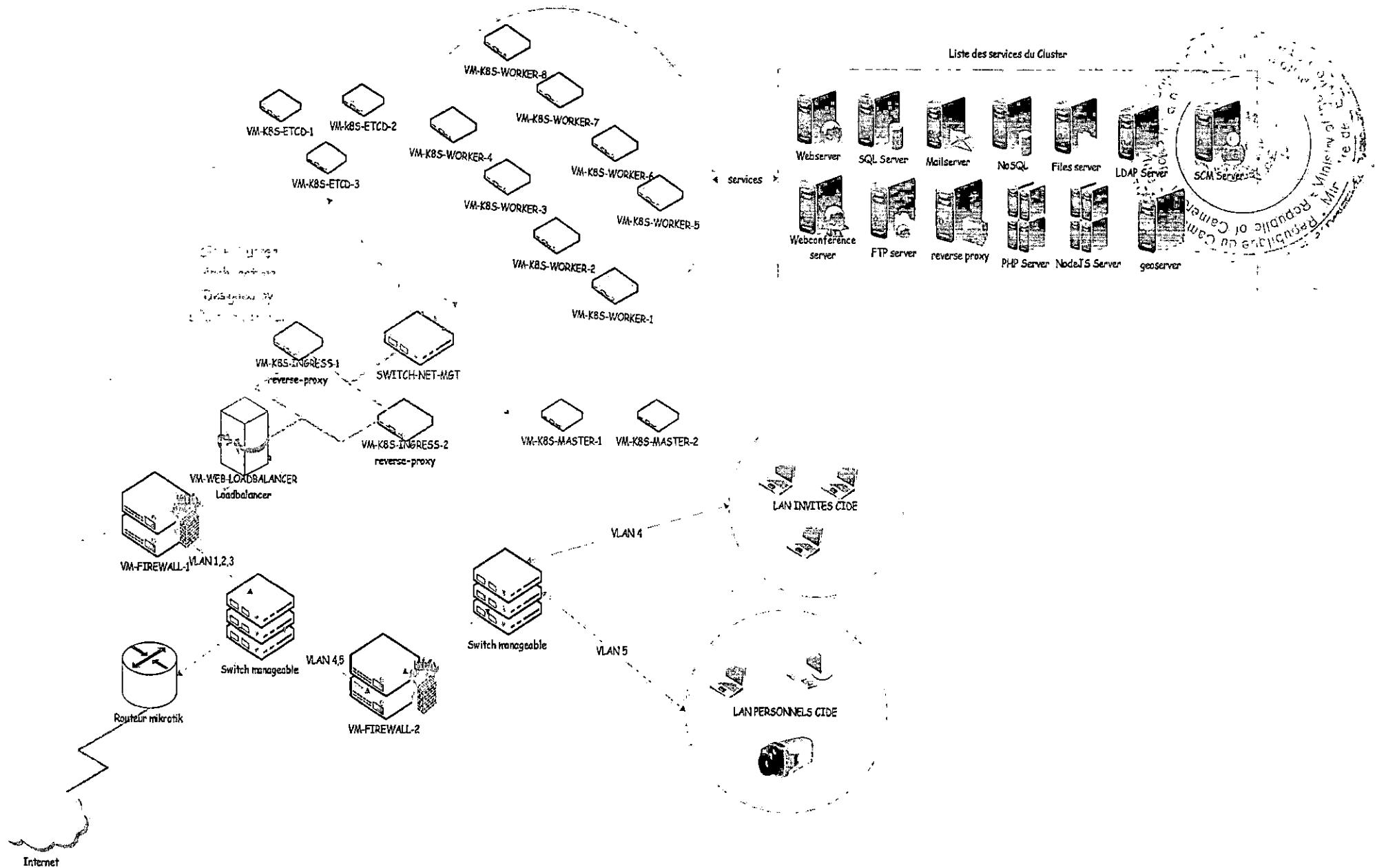
19	Solution de gestion de l'annuaire OpenLDAP	CIDE	Transactionnel	MINEPDED, Points focaux, Universitaires, Experts	<a href="https://dap.sie.cm/">https://dap.sie.cm/</a>	Solution de gestion de l'annuaire LDAP du Ministère	> 1000	National
20	Annuaire nation du MINEPDED		Consultatif	MINEPDED, Points focaux, Universitaires, Experts, Public	<a href="https://annuaire.sie.cm/">https://annuaire.sie.cm/</a>	Espaces de pages blanches du MINEPDED pour le public	> 300	National
21	Solution de gestion centralisée et de versionning des applications	CIDE	Transactionnel	MINEPDED	<a href="https://gitlab.sie.cm/">https://gitlab.sie.cm/</a>	Application de de versionning d'intégration, test et déploiement continue du MINEPDED	> 50	National
22	ANTI VIRUS antivirus multi plates-formes conçu pour les serveurs virtuels et physiques	CIDE	Transactionnel	MINEPDED	<a href="https://wallan.sie.cm/">https://wallan.sie.cm/</a>	Solutions de pare-feu intelligent pour l'infrastructure LAN du MINEPDED	> 2000	National
23	Protection UTM (Unified Threat Management) complète qui couvre le réseau, la messagerie, les applications, les utilisateurs et le Web	CIDE	Transactionnel	MINEPDED	N/A	Solution de gestion unifié de l'infrastructure du cloud privé du MINEPDED	> 2000	National

## Bilan de l'utilisation actuelle du Cloud



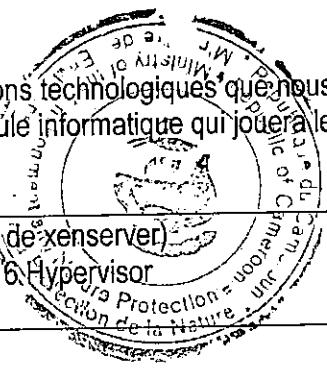


**Figure 1 : Architecture Interco MINEPDED**



## Descriptif technologique de l'infrastructure cloud au CIDE

L'infrastructure cloud du CIDE a été mis en œuvre sur la base de plusieurs solutions technologiques que nous allons détaillées ici-bas. Cette infrastructure devra être reproduite le site de la cellule informatique qui jouera le rôle de site en load-balancing (réplication et backup).



Hyperviseur	XCP-NG 7.6 et 8.1 (open source version de xenserver) VMWARE ESXI 7.6.0 (VMware vSphere 6.5 Hypervisor FREE LICENSE)
Orchestration et administration des containers	Kubernetes Rancher
Cloud Storage solution	Openebs, NFS provisionner, CSI Cstor volumes
Solution de conteneurisation	Docker
Routeur	Mikrotik
Ingress	Nginx
Loadbalancer	Metallb
Network Implementation	Canal
Certificats de sécurité	Let's encrypt SSL
DNS server	Bind9

## **2. Objectifs**

### **2.1. Objectif global**

L'objectif est de concevoir l'architecture détaillée de l'infrastructure technique du Système d'Information Environnementale (SIE) du Cameroun et d'élaborer le cahier des charges en vue de son opérationnalisation.

### **2.2. Objectifs spécifiques**

De manière spécifique, il s'agira de :

1. Prendre connaissance de l'existant et se l'approprier ;
2. Réaliser les visites de terrain (MINEPDED siège, CIDE, DNC, 10 Délégations régionales) ;
3. Concevoir l'architecture de référence détaillée (Nœuds, rôles, principes directeurs et services à implémenter, etc....) des principaux sites de l'infrastructure réseau et d'hébergement du MINEPDED (à savoir la Cellule Informatique et le CIDE) ;
4. Concevoir l'architecture globale de la solution Cloud à venir ;
5. Elaborer le protocole de test de qualité et de performance du système en vue de la réception définitive des travaux ;
6. Concevoir l'architecture détaillée (Nœuds, rôles, principes directeurs et services à implémenter, etc....) pour tous les autres sites à interconnecter afin de s'assurer que l'ensemble du réseau du MINEPDED puisse être fonctionnelle ;
7. Spécifier les orientations de sécurité de l'infrastructure ;
8. Identifier le matériel et les logicielles (en précisant les spécifications techniques) à acquérir pour sécuriser, réhabiliter le LAN et l'interconnexion de chaque site ainsi que pour implémenter le cloud ;
9. Dresser la liste du matériel et des logicielles et/ou solutions nécessaires à acquérir ;
10. Élaborer pour chaque site, le cahier de charges pour la réhabilitation des réseaux LAN, de l'interconnexion et pour l'implémentation du cloud ;
11. Elaborer le syllabus du support de formation pour les cadres du MINEPDED ;
12. Elaborer le projet d'exécution de la réhabilitation des réseaux LAN, de l'interconnexion et de mise à niveau de l'infrastructure d'hébergement du MINEPDED ;

## **3. Résultats attendus**

Au terme de la réalisation des présents Tdrs, les résultats suivants seront produits :

1. L'existant est pris en main par le prestataire ;
2. Les visites de terrain (MINEPDED siège, CIDE, DNC, 10 Délégations régionales) sont réalisées ;
3. L'architecture de référence détaillée (Nœuds, rôles, principes directeurs et services à implémenter, etc....) des principaux sites de l'infrastructure réseau et d'hébergement du MINEPDED (à savoir la Cellule Informatique et le CIDE) est conçue ;
4. L'architecture globale de la solution Cloud à venir est conçue ;
5. Le protocole de test de qualité et de performance du système en vue de la réception définitive des travaux est élaboré ;
6. L'architecture détaillée (Nœuds, rôles, principes directeurs et services à implémenter, etc....) pour tous les autres sites à interconnecter afin de s'assurer que l'ensemble du réseau du MINEPDED puisse être fonctionnelle est conçue ;
7. Les orientations de sécurité de l'infrastructure sont spécifiées ;
8. Le matériel et les logicielles (en précisant les spécifications techniques) à acquérir pour sécuriser, réhabiliter le LAN et l'interconnexion de chaque site ainsi que pour implémenter le cloud est identifié ;
9. La liste du matériel et des logicielles et/ou solutions à acquérir est dressée ;
10. Le cahier de charges pour la réhabilitation des réseaux LAN, de l'interconnexion et pour l'implémentation du cloud est établi pour chaque site ;
11. Le syllabus du support de formation pour les cadres du MINEPDED est élaboré ;
12. Le projet d'exécution de la réhabilitation des réseaux LAN, de l'interconnexion et de mise à niveau de l'infrastructure d'hébergement du MINEPDED est élaboré ;

#### **4. Indicateurs**

1. Les architectures de référence détaillée (Nœuds, rôles, principes directeurs et services à implémenter, etc....) des tous les sites de l'infrastructure réseau et d'hébergement du MINEPDED (à savoir la Cellule Informatique, le CIDE, la Brigade nationale, les dix délégations régionales) sont disponibles ;
2. L'architecture globale de la solution Cloud à mettre en œuvre est disponible ;
3. Le protocole de test de qualité et de performance du système en vue de la réception définitive des travaux est disponible ;
4. Les orientations de sécurité de l'infrastructure sont disponibles ;
5. La liste du matériel et des logicielles et/ou solutions à acquérir est disponible ;
6. Le cahier de charges pour la réhabilitation des réseaux LAN, de l'interconnexion et pour l'implémentation du cloud pour chaque site est disponible ;
7. Le syllabus du support de formation pour les cadres du MINEPDED est disponible ;
8. Le projet d'exécution de la réhabilitation des réseaux LAN, de l'interconnexion et de mise à niveau de l'infrastructure d'hébergement du MINEPDED est disponible ;

#### **5. Méthodologie de travail et activités à réaliser**

Le prestataire devra conduire l'étude suivant les étapes suivantes :

##### **5.1.1. *Elaboration et présentation de la note de cadrage de la mission***

Il s'agira pour le prestataire d'exposer sa compréhension des prestations telles que définies dans les TDR, de présenter sa méthodologie d'intervention d'ensemble et de chaque membre de son équipe, du chronogramme d'exécution des prestations. A l'issue de cette activité, le chronogramme sera adopté.

##### **5.1.2. *Prise en main de l'existant, visite des sites centraux et élaboration des cahiers de charges***

Le prestataire devra prendre connaissance de l'architecture globale de l'interconnexion du MINEPDED à travers la documentation qui sera mise à sa disposition. Ensuite, il devra s'approprier l'architecture générale du Cloud et les configurations déjà effectuées sur le site du CIDE.

Pour terminer, il devra effectuer des descentes auprès des sites, de la cellule informatique et de la Brigade Nationale de Contrôles et des Inspections Environnementales. Au cours de ces descentes, le prestataire va produire séance tenante, un cahier de charge provisoire des travaux à réaliser pour chaque site en accord avec les réalités de terrain.

Par ailleurs, le prestataire devra par la suite produire des versions provisoires des éléments suivants

- L'architecture globale de l'interconnexion du MINEPDED ;
- L'architecture globale des différents réseaux LAN interconnectés ;
- L'architecture globale de la solution Cloud à venir ainsi que les outils et solutions prévus à cet effet ;
- Le protocole de test de qualité et de performance du système en vue de la réception définitive des travaux ;
- La politique de sécurité de l'infrastructure et du réseau ;
- L'architecture de référence détaillée (Nœuds, rôles, principes directeurs et services à implémenter, etc....) des principaux sites de l'infrastructure réseau et d'hébergement du MINEPDED (à savoir la Cellule Informatique et le CIDE).
- L'architecture de référence détaillée (Nœuds, rôles, principes directeurs et services à implémenter, etc....) pour tous les autres sites à interconnecter afin de s'assurer que l'ensemble du réseau du MINEPDED puisse être fonctionnelle.

Il sera également question au cours de cette activité de proposer le syllabus des modules de formation qui seront assurés par le prestataire et portant sur l'infrastructure et sur la préparation aux examens (LPIC 1 & 2, MTCNA, CKA).

#### **5.1.3. Visite des sites régionaux et élaboration des cahiers de charges**

L'état des lieux figurant au sein du schéma directeur informatique datant de 2018 et pour des besoins de définition détaillée du cahier de charge des travaux par région il est de bonne pratique qu'une telle prestation débute par une visite de l'ensemble des sites tant par l'équipe du Maître d'ouvrage que par l'équipe du prestataire.

Cette visite des sites régionaux débutera avec la région du centre, les services centraux et la brigade nationale. Ensuite les équipes du MINEPDED et le prestataire vont se rendre dans les neuf autres régions.

Cette visite des sites va donc s'étendre dans les neuf autres régions et va durer deux (02) jours de travail par région hormis les délais de voyage. Cette phase est cruciale pour la validation définitive des travaux et aussi pour permettre au prestataire de travailler en toute quiétude avec un spectre bien défini.

Au cours de la visite de chaque site, un cahier de sera élaboré, validé et signé en accord avec les réalités du terrain.

#### **5.1.4. Adoption du projet d'exécution de la mission**

Cette activité consistera à examiner et à adopter les propositions définitives de l'architecture globale de l'infrastructure réseau et d'hébergement du MINEPDED proposée par le prestataire. Ces propositions seront accompagnées des principes directeurs qui les sous-tendes ainsi que des technologies et/ou outils à utiliser.

Au cours de cet exercice seront examinés :

- L'architecture globale du réseau interconnecté du MINEPDED ;
- L'architecture détaillé des réseaux LAN de chaque site ;
- L'architecture globale de la solution Cloud à venir ainsi que les outils et solutions prévus à cet effet ;

- L'architecture de référence détaillée (Nœuds, rôles, principes directeurs et services à implémenter, etc...) des principaux sites de l'infrastructure réseau et d'hébergement du MINERDED (à savoir la Cellule Informatique et le CIDE) ;
- La politique de sécurité de l'infrastructure et du réseau ;
- L'architecture de référence détaillée (Nœuds, rôles, principes directeurs et services à implémenter, etc...) pour tous les autres sites à interconnecter afin de s'assurer que l'ensemble du réseau du MINEPDED puisse être fonctionnelle ;
- Le protocole de test de qualité et de performance de l'ensemble de l'infrastructure d'hébergement des LAN et de l'interconnexion ;
- Les besoins en matériels spécifiques
- Le cahier de charges pour la réfection du LAN et la réhabilitation de l'interconnexion dans chaque site ;
- La méthodologie et le chronogramme d'exécution actualisés.

Il sera également question au cours de cette activité de valider les modules de formation proposés en conséquence par le prestataire.

A l'issue de cette première phase, le projet d'exécution de la mission sera validé sur procès-verbal en présence de la MATCO. Ce projet d'exécution est un document de planification qui intègre tous les éléments de conception qui encadreront l'acquisition des équipements, l'installation de ces derniers, les implantations techniques à réaliser assortis d'une documentation détaillée ainsi que le syllabus des modules de formation.

NB : un délai sera accordé au prestataire pour procéder aux éventuels corrections et amendements formulés au cours de la réunion. Ce délai sera mentionné dans le procès-verbal.

## 5.2. *La réception définitive des prestations*

Après l'exécution satisfaisante de toutes les prestations, la pré-réception technique et la réception définitive interviendront conformément aux termes du contrat.

## 6. Personnel

- a) Le chef de Service du Marché est Mr NTEP Rigobert, Chef de la Composante 5 du PSFE, et par ailleurs Chef du Centre d'Information et de Documentation sur l'Environnement.
- b) L'ingénierie du marché sera assurée par une équipe sous la supervision du chef de la cellule informatique et du Chef de la Section des Systèmes d'Informations Environnementales ;
- c) L'ingénierie des tâches responsable du suivi et du contrôle de l'exécution de ce travail sera assuré par le Chef de Service des Systèmes d'Informations et des Bases de Données Environnementales. Il sera chargé de rédiger tous les rapports de toutes les réunions ainsi que le rapport final après réception de la prestation.
- d) Le Chef de Service des Marchés du MINEPDED et la Coordi-FC seront assistés de l'Ingénieur du Marché dans le processus de contractualisation de l'équipe des experts retenue pour la réalisation du travail.
- e) L'unité TIC du MINEPDED sera constituée comme suit :
  - ✓ **Supervision :**

1. Mr NGUIEBOURI Mamia Patrick Yves, Chef de Section des Systèmes d'Informations Environnementales.
- ✓ **Ingénierie de tache :**
  2. Mr YANKAP Alain, Chef de Service des Systèmes d'Informations et des Bases de Données Environnementales.

✓ **Membres :**

3. Mr YIMGA YAO Thierry, Chef de la cellule informatique ;
4. Mr DAMBO Simon, Chargé d'Etude Assistant n°1, Cellule Informatique ;
5. Mr TCHIETCHOUANG Christian, Chargé d'Etude Assistant n°2, Cellule Informatique ;
6. Mme MESSINA Michèle, Chef de Service des Etudes et de la Cartographie ;
7. Mr NANA CHEDJEU César, Chef de Service de la Maintenance ;
8. Mr MOUSSA Jean, Chef de Service Reprographie ;
9. Mme ATEBA Honorine, Chef de Service de la Banque des Données ;
10. Mr JOUGUEP, Ingénieur d'Etude n°2 / Banque des données ;
11. Mme BODO Nadine, Ingénieur d'Etude n°1 / Banque des données ;
12. Mr LEBAGA, Chef de Bureau des Bases de Données Environnementales ;
13. Cadre à la SSIE
14. Un représentant du cabinet AHT

f) Le cabinet chargé des prestations intellectuelles devra fournir une équipe qualifiée et jouissant d'une bonne expérience dans la réalisation de travaux similaires. Elle devra être constituée de :

- ✓ Un Ingénieur réseau et télécommunication (bac+5) et 15ans d'expériences générale minimum, Expert en réseau informatique et disposant au moins d'une certification Mikrotik MTCINE active, ayant une expérience avérée dans la formation des adultes. Chef de l'équipe ;
- ✓ Un Ingénieur informaticien (bac+5) et 10ans d'expériences générale minimum, Expert en sécurité informatique et disposant en priorité d'une certification CISSP et éventuellement de certifications dans le domaine (Certified Ethical Hacker Master, Certifie Network Defender, Lead Auditor, etc....) et d'une bonne maîtrise des techniques et protocole de sécurisation d'un réseau informatique ;
- ✓ Un Ingénieur informaticien (bac+5) et 10ans d'expériences générale minimum, Expert en administration système ayant une bonne maîtrise des technologies Dockers, Cluster, virtualisation et des politiques de sécurité informatique et notamment certifié Cluster Kubernetes administrator ;
- ✓ Un Ingénieur informaticien (bac+5) et 10ans d'expériences générale minimum ayant une certification active LPI de niveau trois (03) ou équivalente ;

## 7. Livrables

Les différents livrables attendus au terme de la réalisation des présents TDR sont :

1. Le document contenant les différentes architectures, les spécifications de tous les services à implémenter ainsi que les mesures de sécurités à mettre en œuvre :
  - a. Architecture générale de l'interconnexion
  - b. Architecture de chaque réseau LAN (MINEPDED siège, CIDE, Montée Anne rouge, et les 10 délégations régionales)
  - c. Architecture globale de la solution Cloud ;
  - d. Architecture détaillée de la solution cloud ;
  - e. Architecture détaillée (Nœuds, rôles, principes directeurs et services à implémenter, etc....) de la Cellule Informatique et du CIDE ;



- Envoi à l'Etat
- f. Architecture détaillée (Nœuds, rôles, principes directeurs et services à implémenter, etc....) pour tous les autres sites à interconnecter afin de s'assurer que l'ensemble du réseau du MINEPDED puisse être fonctionnelle ;
  2. Le document contenant le cahier de charges consolidé pour :
    - a. La réhabilitation des réseaux LAN (MINEPDED siège, CIDE, Montée Annexe rouge, et les 10 délégations régionales)
    - b. La réhabilitation de l'interconnexion de tous les différents sites du MINEPDED ;
    - c. La mise à niveau de l'infrastructure d'hébergement et/ou l'implémentation du cloud ;
  3. Le document contenant la liste du matériel et des logicielles (noms et spécifications techniques) à acquérir pour chaque site en vue de la mise en œuvre des différents cahiers de charges ;
  4. Le document contenant le syllabus du support de formation pour les cadres du MINEPDED ;
  5. Le projet d'exécution de la réhabilitation des réseaux LAN, de l'interconnexion et de mise à niveau de l'infrastructure d'hébergement du MINEPDED incluant :
    - a. Le profil du cabinet à recruter ;
    - b. Le protocole de tests de qualité et de performance du système en vue de la réception définitive des travaux ;
    - c. Une déclinaison de la logique/méthodologie d'intervention ;

## 8. Durée et localisation

Le délai prévisionnel pour l'exécution des prestations est de 90 jours calendaires. Les activités se dérouleront autant à Yaoundé que dans les services régionaux du MINEPDED.

## 9. Niveau d'effort

### Pour le prestataire du Lot 1

- Un Ingénieur réseau et télécommunication (bac+5 + 11ans d'expériences générale minimum) Expert en réseau informatique. Il sera le Chef de l'équipe, principal interlocuteur de l'ingénieur du marché, et chargé : de concevoir les différentes architectures ; d'optimiser l'architecture de référence déployé au CIDE ; de superviser la rédaction du cahier de charge de chaque site ; de superviser la rédaction du syllabus de la formation ; de rédiger le projet d'exécution. **Celui-ci sera mobilisé pendant (15) jours.**
- Un Ingénieur informaticien (bac+5 + 11ans d'expériences minimum), Expert en sécurité informatique et disposant de certifications dans le domaine. Celui-ci sera chargé : de protéger les données et la fiabilité du système d'information ; de proposer une politique de sécurité pour l'architecture réseau globale du MINEPDED et pour l'infrastructure d'hébergement en particulier ; **Celui-ci sera mobilisé pendant (10) jours.**
- Un Ingénieur informaticien (bac+5 + 10 ans d'expériences minimum), Certifié en administration système Linux, il va participer à la conception détaillée des Nœuds ; participer à la rédaction du syllabus de formation ; participer à la rédaction du cahier de charges de chaque site et va identifier le matériel à acquérir assortis des spécifications. **Celui-ci sera mobilisé pendant (10) jours.**
- Un Ingénieur informaticien (bac+5 + 10 ans d'expériences minimum), Certifié cluster kubernetes administrator ; disposant d'une bonne maîtrise des technologies Dockers. Celui-ci sera chargé : de concevoir l'infrastructure d'hébergement (virtualisation, cluster, dockers, etc..). Il sera principalement chargé d'identifier tous les services nécessaires à la mise en place d'un cloud (Cloud Storage, haute disponibilité, réplication, Monitoring, Loadbalancer, etc..) ; il va participer à la rédaction du syllabus de formation. **Celui-ci sera mobilisé pendant (10) jours.**

## 10. Planning d'exécution

ACTIVITES												
<b><u>Lot 1: Etude des réseaux LAN et d'interconnexion au MINEPDED en vue de leur réhabilitation et la mise à niveau de l'infrastructure d'hébergement</u></b>												
Présentation de la note de cadrage de la mission												
Prise en main de existant + visite sites centraux												
Conception des Architectures												
Réunion technique												
Visite des sites régionaux + Elaboration Cahiers de Charges/ sites												
Elaboration Projet d'exécution												
Adoption du projet d'exécution de la mission												
Reception definitive												

### Annexe : Parcours des descentes sur le terrain

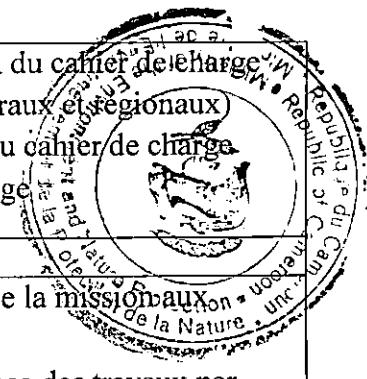
#### Zone 1 : Extrême Nord et Nord

JOUR	DUREE	ACTIVITES	OBJECTIFS
Jour 1	Jour de voyage Yaoundé – Maroua		
Jour 2	8h-11h30	Réunion de cadrage équipe TIC, responsables régionaux, consultants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des objectifs de la mission aux responsables régionaux ;</li> <li>- Présentation de la consistance des travaux par site ;</li> <li>- Présentation du modèle de cahier de charge ;</li> <li>- Présentation du modèle de fiche de recette</li> </ul>
	12h30-16h	Audit de l'infrastructure régionale et identification des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tests de l'infrastructure réseau LAN et d'interconnexion</li> <li>- Tests des équipements</li> <li>- Identification des installations supplémentaires à réaliser</li> </ul>
Jour 3	8h-13h30	Rédaction du cahier de charge régionale, de la fiche de recette et de tests	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction du cahier de charge par l'équipe du maître d'ouvrage</li> <li>- Rédaction des modèles de fiches de recette et de tests</li> </ul>
	14h00-16h00	Amendements, validation et signature du cahier de charge régionale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amendements et validation du cahier de charge par l'équipe de MOA (centraux et régionaux)</li> <li>- Présentation et validation du cahier de charge</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature du cahier de charge</li> </ul>
Jour 4	Jour de voyage Maroua – Garoua		
Jour 5	8h-11h30	Réunion de cadrage équipe TIC, responsables régionaux, consultants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des objectifs de la mission aux responsables régionaux ;</li> <li>- Présentation de la consistance des travaux par site ;</li> <li>- Présentation du modèle de cahier de charge ;</li> <li>- Présentation du modèle de fiche de recette</li> </ul>
	12h30-16h	Audit de l'infrastructure régionale et identification des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tests de l'infrastructure réseau LAN et d'interconnexion</li> <li>- Tests des équipements</li> <li>- Identification des installations supplémentaires à réaliser</li> </ul>
Jour 6	8h-13h30	Rédaction du cahier de charge régionale, de la fiche de recette et de tests	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction du cahier de charge par l'équipe du maître d'ouvrage</li> <li>- Rédaction des modèles de fiches de recette et de tests</li> </ul>
	14h00-16h00	Amendements, validation et signature du cahier de charge régionale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amendements et validation du cahier de charge par l'équipe de MOA (centraux et régionaux)</li> <li>- Présentation et validation du cahier de charge</li> <li>- Signature du cahier de charge</li> </ul>
Jour 7	Jour de voyage Garoua – Yaoundé		

## Zone 2 : Adamaua et Est

JOUR	DUREE	ACTIVITES	OBJECTIFS
Jour 1	Jour de voyage Yaoundé – Ngaoundéré		
Jour 2	8h-11h30	Réunion de cadrage équipe TIC, responsables régionaux, consultants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des objectifs de la mission aux responsables régionaux ;</li> <li>- Présentation de la consistance des travaux par site ;</li> <li>- Présentation du modèle de cahier de charge ;</li> <li>- Présentation du modèle de fiche de recette</li> </ul>
	12h30-16h	Audit de l'infrastructure régionale et identification des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tests de l'infrastructure réseau LAN et d'interconnexion</li> <li>- Tests des équipements</li> <li>- Identification des installations supplémentaires à réaliser</li> </ul>
Jour 3	8h-13h30	Rédaction du cahier de charge régionale, de la fiche de recette et de tests	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction du cahier de charge par l'équipe du maître d'ouvrage</li> <li>- Rédaction des modèles de fiches de recette et de tests</li> </ul>



	14h00-16h00	Amendements, validation et signature du cahier de charge régionale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amendements et validation du cahier de charge par l'équipe de MOA (centraux et régionaux)</li> <li>- Présentation et validation du cahier de charge</li> <li>- Signature du cahier de charge</li> </ul>
Jour 4	Jour de voyage Ngaoundéré – Bertoua		
Jour 5	8h-11h30	Réunion de cadrage équipe TIC, responsables régionaux, consultants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des objectifs de la mission aux responsables régionaux ;</li> <li>- Présentation de la consistance des travaux par site ;</li> <li>- Présentation du modèle de cahier de charge ;</li> <li>- Présentation du modèle de fiche de recette</li> </ul>
	12h30-16h	Audit de l'infrastructure régionale et identification des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tests de l'infrastructure réseau LAN et d'interconnexion</li> <li>- Tests des équipements</li> <li>- Identification des installations supplémentaires à réaliser</li> </ul>
Jour 6	8h-13h30	Rédaction du cahier de charge régionale, de la fiche de recette et de tests	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction du cahier de charge par l'équipe du maître d'ouvrage</li> <li>- Rédaction des modèles de fiches de recette et de tests</li> </ul>
	14h00-16h00	Amendements, validation et signature du cahier de charge régionale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amendements et validation du cahier de charge par l'équipe de MOA (centraux et régionaux)</li> <li>- Présentation et validation du cahier de charge</li> <li>- Signature du cahier de charge</li> </ul>
Jour 7	Jour de voyage Bertoua – Yaoundé		

### Zone 3 : centre, Sud

JOUR	DUREE	ACTIVITES	OBJECTIFS
Jour 1	Mission délégation du Centre et brigade nationale des inspections		
Jour 1	8h-11h30	Réunion de cadrage équipe TIC, responsables régionaux, consultants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des objectifs de la mission aux responsables régionaux ;</li> <li>- Présentation de la consistance des travaux par site ;</li> <li>- Présentation du modèle de cahier de charge ;</li> <li>- Présentation du modèle de fiche de recette</li> </ul>
	12h30-16h	Audit de l'infrastructure régionale et identification des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tests de l'infrastructure réseau LAN et d'interconnexion</li> <li>- Tests des équipements</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des installations supplémentaires à réaliser</li> </ul>
Jour 2	8h-13h30	Rédaction du cahier de charge régionale, de la fiche de recette et de tests	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction du cahier de charge par l'équipe du maître d'ouvrage</li> <li>- Rédaction des modèles de fiches de recette et de tests</li> </ul>
	14h00-16h00	Amendements, validation et signature du cahier de charge régionale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amendements et validation du cahier de charge par l'équipe de MOA (centraux et régionaux)</li> <li>- Présentation et validation du cahier de charge</li> <li>- Signature du cahier de charge</li> </ul>
Jour 3	Jour de voyage Yaoundé – Ebolowa		
Jour 4	8h-11h30	Réunion de cadrage équipe TIC, responsables régionaux, consultants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des objectifs de la mission aux responsables régionaux ;</li> <li>- Présentation de la consistance des travaux par site ;</li> <li>- Présentation du modèle de cahier de charge ;</li> <li>- Présentation du modèle de fiche de recette</li> </ul>
	12h30-16h	Audit de l'infrastructure régionale et identification des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tests de l'infrastructure réseau LAN et d'interconnexion</li> <li>- Tests des équipements</li> <li>- Identification des installations supplémentaires à réaliser</li> </ul>
Jour 5	8h-13h30	Rédaction du cahier de charge régionale, de la fiche de recette et de tests	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction du cahier de charge par l'équipe du maître d'ouvrage</li> <li>- Rédaction des modèles de fiches de recette et de tests</li> </ul>
	14h00-16h00	Amendements, validation et signature du cahier de charge régionale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amendements et validation du cahier de charge par l'équipe de MOA (centraux et régionaux)</li> <li>- Présentation et validation du cahier de charge</li> <li>- Signature du cahier de charge</li> </ul>
Jour 6	Jour de voyage Ebolowa – Yaoundé		

#### Zone 4 : littoral, Sud-ouest

JOUR	DUREE	ACTIVITES	OBJECTIFS
Jour 1	Jour de voyage Yaoundé – Buca		
Jour 2	8h-11h30	Réunion de cadrage équipe TIC, responsables régionaux, consultants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des objectifs de la mission aux responsables régionaux ;</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la consistance des travaux par site ;</li> <li>- Présentation du modèle de cahier de charge ;</li> <li>- Présentation du modèle de fiche de recette</li> </ul>
	12h30-16h	Audit de l'infrastructure régionale et identification des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tests de l'infrastructure réseau LAN et d'interconnexion</li> <li>- Tests des équipements</li> <li>- Identification des installations supplémentaires à réaliser</li> <li>- Réalisation des métrages et étiquetage des installations</li> </ul>
Jour 3	8h-13h30	Rédaction du cahier de charge régionale, de la fiche de recette et de tests	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction du cahier de charge par l'équipe du maître d'ouvrage</li> <li>- Rédaction des modèles de fiches de recette et de tests</li> </ul>
	14h00-16h00	Amendements, validation et signature du cahier de charge régionale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amendements et validation du cahier de charge par l'équipe de MOA (centraux et régionaux)</li> <li>- Présentation et validation du cahier de charge</li> <li>- Signature du cahier de charge</li> </ul>
Jour 4	Jour de voyage Buea – Douala		
Jour 5	8h-11h30	Réunion de cadrage équipe TIC, responsables régionaux, consultants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des objectifs de la mission aux responsables régionaux ;</li> <li>- Présentation de la consistance des travaux par site ;</li> <li>- Présentation du modèle de cahier de charge ;</li> <li>- Présentation du modèle de fiche de recette</li> </ul>
	12h30-16h	Audit de l'infrastructure régionale et identification des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tests de l'infrastructure réseau LAN et d'interconnexion</li> <li>- Tests des équipements</li> <li>- Identification des installations supplémentaires à réaliser</li> <li>- Réalisation des métrages et étiquetage des installations</li> </ul>
Jour 6	8h-13h30	Rédaction du cahier de charge régionale, de la fiche de recette et de tests	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction du cahier de charge par l'équipe du maître d'ouvrage</li> <li>- Rédaction des modèles de fiches de recette et de tests</li> </ul>
	14h00-16h00	Amendements, validation et signature du cahier de charge régionale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amendements et validation du cahier de charge par l'équipe de MOA (centraux et régionaux)</li> <li>- Présentation et validation du cahier de charge</li> <li>- Signature du cahier de charge</li> </ul>
Jour 7	Jour de voyage Douala – Yaoundé		

## Zone 5 : Nord-Ouest et Ouest

JOUR	DUREE	ACTIVITES	OBJECTIFS
Jour 1	Jour de voyage Yaoundé – Bamenda		
Jour 2	8h-11h30	Réunion de cadrage équipe TIC, responsables régionaux, consultants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des objectifs de la mission aux responsables régionaux ;</li> <li>- Présentation de la consistance des travaux par site ;</li> <li>- Présentation du modèle de cahier de charge ;</li> <li>- Présentation du modèle de fiche de recette</li> </ul>
	12h30-16h	Audit de l'infrastructure régionale et identification des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tests de l'infrastructure réseau LAN et d'interconnexion</li> <li>- Tests des équipements</li> <li>- Identification des installations supplémentaires à réaliser</li> <li>- Réalisation des métrages et étiquetage des installations</li> </ul>
Jour 3	8h-13h30	Rédaction du cahier de charge régionale, de la fiche de recette et de tests	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction du cahier de charge par l'équipe du maître d'ouvrage</li> <li>- Rédaction des modèles de fiches de recette et de tests</li> </ul>
	14h00-16h00	Amendements, validation et signature du cahier de charge régionale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amendements et validation du cahier de charge par l'équipe de MOA (centraux et régionaux)</li> <li>- Présentation et validation du cahier de charge</li> <li>- Signature du cahier de charge</li> </ul>
Jour 4	Jour de voyage Bamenda – Bafoussam		
Jour 5	8h-11h30	Réunion de cadrage équipe TIC, responsables régionaux, consultants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des objectifs de la mission aux responsables régionaux ;</li> <li>- Présentation de la consistance des travaux par site ;</li> <li>- Présentation du modèle de cahier de charge ;</li> <li>- Présentation du modèle de fiche de recette</li> </ul>
	12h30-16h	Audit de l'infrastructure régionale et identification des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tests de l'infrastructure réseau LAN et d'interconnexion</li> <li>- Tests des équipements</li> <li>- Identification des installations supplémentaires à réaliser</li> <li>- Réalisation des métrages et étiquetage des installations</li> </ul>
Jour 6	8h-13h30	Rédaction du cahier de charge régionale, de la fiche de recette et de tests	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction du cahier de charge par l'équipe du maître d'ouvrage</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction des modèles de fiches de recette et de tests</li> </ul>
	14h00-16h00	Amendements, validation et signature du cahier de charge régionale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amendements et validation du cahier de charge par l'équipe de MOA (centraux et régionaux)</li> <li>- Présentation et validation du cahier de charge</li> <li>- Signature du cahier de charge</li> </ul>
Jour 7	Jour de voyage Bafoussam – Yaoundé		

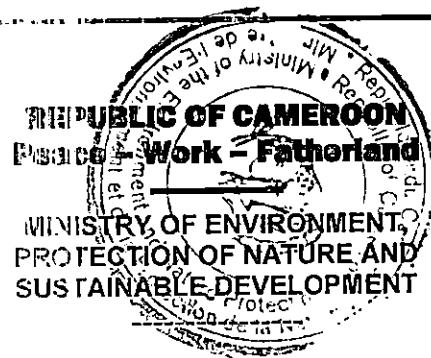
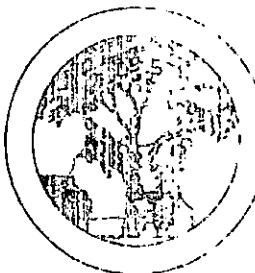
### Services centraux et brigade nationale des inspections

JOUR	DUREE	ACTIVITES	OBJECTIFS
Jour 1	Services centraux		
Jour 1	8h-15h30	Audit de l'infrastructure et identification des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tests de l'infrastructure réseau LAN et d'interconnexion</li> <li>- Tests des équipements</li> <li>- Identification des installations supplémentaires à réaliser</li> <li>- Réalisation des métrages et étiquetage des installations</li> </ul>
Jour 2	8h-15h30	Audit de l'infrastructure et identification des travaux - suite	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tests de l'infrastructure réseau LAN et d'interconnexion</li> <li>- Tests des équipements</li> <li>- Identification des installations supplémentaires à réaliser</li> <li>- Réalisation des métrages et étiquetage des installations</li> </ul>
Jour 3	8h-15h30	Rédaction du cahier de charge services centraux de la fiche de recette et de tests	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction du cahier de charge par l'équipe du maître d'ouvrage</li> <li>- Rédaction des modèles de fiches de recette et de tests</li> </ul>
Jour 4	8h-15h30	Amendements, validation et signature du cahier de charge régionale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amendements et validation du cahier de charge par l'équipe de MOA (centraux et régionaux)</li> <li>- Présentation et validation du cahier de charge</li> <li>- Signature du cahier de charge</li> </ul>
Jour 5	Brigade nationale des inspections		
Jour 5	8h-15h30	Audit de l'infrastructure et identification des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tests de l'infrastructure réseau LAN et d'interconnexion</li> <li>- Tests des équipements</li> <li>- Identification des installations supplémentaires à réaliser</li> <li>- Réalisation des métrages et étiquetage des installations</li> </ul>

Jour 6	8h-15h30	Audit de l'infrastructure et identification des travaux - suite	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tests de l'infrastructure réseau LAN et d'interconnexion</li> <li>- Tests des équipements</li> <li>- Identification des installations supplémentaires à réaliser</li> <li>- Réalisation des métrages et étiquetage des installations</li> </ul>
Jour 7	8h-15h30	Rédaction du cahier de charge services centraux de la fiche de recette et de tests	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction du cahier de charge par l'équipe du maître d'ouvrage</li> <li>- Rédaction des modèles de fiches de recette et de tests</li> </ul>
Jour 8	8h-15h30	Amendements, validation et signature du cahier de charge régionale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amendements et validation du cahier de charge par l'équipe de MOA (centraux et régionaux)</li> <li>- Présentation et validation du cahier de charge</li> <li>- Signature du cahier de charge</li> </ul>

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix - Travail - Patrie**

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES**  
**SPECIAL TENDERS' BOARD**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)**

N° \_\_\_\_\_ /AONR/MINEPDED/CSPM/2022 DU \_\_\_\_\_  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE  
L'ETUDE DES RESEAUX LAN ET D'INTERCONNEXION DU MINEPDED EN VUE  
DE LEURS REHABILITATION ET MISE A NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE  
D'HEBERGEMENT

**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

**Tâche n° 5.2.4.1.1**

EXERCICE 2022

**Pièce n°7 :**  
**Proposition technique – Tableaux types**

7A. Lettre de soumission de la proposition technique ;

7B. Références du Candidat ;

7C. Observations et suggestions du Candidat sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité contractante

7D. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission

7E. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres ;

7F. Modèle de Curriculum Vitae (CV) pour le personnel spécialisé proposé ;

7G Calendrier du personnel spécialisé ,

7H. Calendrier des activités (programme de travail).

7A. LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE



*Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable*

**BP 320 Yaoundé- Cameroun**

Monsieur le Ministre,

Nous, soussignés, [titre à préciser], avons l'honneur, conformément à votre dossier d'appel d'offres national Restreint (AONR) référence n° \_\_\_\_\_/AONR/MINEPDED/CSPM/2022 du \_\_\_\_\_ relatif au recrutement d'un consultant pour la réalisation de l'étude des réseaux LAN et d'interconnexion du MINEPDED en vue de leur réhabilitation et la mise à niveau de l'infrastructure d'hébergement

Au cas où cette proposition retiendrait votre attention, nous serions entièrement disposés, sur la base du personnel proposé, à entamer des négociations pour la meilleure conduite du projet.

Aussi, prenons-nous un ferme engagement pour le respect scrupuleux du contenu de ladite proposition technique, sous réserve des modifications éventuelles qui résulteraient des négociations du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre parfaite considération. /-

Signature du représentant habilité: Nom et titre du signataire:  
Nom du Candidat: Adresse:

## 7B. REFERENCES DU CANDIDAT

Services rendus pendant les *[indiquer le nombre]* dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications.

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat ; soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

Nom de la Mission:	Pays:
Lieu:	Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils):
Nom du Client:	Nombre d'employés ayant participé à la Mission:
Adresse:	Nombre de mois de travail ; Durée de la Mission:
Délai:	
Date de démarrage : Date d'achèvement : (mois/année)	Valeur approximative des services (en francs CFA HT):
Nom des Prestataires associés / partenaires éventuels:	Nombre de mois de travail des spécialistes fournis par les Prestataires associés:
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe):	
Descriptif du projet:	
Description des services effectivement rendus par votre personnel:	

Nom

du

Candidat

*Produire justificatifs*

**7C. OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU CONSULTANT SUR LES TERMES DE RÉFÉRENCE ET SUR LES DONNEES, SERVICES ET INSTALLATIONS DEVANT ÊTRE FOURNIS PAR L'AUTORITÉ CONTRACTANTE**

Sur les termes de référence :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

Sur les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité contractante :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.



**7D. DESCRIPTIF DE LA METHODOLOGIE ET DU PLAN DE TRAVAIL PROPOSES POUR ACCOMPLIR  
LA MISSION**



## 7 E. COMPOSITION DE L'EQUIPE ET RESPONSABILITES DE SES MEMBRES

### 1. Personnel technique / de gestion

Nom	Poste	Attributions

### 2. Personnel d'appui (siège et local)

Nom	Poste	Attributions

## 7F.MODELE DE CURRICULUMVITAE(CV) DU PERSONNEL SPECIALISE PROPOSE



Poste: .....

Nom du Candidat: .....

Nom de l'employé: .....

Profession: .....

Diplômes: .....

Date de naissance: .....

Nombre d'années d'emploi par le Candidat: .....

Nationalité: .....

Affiliation à des associations/groupements professionnels: .....

.....

Attributions spécifiques: .....

### Principales qualifications :

*[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles*

*à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui / elle lors de missions antérieures, en en précisant la date et le lieu.]*

.....

### Formation:

*[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]*

### Pièces Annexes:

- Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé et éventuellement une attestation de l'ordre du corps de métier

- Attestation de disponibilité



**Expérience professionnelle :**

[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]

**Connaissances informatiques :**

*[Indiquer, le niveau de connaissance]*

**Langues:**

*[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/parlée.]*

**Attestation:**

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

Date: .....

*[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant]*

Jour/mois/année

Nom de l'employé: .....

Nom du représentant habilité: .....

**7G. CALENDRIER DU PERSONNEL SPECIALISE**

NOM	POSTE	RAPPORTS A FOURNIR/ACTIVITES	MOIS OU SEMAINES(SOUS FORME D'UN DIAGRAMME A BARRES)												Nombre de mois
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
															Sous-total(1)
															Sous-total(2)
															Sous-total(3)
															Sous-total(4)

Temps plein: \_\_\_\_\_

Temps partiel: \_\_\_\_\_

Rapports à fournir: \_\_\_\_\_

Durée des activités: \_\_\_\_\_

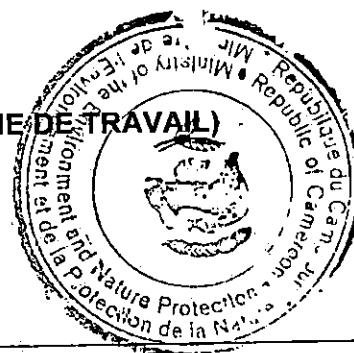
Signature: \_\_\_\_\_  
(Représentant habilité)

Nom: \_\_\_\_\_

Titre: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

## 7H . CALENDRIER DES ACTIVITES (PROGRAMME DE TRAVAIL)



### A. Préciser la nature de l'activité

	[Mois ou semaines à compter du début de la mission]											
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>	12 <sup>e</sup>
Activité(tâche)												

### B. Achèvement et soumission des rapports

RAPPORTS	DATE
1.Rapport initial	
2.Rapports d'avancement	
a .Premier rapport d'avancement	
b.Deuxième rapport d'avancement	
3.Projet de rapport final	
4.Rapport final	

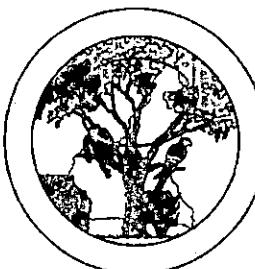
## RECAPITULATIF DES TABLEAUX TYPES

- 8.A. Lettre de soumission de la proposition financière pour *les marchés à paiement par prix forfaitaires*
- 8.B. Bordereau des prix unitaires
- 8. C. Etat Récapitulatif Des Couts
- 8. D. Ventilation des couts par activité
- 8.E. Cout unitaire du personnel clé
- 8.F. Cadre du Sous détail des prix.



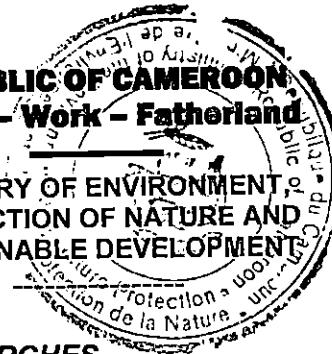
**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix - Travail - Patrie**

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace - Work - Fatherland**

MINISTRY OF ENVIRONMENT,  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT



**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES**  
**SPECIAL TENDERS' BOARD**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)**

N° \_\_\_\_\_ /AONR/MINEPDED/CSPM/2022 DU \_\_\_\_\_  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE  
L'ETUDE DES RESEAUX LAN ET D'INTERCONNEXION DU MINEPDED EN VUE  
DE LEURS REHABILITATION ET MISE A NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE  
D'HEBERGEMENT

**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

**Tâche n° 5.2.4.1.1**

**EXERCICE 2022**

**Pièce n°8 :**  
**Proposition financière – Tableaux types**

## 8.A. LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION FINANCIERE

[Lieu, date]



Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable  
BP 320 Yaoundé- Cameroun

Monsieur le Ministre,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de Prestataire, dans le cadre du recrutement d'un consultant pour la réalisation de l'Etude des réseaux LAN et d'interconnexion du MINEPDED en vue de leur réhabilitation et la mise à niveau de l'infrastructure d'hébergement, conformément à votre avis d'appel d'offres restreint n° \_\_\_\_\_/AONR

R/MINEPDED/CSPM/2022 en date du \_\_\_\_\_, et à notre proposition (nos propositions technique et financière).

Vous trouverez ci-joint notre proposition financière qui s'élève à *[montant en lettres et en chiffres]*. Ce montant net d'impôts, de droits et de taxes, que nous avons estimé par ailleurs à *[montant(s) en lettres et en chiffres]*.

Notre proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du contrat, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la proposition, c'est-à-dire jusqu'au *[date]*.

Nous savons que vous n'êtes nullement obligé d'accepter aucune des propositions reçues.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité : Nom et titre du signataire :  
Nom du Candidat : Adresse :

### 8. B. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES



LIBELLE	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE EN CHIFFRES ET EN LETTRES (FCFA)
<b>Sous Total</b>			

### 8. C. ETAT RECAPITULATIF DES COUTS

Coûts	Monnaie(s)	Montant (s)
Sous-total		
Impôts, droits, taxes, et autres charges fiscales		
Montant total de la Proposition Financière		

### 8. D. VENTILATION DES COUTS PAR ACTIVITE

Activité n° _____	Activité n° _____	Description _____
	Monnaie(s)	Montant (s)
Composantes du prix		
Rémunération		
Frais remboursables		
Frais divers		
<b>Sous-total</b>		

### 8.E. COUT UNITAIRE DU PERSONNEL CLE

Noms et prénoms	Qualification/fonction	Coût horaire	Coût journalier	Coût mensuel

### 8. F. CADRE DU DETAIL ESTIMATIF

N°	Position/Libellé	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant Total	Observations
<b>1. Frais du consultant</b>						
1.1	Un Ingénieur réseau et télécommunication Certifié Mikrotik MTCINE	H/J	15			Chef d'Equipe
1.2	Un Ingénieur informaticien Expert Sécurité informatique	H/J	10			Expert
1.3	Un Ingénieur informaticien Administrateur système	H/J	10			Expert
1.4	Un Ingénieur informaticien expert Kubernetes	H/J	10			Expert
1.5	Honoraires consultant descentes de terrain en régions	H/J	32			Chef d'Equipe
1.6	Perdiems consultant descentes de terrain en régions	H/J	32			Chef d'Equipe
1.7	Billet d'avions et transport interurbain zone 1	pers	1			Chef d'Equipe

<b>MONTANT HT</b>	
TVA (19.25%)	
IR (2.2% ou 5.5%)	
<b>MONTANT NAP</b>	
<b>MONTANT TTC</b>	

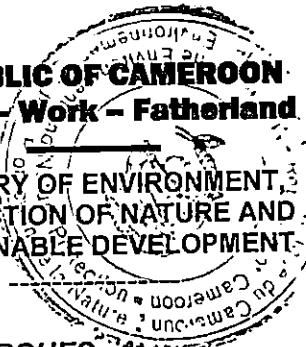
**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix – Travail – Patrie**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace – Work – Fatherland**

MINISTRY OF ENVIRONMENT,  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT



**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES**  
**SPECIAL TENDERS' BOARD**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)**

N° \_\_\_\_\_ /AONR/MINEPDED/CSPM/2022 DU \_\_\_\_\_

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE  
L'ETUDE DES RESEAUX LAN ET D'INTERCONNEXION DU MINEPDED EN VUE  
DE LEURS REHABILITATION ET MISE A NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE  
D'HEBERGEMENT

**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

**Tâche n° 5.2.4.1.1**

**EXERCICE 2022**

**Pièce n°9 :**  
**Modèle de marché**

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix - Travail - Patrie**

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA  
PROTECTION DE LA NATURE ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace - Work - Fatherland**

MINISTRY OF ENVIRONMENT,  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT



**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES**  
**SPECIAL TENDERS' BOARD**

Le marché n° \_\_\_\_\_ /M/MINEPDED/CSPM/2022 DU \_\_\_\_\_ PASSE APRES APPEL  
D'OFFRES NATIONAL RESTREINT n° \_\_\_\_\_ /AONR/MINEPDED/CSPM/2022 DU \_\_\_\_\_  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE L'ETUDE  
DES RESEAUX LAN ET D'INTERCONNEXION DU MINEPDED EN VUE DE LEURS REHABILITATION ET  
MISE A NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE D'HEBERGEMENT

**TITULAIRE DU MARCHE :**

B.P.  
TEL.  
FAX.  
N° de contribuable  
N° de compte bancaire :

**MAITRE D'OUVRAGE :** MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

**OBJET DU MARCHE :** Réalisation de l'étude des réseaux LAN et d'interconnexion du MINEPDED en  
vue de leurs réhabilitations et mise à niveau de l'infrastructure d'hébergement

**DELAI D'EXECUTION :** Quatre-vingt-dix (90) jours

**LIEU D'EXECUTION :** Yaoundé et les dix délégations régionales

**MONTANTS DU MARCHE (en francs CFA) :**

	EN CHIFFRES	EN LETTRES
HT		
TVA (19,25%)		
IR (2.2% ou 5.5%)		
TTC		
NET A PERCEVOIR		

SOUSCRITE, LE \_\_\_\_\_  
SIGNEE, LE \_\_\_\_\_  
NOTIFIEE, LE \_\_\_\_\_  
ENREGISTREE, LE \_\_\_\_\_

**Entre:**

Le Gouvernement de la République du Cameroun, représenté par le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable ci-après dénommé le « MAITRE D'OUVRAGE »,



**D'une part,**

**Et**

L'Entreprise \_\_\_\_\_  
BP \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_  
n° RC \_\_\_\_\_ n° Contribuable \_\_\_\_\_, représentée M/Mme \_\_\_\_\_, ci-près dénomé le  
« PRESTATAIRE »,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

## SOMMAIRE

TitreI : Cahier des clauses administratives particulières(CCAP)

TitreII : Termes de références (TDR)

TitreIII : Bordereau des prix unitaires(BPU)

TitreIV : Détail quantitatif et estimatif(DQE)



PAGE..... ET DERNIERE DU MARCHE n° /AONR/MINEPDED/CSPM/2022 du.....  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE,  
L'ETUDE DES RESEAUX LAN ET D'INTERCONNEXION DU MINEPDED EN VUE DE LEURS  
REHABILITATION ET MISE A NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE D'HEBERGEMENT.



**TITULAIRE DU MARCHE :**

B.P.  
TEL.  
FAX.  
N° de contribuable  
N° de compte bancaire :

**MAITRE D'OUVRAGE :** MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA  
NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

**OBJET DU MARCHE :** Réalisation de l'étude des réseaux LAN et d'interconnexion du  
MINEPDED en vue de leurs réhabilitation et Mise à niveau de  
l'infrastructure d'hébergement.

**DELAI D'EXECUTION :** 90 jours

**LIEU DE LIVRAISON :** MINEPDED/YAOUNDE

**MONSANTS DU MARCHE (en francs CFA) :**

	EN CHIFFRES	EN LETTRES
HT		
TVA (19,25%)		
IR (2.2% ou 5.5%)		
TTC		
NET A PERCEVOIR		

Lu et accepté par le Prestataire

Yaoundé, le .....

Signé par le Ministre de l'Environnement, de la Protection  
de la Nature et du Développement durable (Maître d'ouvrage)

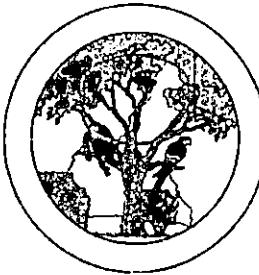
Yaoundé, le .....

Enregistrement

Yaoundé, le .....

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix – Travail – Patrie**

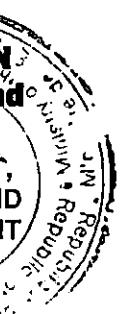
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace – Work – Fatherland**

MINISTRY OF ENVIRONMENT,  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES**  
**SPECIAL TENDERS' BOARD**



## **APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)**

N° \_\_\_\_\_ /AONR/MINEPDED/CSPM/2022 DU \_\_\_\_\_  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE  
L'ETUDE DES RESEAUX LAN ET D'INTERCONNEXION DU MINEPDED EN VUE  
DE LEURS REHABILITATION ET MISE A NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE  
D'HEBERGEMENT

**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

**Tâche n° 5.2.4.1.1**

EXERCICE 2022

**Pièce n°10 :**  
**Modèles des pièces à utiliser par le**  
**Soumissionnaire**

## TABLE DES MODELES



- Annexe n°1 : Déclaration d'intention de soumissionner
- Annexe n°2 : Modèle de caution de soumission
- Annexe n°3 : Modèle de cautionnement définitif
- Annexe n°4 : Modèle de caution d'avance de démarrage
- Annexe n°5 : Déclaration d'engagement

**Annexe n°1 : Déclaration d'intention de soumissionner**



Je soussigné, Nationalité : Domicile : Fonction :

En vertu de mes pouvoirs (préciser la qualité), après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres National n° *[indiquer la nature de la prestation]*.

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet appel d'offres.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature, nom et cachet du Prestataire



**Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable, « l'Autorité contractante »**

Attendu que *[nom du soumissionnaire]*, ci-dessous désigné « le Soumissionnaire » a soumis son offre en date du *[date de dépôt de l'offre]* de *[nom et /ou description des prestations]* (ci-dessous désigné : « l'offre »)

Nous *[nom de la banque]* de *[nom du pays]*, ayant notre siège à *[adresse de la banque]* (ci-dessous désigné comme « la banque »), sommes tenus à l'égard du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable pour la somme de *(en chiffres et en lettres) francs CFA* que la banque s'engage à régler intégralement à *[indiquer l'Autorité contractante]*, s'obligant elle-même, ses successeurs et assignataires. Signé et authenticité par ladite Banque le \_\_\_\_\_ jour \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ (année).

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

1. Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité stipulée dans le dossier d'appel d'offres ;
2. Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par *[indiquer l'Autorité contractante]* pendant la période de validité :
  - a. Omet ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ou,
  - b. Omet ou refuse de fournir la garantie bancaire tenant lieu de cautionnement définitif, comme prévu dans les instructions aux soumissionnaires.

Nous nous engageons à payer à Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable, un montant allant jusqu'au maximum de la somme ci-dessus dès réception de sa demande écrite, sans que Monsieur le Ministre soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, le Ministre notera que le montant qu'il déclare lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux sont remplies et qu'il s'édifiera quelle ou quelle(s) conditions(s) a joué ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus au-delà de la fin du délai de validité des offres ; toute demande de Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque dans ce délai.

### Annexe n°3 : Modèle de cautionnement définitif

Banque:

référence de la Caution: n° .....

Adressée à [indiquer le Maître d'ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné «Maître d'ouvrage»

Attendu que..... [nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné «le Prestataire», s'est engagé, en exécution du marché désigné «le marché», à réaliser [indique la nature des prestations]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Prestataire remettra au Maître d'ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au le Prestataire ce cautionnement,

Nous,.....  
[nom et adresse de banque], représentée par.....

[noms des signataires], ci-dessous désignée «la banque», nous engageons à payer au Maître d'ouvrage, dans un délai maximum de huit (8) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Prestataire n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement nisi oulever de contestation pour quelqu' motif que ce soit, toutes sommes jusqu'à concurrence de la somme de..... [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombeant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification du marché au Prestataire. La caution est libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des prestations.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée de sans aucune autre forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par Maître d'ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais sont seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le.....

[signature de la banque]



#### Annexe n°4: Modèle de caution d'avance de démarrage

Banque: référence, adresse.....

Nous soussignés (banque, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de [le titulaire], au profit du Maître d'ouvrage *Adresse du Maître d'ouvrage*] («le bénéficiaire»)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que ..... [le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du marché

du ..... relatif aux prestations [indiquer l'objet des travaux, les références de l'appel d'offre et le lot, éventuellement], de la somme totale maximum correspondant à l'avance de [vingt (20 %)] du montant Toutes Taxes Comprises du marché n° ..... payable dès la notification de l'ordre de service correspondant, soit:..... francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les comptes de ..... [le titulaire] ouverts auprès de la banque ..... sous le n° .....

Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP. Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la jurisdiction applicable à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par la banque  
à ..... , le .....

[signature de la banque]



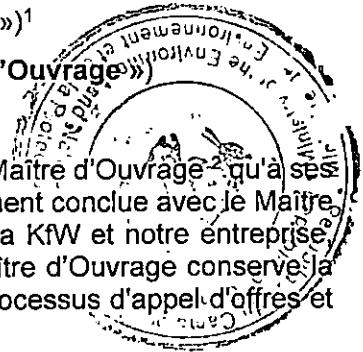
## Annexe n° 5 : Déclaration d'engagement

Intitulé de la candidature/l'offre/le contrat :

À :

(« **Contrat** »)<sup>1</sup>

(« **Maître d'Ouvrage** »)



1. Nous reconnaissons et acceptons que la KfW ne finance les projets du Maître d'Ouvrage<sup>2</sup> qu'à ses propres conditions, qui sont déterminées par la Convention de Financement conclue avec le Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien juridique entre la KfW et notre entreprise, notre joint venture ou nos sous-traitants aux termes du Contrat. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat.
2. Nous attestons par la présente que nous ne sommes pas, qu'aucun des membres de notre direction ou de nos représentants légaux, ou qu'aucun des membres de notre joint venture, y compris nos sous-traitants aux termes du Contrat, dans l'une des situations suivantes :
  - 2.1) être en faillite, en liquidation ou cessation d'activités, en règlement judiciaire, sous séquestre, en restructuration ou dans toute situation analogue ;
  - 2.2) être condamnés par un jugement définitif ou une décision administrative définitive ou faisant l'objet de sanctions financières de la part des Nations unies, de l'Union européenne ou de l'Allemagne pour participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées au terrorisme, travail des enfants ou traite des êtres humains ; ce critère d'exclusion est également applicable aux personnes morales, dont la majorité des actions sont détenues ou effectivement contrôlées par des personnes physiques ou morales qui sont elles-mêmes soumises à ces condamnations ou sanctions ;
  - 2.3) avoir été condamnés par une décision judiciaire définitive ou une décision administrative définitive d'un tribunal, de l'Union européenne, des autorités nationales du pays partenaire ou de l'Allemagne pour pratique punissable dans le cadre d'un appel d'offres ou de l'exécution d'un contrat ou pour une irrégularité quelconque affectant les intérêts financiers de l'Union européenne (*dans l'hypothèse d'une telle condamnation, le candidat ou soumissionnaire joindra à la présente Déclaration d'engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises*) ;
  - 2.4) avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
  - 2.5) ne pas avoir rempli les obligations fiscales applicables concernant le paiement des impôts dans le pays où nous sommes établis ou dans le pays du Maître d'Ouvrage ;
  - 2.6) faire l'objet d'une décision d'exclusion de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement et figurer dans la liste du site Web <http://www.worldbank.org/debarr>, ou respectivement sur la liste pertinente de toute autre banque multilatérale de développement (*dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, le candidat ou le soumissionnaire peut joindre à la présente Déclaration d'engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises*) ; ou

<sup>1</sup> Les termes en majuscules utilisés dans la présente Déclaration d'engagement et n'y étant pas définis autrement ont le sens qui leur est donné dans les « *Directives pour la Passation des Marchés de Prestations de Conseils, Travaux de Génie-Civil, Installations, Fournitures et Services Divers dans la Coopération Financière avec des Pays Partenaires* » de la KfW.

<sup>2</sup> Le Maître d'Ouvrage désigne l'acheteur, l'employeur, le client, selon le cas, pour l'acquisition de prestations de conseils, de travaux de Génie Civil, d'installations, de fournitures ou de services divers.

2.7 s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés comme condition préalable à la participation à la présente procédure d'appel d'offres ;

3. Nous attestons par les présentes que ni nous, ni aucun des membres de notre joint venture ou de nos sous-traitants aux termes du Contrat, ne sommes dans l'une ou l'autre des situations de conflit d'intérêts suivantes :

3.1) être une filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, ou un actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage, sauf si le conflit d'intérêts qui en résulte a été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;

3.2) avoir une relation d'affaires ou de famille avec du personnel du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus d'appel d'offres ou dans la supervision du Contrat en résultant, à moins que le conflit d'intérêts qui en résulte n'ait été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;

3.3) être contrôlés par, ou contrôler un autre candidat ou soumissionnaire, ou être sous contrôle commun avec un autre candidat ou soumissionnaire, ou recevoir ou accorder des subventions directement ou indirectement à un autre candidat ou soumissionnaire, avoir le même représentant légal qu'un autre candidat ou soumissionnaire, maintenir des contacts directs ou indirects avec un autre candidat ou soumissionnaire, qui nous permettent de disposer ou de donner accès aux informations contenues dans les candidatures ou offres respectives, influencer celles-ci ou influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagés dans une activité de prestations de conseils, qui, de par sa nature, peut être en conflit avec les missions que nous effectuerions pour le Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas de la passation de marchés de travaux de Génie Civil, d'installations ou de fournitures :

- i. avoir préparé ou avoir été associé à une personne qui a préparé les spécifications, dessins, calculs et autres documents devant être utilisés dans le processus d'appel d'offres du présent Contrat ;
- ii. avoir été recrutés (ou se faire proposer d'être recrutés) nous-mêmes ou l'une de nos filiales, pour effectuer la supervision ou l'inspection des travaux pour le présent Contrat ;

4. Si nous sommes une entité publique et que nous participons à un appel d'offres, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous exerçons nos activités conformément aux lois et règlements commerciaux.

5. Nous nous engageons à porter à l'attention de Maître d'Ouvrage, qui en informera la KfW, tout changement de situation concernant les points 2 à 4 ci-dessus.

6. Dans le cadre du processus d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat correspondant :

6.1) ni nous, ni aucun des membres de notre joint venture, ni aucun de nos sous-traitants aux termes du Contrat, n'avons engagé ou n'engagerons de pratique condamnable pendant le processus d'appel d'offres et dans le cas où un contrat est attribué, nous n'engagerons aucune pratique condamnable pendant l'exécution du Contrat ;

6.2) ni nous, ni aucun des membres de notre joint venture, ni aucun de nos sous-traitants aux termes du Contrat, ne ferons l'acquisition ou ne fournirons de matériel, ni n'opérerons dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de l'Allemagne ; et

6.3) nous nous engageons à nous conformer et à nous assurer que nos sous-traitants et nos principaux fournisseurs aux termes du Contrat, respectent les normes internationales en matière d'environnement et de travail, conformément aux lois et règlements applicables dans le pays de mise en œuvre du Contrat et aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)<sup>3</sup> et aux traités internationaux sur l'environnement. Nous mettrons de plus en œuvre

<sup>3</sup> Dans le cas où les conventions de l'OIT n'ont pas été pleinement ratifiées ou mises en œuvre dans le pays du Maître d'Ouvrage, le candidat, le soumissionnaire ou le contractant proposera et appliquera, à la satisfaction de l'employeur et

des mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont spécifiées dans les plans de gestion environnementale et sociale pertinents ou d'autres documents similaires fournis par le Maître d'Ouvrage et, dans tous les cas, mettrons en œuvre des mesures visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et la violence fondée sur le genre.

7. Dans le cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous les membres de nos partenaires de joint venture et sous-traitants aux termes du Contrat, (i) fournissons, sur demande, des informations relatives au processus d'appel d'offres et à l'exécution du Contrat et (ii) autoriserons le Maître d'Ouvrage et la KfW, ou un auditeur désigné par l'un d'eux, et dans le cas de financement par l'Union européenne également les institutions européennes compétentes en vertu du droit communautaire, à examiner les comptes, dossiers et documents concernés, à permettre des contrôles sur place et à assurer l'accès aux sites et aux projets concernés.
8. En cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous nos partenaires de joint venture et sous-traitants aux termes du Contrat, nous nous engageons à conserver les dossiers et documents susmentionnés conformément au droit applicable, mais en tout état de cause pendant au moins six ans à compter de la date d'exécution du Contrat ou de sa résiliation. Nos opérations financières et nos états financiers sont soumis à des procédures de contrôle conformément à la loi applicable. Nous acceptons de plus que nos données (y compris les données personnelles) générées dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du processus d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat soient stockées et traitées conformément à la loi applicable par le Maître d'Ouvrage et la KfW.

Nom : \_\_\_\_\_

En tant que :

Dûment habilité à signer pour et au nom de<sup>4</sup> \_\_\_\_\_

Signature

En date du :

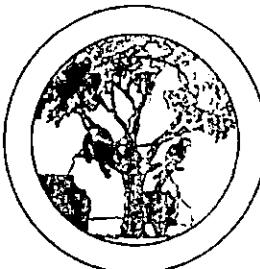
---

de la KfW, les mesures appropriées dans l'esprit desdites conventions de l'OIT concernant a) les revendications des travailleurs concernant les conditions et modalités de l'emploi, b) le travail des enfants, c) le travail forcé, d) les syndicats et e) la non-discrimination.

<sup>4</sup> Dans le cas d'une JV, mettre le nom de la JV. Consulting ServicesLa personne qui signera la candidature, l'offre ou la proposition au nom du candidat/soumissionnaire doit joindre une procuration du candidat/soumissionnaire.

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix - Travail - Patrie**

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace - Work - Fatherland**

MINISTRY OF ENVIRONMENT,  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES**  
**SPECIAL TENDERS' BOARD**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)**

N° \_\_\_\_\_ /AONR/MINEPDED/CSPM/2022 DU \_\_\_\_\_  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE  
L'ETUDE DES RESEAUX LAN ET D'INTERCONNEXION DU MINEPDED EN VUE  
DE LEURS REHABILITATION ET MISE A NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE  
D'HEBERGEMENT

**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

**Tâche n° 5.2.4.1.1**

EXERCICE 2022

**Pièce n°11 :  
Justificatif des études préalables**

## Annexe n°7: Justificatifs des études préalables



1.Ce projet a-t-il fait l'objet d'une étude préalable ?

2.Si oui la joindre et indiquer :

2.1. La date;

1.2 Le nom du service public ou privé ayant élaboré les TDR : Section des Systèmes d'Information Environnementale du MINEPDED

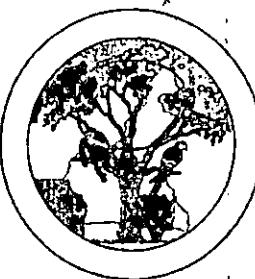
1.3 Les TDR élaborés : OUI

N.B. 1/ Pour les prestations de moindre envergure, le Maître d'ouvrage ou Maître d'ouvrage Délégué peut fournir une note justificative des TDR arrêtés.

2/ Le Président de la Commission des marchés peut avant de se prononcer, solliciter l'avis d'un expert sur la qualité des études réalisées.

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix - Travail - Patrie**

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace - Work - Fatherland**

MINISTRY OF ENVIRONMENT  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES**  
**SPECIAL TENDERS' BOARD**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)**

N° \_\_\_\_\_ /AONR/MINEPDED/CSPM/2022 DU \_\_\_\_\_  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE  
L'ETUDE DES RESEAUX LAN ET D'INTERCONNEXION DU MINEPDED EN VUE  
DE LEURS REHABILITATION ET MISE A NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE  
D'HEBERGEMENT

**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

**Tâche n° 5.2.4.1.1**

**EXERCICE 2022**

**Pièce n°12 :**

**Liste des établissements bancaires et organismes  
financiers autorisés à émettre des cautions  
dans le cadre des marchés publics**

## BANQUES

1. Afriland First Bank ;
2. Bânbue Atlantique
3. Banque gabonaise pour le financement international (BGFI BANK) ;
4. Banque internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit
5. CITI Bank
6. Commercial Bank of Cameroon
7. Ecobank
8. National Financial Credit Bank
9. Société camerounaise de banque au Cameroun
10. Société générale de banque au Cameroun
11. Standard Chartered Bank Cameroon
12. Union Bank of Cameroon
13. United Bank for Africa
14. Credit Communautaire d'Afrique
15. Banque of Africa Cameroun
16. Banques Camerounaises des Petites et Moyennes Entreprises.

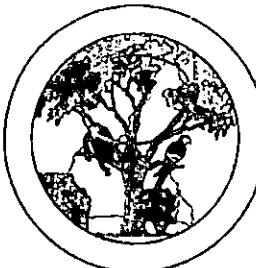
## II, Compagnies d'assurances

17. CHANAS Assurances ;
18. ACTIVA Assurances ;
19. ZENITH-Assurance ;
20. PRO ASSUR ;
21. Assurance et Réassurance Africaine
22. Atlantique Assurance
23. Beneficial General Insurance
24. CPA / SA
25. NSIA Assurance
26. SAAR S.A
27. SAHAM Assurances



**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
**Paix – Travail – Patrie**

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
**Peace – Work – Fatherland**

MINISTRY OF ENVIRONMENT,  
PROTECTION OF NATURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES**  
**SPECIAL TENDERS' BOARD**

### **APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT (AONR)**

N° \_\_\_\_\_ /AONR/MINEPDED/CSPM/2022 DU \_\_\_\_\_  
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE  
L'ETUDE DES RESEAUX LAN ET D'INTERCONNEXION DU MINEPDED EN VUE  
DE LEURS REHABILITATION ET MISE A NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE  
D'HEBERGEMENT

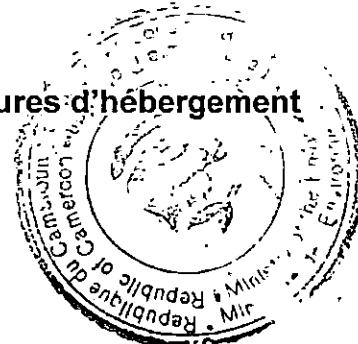
**FINANCEMENT : Fonds Commun PSFE**

**Tâche n° 5.2.4.1.1**

EXERCICE 2022

### **GRILLE D'ANALYSE ET D'EVALUATION**

**LA Réhabilitation des réseaux d'interconnexion et LAN du MINEPDED et Mise à niveau des infrastructures d'hébergement haute disponibilité**



**CRITERES D'EVALUATION**

**I. Critères éliminatoires**

N°	CRITERES	ENTREPRISES							
		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
1.	Absence de la caution de soumission ;								
2.	Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après le délai de 48 heures accordé par la Commission de Passation des Marchés ;								
3.	Fausse déclaration ou présence de pièce falsifiée dans les offres du Soumissionnaire ;								
4.	Absence de la déclaration sur l'honneur attestant que le Soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années ;								
5.	Non-conformité de la lettre de soumission de l'offre financière ;								
6.	Absence d'un prix unitaire non quantifié ;								
7.	Présence d'une information financière dans la proposition technique ;								
8.	Absence d'une attestation de visite des sites de la cellule informatique et de la section des systèmes d'information environnementales								
9.	Note technique (critères essentiels) inférieure à 70/100 ;								
10.	Absence de la déclaration d'engagement suivant le modèle du Fonds Commun – PSFE.								

**Conclusion de l'examen de l'acceptation du dossier : (éliminé ou non pour la suite de la procédure)**

## II. Critères essentiels

N°	CRITERES	NOTATION	ENTREPRISES			
<b>1. COMPREHENSION DE LA MISSION</b>				40 PTS		
A	Observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'ouvrage	15 pts				
1)	Très pertinentes	12-15 pts				
2)	Assez pertinentes	8 - 11 pts				
3)	Peu pertinentes	4 - 7 pts				
4)	Non pertinentes	0 - 3 pts				
B	<b>Description de la méthodologie de travail</b>	15 pts				
1)	Très pertinente	12-15 pts				
2)	Assez pertinente	8 - 11 pts				
3)	Peu pertinente	4 - 7 pts				
4)	Non pertinente	0 - 3 pts				
C	<b>Plan de travail proposé</b>	5 pts				
1)	Très pertinent	4 - 5 pts				
2)	Assez pertinent	2 - 3 pts				
3)	Peu pertinent	1 - 2 pts				
4)	Non pertinent	0 pt				
D	<b>Adéquation plan de travail, chronogramme de réalisation et organisation des experts dans leurs interventions</b>	5 pts				
1)	Très pertinente	4 - 5 pts				
2)	Assez pertinente	2 - 3 pts				
3)	Peu pertinente	1 - 2 pts				
4)	Non pertinente	0 pt				

N°	CRITERES	NOTATION	ENTREPRISES			
			1	2	3	4
<b>TOTAL I</b>		<b>40 points</b>				

N°	CRITÈRES	NOTATION	ENTREPRISES			
			1	2	3	4
	<b>2. EXPERIENCE DU CONSULTANT (PERSONNE MORALE)</b>	<b>10 PTS</b>				
A	<p><b>Références générales (Dans le domaine informatique) : 1 points par référence, maximum 5 points.</b></p> <p><u>NB :</u> Le point est validé sur la base de l'existence pour la référence considérée, d'un contrat, marché ou lettre commande accompagné de son PV de réception ou attestation de bonne fin.</p> <p><b>Références spécifiques (Dans le domaine de réseaux informatiques) : 1.5 points par référence, maximum 5 points.</b></p> <p><u>NB :</u> Le point est validé sur la base de l'existence pour la référence considérée, d'un contrat, marché ou lettre commande accompagné de son PV de réception ou attestation de bonne fin.</p>	5 pts				
	<b>TOTAL II</b>	<b>10 points</b>				

N°	CRITERES	NOTATION	ENTREPRISES			
<b>3. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES DU PERSONNEL CLE POUR LA MISSION</b>			<b>50 PTS</b>			
A	<b>Un Chef d'équipe</b>	<b>11 pts</b>				
	<b>Qualification</b>					
1	Qualifications : Un Ingénieur réseau et télécommunication (bac+5)	1 pt				
2	Attestation de présentation de l'original du diplôme signée par une autorité compétente et datant de moins de trois (3) mois	0.5 pt				
3	Curriculum vitae daté et signé	0.5 pt				
4	Certification Mikrotik MTCRE	1 pt				
5	Certification Mikrotik MTCINE	1 pt				
	<b>Expérience de l'Expert</b>					
6	<b>Expérience générale</b> Expérience dans le domaine informatique en général Nombre de travaux/prestations/documents où le consultant intervient en tant qu'expert en réseau et télécommunication ; <b>0,5point par travail/prestation/consultation réalisé en tant expert, maximum 2pt</b> Au moins onze (11) ans d'expérience professionnelle : - 11 ans = 0,5point ; - 11 ans et plus=1pt - Moins de 11 ans= 0,5 point <b>Maximum 1 pt</b>	3 pts				
7	<b>Expérience spécifique</b> Nombre de travaux/prestations/consultations où il intervient la réhabilitation et l'interconnexion des réseaux <b>1 point par travail/prestation/consultation réalisés en tant que chef de mission, maximum 4 points</b>	4 pts				
	<b>Sous total A</b>	<b>11 points</b>				
B	<b>Expert 2</b>	<b>09 pts</b>				

N°	CRITERES	NOTATION	ENTREPRISES			
			1	2	3	4
<b>Qualification</b>						
1	<b>Qualification :</b> Un Ingénieur informaticien (bac+5 ) Expert Sécurité	1pt				
2	Attestation de présentation de l'original du diplôme signée par une autorité compétente et datant de moins de trois (3) mois	0.5pt				
3	Curriculum vitae daté et signé	0.5pt				
4	Certification en Certified Information Systems Security Professional (CISSP)	1pt				
4	Certification en Certified Ethical Hacker (CEH)	1pt				
5	Autre certification en sécurité informatique	0.5pt				
<b>Expérience de l'Expert</b>						
5	<b>Expérience générale</b> Expérience dans le domaine de l'informatique. (Nombre de travaux/prestations/documents où le consultant intervient en tant qu'expert en informatique) <b>0 ;5 point par travail/prestation/consultation réalisé en tant expert. maximum 1point</b> Au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle : - 10ans = 0,5point; - 10 ans et plus=1pont - Moins de 10 ans= 0,5 point <b>Maximum 1pt</b>	2 pts				
6	<b>Expérience spécifique</b> Nombre de travail/prestation/consultation où il intervient dans dans le domaine de la sécurisation des infrastructures réseaux multi sites intégrants des VPN. <b>0.5 pt point par travail/prestation/consultation réalisé, maximum 2.5 points</b>	2.5 pts				

N°	CRITERES	NOTATION	ENTREPRISES						
			1	2	3	4			
	<b>Sous total B</b>	09 points							
c	Expert 3	10 pts							
<b>Qualification</b>									
1	Qualification : Un Ingénieur informaticien (bac+5 ) Administrateur système	1pt							
2	Attestation de présentation de l'original du diplôme signée par une autorité compétente et datant de moins de trois (3) mois	0.5pt							
3	Curriculum vitae daté et signé	0.5pt							
4	Certification en LPIC-3	1 pt							
5	Certification virtualisation	1pt							
6	Certification Dockers	1pt							
	<b>Expérience de l'Expert</b>								
6	<b>Expérience générale</b> Expérience dans le domaine de l'informatique. (Nombre de travaux/prestations/documents où le consultant intervient en tant qu'expert en informatique) -- <b>0,5 point par travail/prestation/consultation réalisé en tant expert. maximum 2 point</b> Au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle : - 10ans = 0,5point; - 10 ans et plus=1pont - Moins de 10 ans= 0,5 point <b>Maximum 1pt</b>	3 pts							
7	<b>Expérience spécifique</b>	2 pts							

N°	CRITERES	NOTATION	ENTREPRISES			
			1	2	3	4
	Nombre de travail/prestation/consultation où il intervient dans l'administration système ou le déploiement d'infrastructure serveur. <b>1 point par travail/prestation/consultation réalisé, maximum 2 points</b>					
	<b>Sous total C</b>	10 points				
D	Expert 4	10 pts				
	<b>Qualification</b>					
1	<b>Qualification</b> : Un Ingénieur informaticien (bac+5 ) expert Cloud	1pt				
2	Attestation de présentation de l'original du diplôme signée par une autorité compétente et datant de moins de trois (3) mois	0.5pt				
3	Certification en Kubernetes ou similaires	1pt				
4	Certification en administration de solutions cloud	1pt				
5	Curriculum vitae daté et signé	0.5pt				
6	Certification Dockers	1pt				
	<b>Expérience de l'Expert</b>					
6	<b>Expérience générale</b> Expérience dans le domaine de l'informatique. (Nombre de travaux/prestations/documents où le consultant intervient en tant qu'expert en informatique) <b>0 ;5 point par travail/prestation/consultation réalisé en tant expert. maximum 1point</b> Au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle : - 10ans = 0,5 point; - 10 ans et plus=1pont - Moins de 10 ans= 0,5 point	2 pts				

N°	CRITERES	NOTATION	ENTREPRISES			
			1	2	3	4
	<b>Maximum 1pt</b>					
7	<b>Expérience spécifique</b> Nombre de travail/prestation/consultation où il intervient dans le domaine du déploiement d'infrastructure virtualisé et de cloud <b>1 point par travail/prestation/consultation réalisé, maximum 2 points</b>	3 pts				
	<b>Sous total D</b>	10 points				
	<b>TOTAL III</b>	<b>50 points</b>				
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>100 POINTS</b>				

Conclusion de l'évaluation : (accepté ou non pour la suite de la procédure)